EPICERIE
TRAITEUR
La Cena
Saveurs de l'Italie
OUVERT DU MERCREDI AU SAMEDI DE 9H À 18H
Maintenant
OUVERT LE DIMANCHE DE 11 À 16H
585, boul. des Laurentides
Piedmont
450.227.8800

Vivez Noël autrement!
Noëlissimo
BOUTIQUE FÉÉRIQUE
JARDISSIMO
PÉPINIÈRE LORRAIN
450-224-2000
2820, boul. Curé-Labelle, Prévost

ROYAL LEPAGE
HUMANIA
514
347.3786
France
Rémillard
franceremillard@gmail.com
Courtier Immobilier - Résidentiel et commercial

450-224-0583
2894, boul. Curé-Labelle, Prévost
POUR DES SERVICES
tout en douceur
Clinique Dentaire
Dre Isabelle Poirier

ÉQUIPE ST-AMOUR
Vos courtiers dans les Laurentides
Courtiers immobiliers
ACHAT / VENTE / LOCATION
GESTION IMMOBILIÈRE - COMMERCIAL
450 335.2611
ROYAL LEPAGE
HUMANIA
Agence immobilière

APRIL Super Flo
Prév-automobiles
mécanique 224-2771
3026, boul. du Curé-Labelle, Prévost, QC J0R 1T0
prevautomecanique@videotron.ca
NAPA AUTOPRO
NOKIAN TYRES
Freins et suspension
Vente et installation de pneus de toutes marques
Entretien recommandé selon le fabricant
Injection électronique
Direction et alignement
Diagnostic et analyse de témoins d'anomalies
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h

JOURNAL des Citoyens
PRÉVOST – PIEDMONT – SAINTE-ANNE-DES-LACS
Aussi sur le WEB
journaldescitoyens.ca
Prochaine parution : jeudi 17 décembre 2026
Distribution : 11500 exemplaires
Jeudi 19 novembre 2026
Volume 27, numéro 1



La magie d'une histoire partagée

pages 3

Photo : Michel Fortier

Les marchés de Noël de Prévost et de Sainte-Anne-des-Lacs ont réuni des artisans passionnés. Parmi les exposants, on retrouvait l'autrice jeunesse Roxane Turcotte, qui a pris le temps de raconter l'histoire de *Tuktu et Grand-Loup* à un jeune lecteur. Concentré et visiblement heureux, le jeune visiteur savourait ce moment privilégié.

SOCIÉTÉ



page 7

L'excellence apicole récompensée

Une belle reconnaissance pour Miel de la Garde! L'entreprise apicole de Prévost remporte la première place régionale et la deuxième place nationale dans sa catégorie à l'Ordre national du mérite agricole.

CULTURE



page 31

Prix de créativité

L'artiste prévostoise Marie Diane Bessette explore pour la première fois la sculpture. Son œuvre *Cerveau d'arbre*, façonnée à partir d'une loupe d'épinette, lui vaut le prix de créativité à l'Expo-concours de Blainville-Art.

ENVIRONNEMENT



page 35

Des sentiers remis à neuf

Certains sentiers de la Forêt Héritage avaient besoin d'attention. Un projet de réhabilitation a permis de remettre en état trois sections totalisant 187 mètres, grâce à des méthodes adaptées au milieu naturel.

BIEN MANGER EN UN CLIN D'OEIL
Déjeuner
Dîner
Retour à la maison
VOISIN Famille Piché
2900 boul. du Curé-Labelle
Prévost
Voisin

Association de la fibromyalgie des Laurentides
Service d'information
Activités physiques adaptées
Conférences et ateliers
Groupes de soutien
www.fibrolaurentides.org
info@fibrolaurentides.org - Tél. : 450 569-7766 | 1 877 705-7766
Vous vivez avec la fibromyalgie? Devenez membre de l'Association !

L'Halloween a rassemblé petits et grands!

Carole Bouchard carobo@micainfo.ca

Le jour de l'Halloween, les Prévostois ont toujours le cœur à la fête! Cette année encore, de nombreux parents se sont déguisés pour accompagner leurs enfants dans la traditionnelle tournée des bonbons.

Dans les rues, fantômes et monstres en tout genre peuplaient les décors des maisons, tandis que des familles entières paradaient en costume. Des résidents accueillaient tout ce beau monde à l'extérieur, autour d'un feu de bois où l'on pouvait se réchauffer entre deux arrêts.

Le restaurant la Patate bleue s'est aussi fait un plaisir d'accueillir les petits et les grands costumés pour sa dernière journée d'ouverture avant la fermeture hivernale.



La façade de la Patate bleue à Prévost qui était bien décorée.



Une petite famille qui s'adonne à la chasse aux bonbons.



Maison de Prévost bien décorée pour l'halloween.

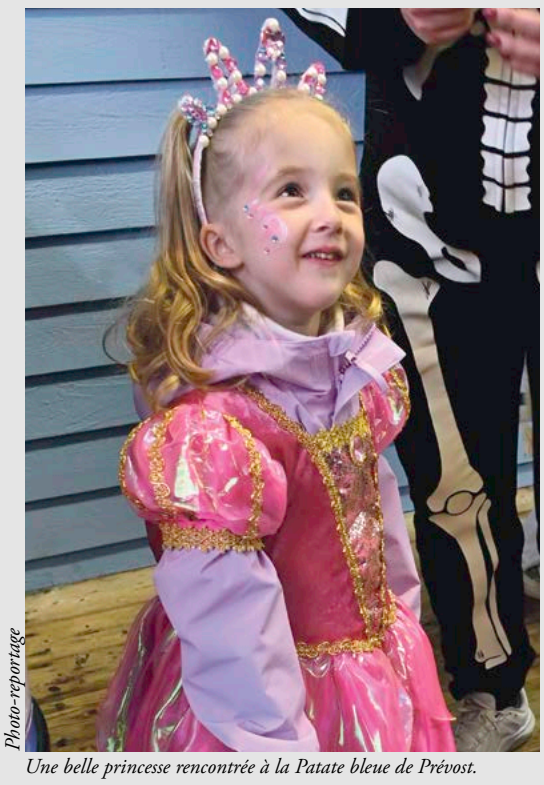

Une belle princesse rencontrée à la Patate bleue de Prévost.

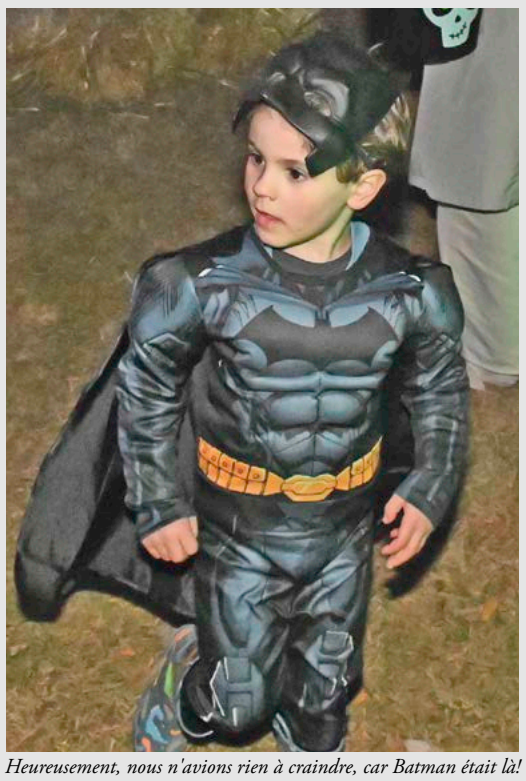

Heureusement, nous n'avions rien à craindre, car Batman était là!

Photo-reportage

Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique

Mal de dos
Mal de cou
Maux de tête
Douleurs dans les bras, engourdissements
Maux d'oreille à répétition
Sciatique
Douleurs dans une jambe
sont des exemples...

CENTRE CHIROPRATIQUE VITALITÉ
Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements

Prenez rendez-vous:
450-224-4402

2894, boul. Curé-Labelle
bureau #104, Prévost J0R 1T0

Dre Isabelle Cazeaux
Chiropraticienne D.C.

ABATTAGE émondage
MB
STIHL
Pour un service professionnel & garanti
Assurance complète
15 ans d'expérience
- Abattage - Émondage
- Déneigement de toiture
- Déboisement: terrains et chemins
- Service de déchiquetage - Prix compétitifs

Mario Binette, propriétaire
450-712-7728

PHYSIOTHÉRAPIE - OSTÉOPATHIE
PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

Thérapie manuelle — Analyse de la course à pied
Réadaptation post-opératoire — Rééducation vestibulaire
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches (PPAS)
Rééducation périnéale pour femmes (Fuites urinaires)

PHYSIOTHÉRAPEUTES
Jasmine **Perreault**
Caroline **Perreault**
Catherine **Paquin**
Laurence **Gauvin Couture**
Jasmine **Guénette-Labelle**

OSTÉOPATHES
Kim **Aspirot**
Émilie **Bérubé**
Nina **Uytterhaeghe**

INFIRMIÈRE
Johanne **Roy**

CLINIQUE PHYSIOTHÉRAPIE DES MONTS
2994, boul. du Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0
450.224.2322 www.physiodesmonts.com

RENOIT ETHIER DD
Denturologiste
Nous vous offrons un service personnalisé, dans une ambiance chaleureuse.
Venez nous rencontrer pour une consultation gratuite.
Parce qu'un sourire, ça fait plaisir...
- Prothèses dentaires amovibles et sur implants: complètes ou partielles
- Réparation d'urgence • VISA, Master Card, comptant et financement disponible

Plus de 32 années d'expérience à votre service
450 224-0018 • 1422, rue Moreau, Prévost (Domaine des chansonniers)

Le temps des fêtes s'invite chez les artisans

Carole Bouchard carobo@micainfo.ca

Les 14 et 15 novembre derniers, les marchés de Noël de Prévost et Sainte-Anne-des-Lacs offraient une occasion rêvée de rencontrer des artisans inventifs, ingénieux et passionnés nous proposer le produit de leur art afin d'offrir des cadeaux originaux pour Noël et le Nouvel An.

Photo-reportage



SO design creations — Sylvie et Jean-Luc avec une pièce magnifique qui représente un défi de taille où chaque carré de couleur est une pièce de bois découpé et collé.



La nature tout en douceur — Josée Marineau est accompagnée de son conjoint, Michel Fournier, qui expliquait avec passion la démarche créative de sa compagne.



Création Entrelacs — Richard et Louise Germain sont des passionnés de bois exotiques.

Une belle façon de préparer les fêtes tout en découvrant les créations et le savoir-faire d'ici! Au Centre communautaire, la Foire du cadeau de Sainte-Anne-des-Lacs réunissait 27 exposants, tandis que le Marché de Noël de Prévost accueillait les visiteurs à l'école du Champ-Fleuri avec 53 exposants et huit kiosques pour jeunes entrepreneurs. Des rendez-vous qui vous invitaient à prendre le temps de parcourir les kiosques, de poser des questions et d'échanger avec les personnes derrière les créations.

Car le plaisir de ces marchés dépasse celui de dénicher un cadeau : chaque rencontre permet de découvrir un parcours, une technique, une passion. Choisir une pièce directement auprès de son créateur, c'est aussi pouvoir raconter un peu son histoire à la personne qui la recevra.

Création Entrelacs, avec Richard et Louise Germain, fabrique des planches à découper en bois exotique. Parmi les essences travaillées, le shedua, un bois africain aux riches nuances chocolatées et aux veinures contrastées, attire particulièrement le regard. Sa beauté naturelle en fait un matériau de choix pour les créations artisanales.

Caramel O avec Sylvie Gagnon, nous offrait des caramels à la fleur de sel, à l'orange, au café ou au chocolat dont le premier ingrédient est la crème! Un délice dangereux pour son addictivité.

SO design créations où Sylvie et son père, Jean-Luc Boivin, respectivement artiste multidisciplinaire et menuisier, réalisent des œuvres d'une grande complexité. Sylvie partage la passion du bois avec son père : « Il continue d'être mon professeur pendant que je développe mes produits préférés. »

La nature tout en douceur – Inscrite à la toute dernière minute, Josée Marineau nous réservait une bien jolie découverte. Pour sa toute première exposition, elle présentait sa première collection de créations aux couleurs tendres, où fleurs et feuilles laissent leur empreinte sur le tissu. Un véritable coup de cœur !

Elle pratique le tataki zomé, un art traditionnel japonais d'impression végétale. Les plantes qu'elle utilise proviennent de son jardin ou sont cueillies avec soin au fil de ses balades en forêt et dans les environs. Une démarche respectueuse de la nature, qui donne envie de s'arrêter pour admirer la délicatesse des motifs et toutes les nuances du végétal.

Une histoire à partager – Au kiosque de l'autrice jeunesse Roxane Turcotte, plus d'une vingtaine de ses ouvrages garnissaient la table. Mais c'est une jolie scène qui a surtout retenu mon attention : prenant le temps de tourner les pages d'un de ses livres avec un enfant, elle lui en lisait l'histoire. Concentré et visiblement heureux, le jeune visiteur savourait ce moment privilégié. Une douce rencontre autour du plaisir de lire.



Caramel O — Le large sourire de Sylvie Gagnon nous accueille pour une dégustation de caramel maison… et on n'a pas pu résister!



Les gens ont répondu présent à l'invitation et ont été à la rencontre des artisant.



Une communauté à hauteur humaine

Michel Fortier redaction@journaldescitoyens

Il suffit parfois de parcourir les pages d'un journal local pour prendre la mesure de ce qui fait vivre une communauté. Derrière les décisions municipales, les initiatives environnementales, les activités culturelles et les gestes de solidarité se dessine un portrait de notre société, avec ses réussites, ses préoccupations et ses contradictions. Cette édition du *Journal des citoyens* en offre une illustration particulièrement révélatrice.

À Sainte-Anne-des-Lacs, la démission du maire John Dalzell, dans la foulée d'accusations criminelles, rappelle combien la confiance envers les institutions publiques demeure fragile. Sans préjuger des conclusions de la justice, cette affaire nous invite à réfléchir aux exigences de transparence et d'intégrité qui accompagnent l'exercice d'une fonction élective. La démocratie ne se limite pas au rendez-vous des urnes. Elle repose sur une relation de confiance qui doit être entretenue quotidiennement entre les citoyens et ceux qui les représentent.

Cette responsabilité collective se manifeste également dans notre rapport à l'environnement. Le premier Sommet des Laurentides, réunissant des représentants de 53 Municipalités autour d'un accord de coopération environnementale, témoigne d'une prise de conscience encourageante. Les changements climatiques, la protection des milieux naturels et la gestion des ressources ne connaissent pas les frontières administratives. Les Municipalités ont donc tout intérêt à unir leurs efforts. Mais les engagements devront être suivis d'actions mesurables. Les citoyens ont appris à distinguer les déclarations d'intention des réalisations véritables.

À une tout autre échelle, la réhabilitation de sentiers dans la Forêt Héritage illustre cette volonté d'agir. Quelques centaines de mètres de sentiers remis en état peuvent paraître modestes devant l'ampleur des défis environnementaux. Pourtant, ces interventions témoignent d'une connaissance du territoire et d'un engagement concret envers sa préservation.

La vitalité d'une communauté ne se mesure toutefois pas uniquement à la qualité de son environnement ou à l'efficacité de son administration. Elle se manifeste aussi dans l'attention portée aux autres. Les guignolées, les activités de la Maison d'Entraide et le travail du Centre de pédiatrie sociale nous rappellent que, derrière l'image d'une région prospère et recherchée pour sa qualité de vie, des familles et des personnes vivent des situations de vulnérabilité.

Cette même humanité s'exprime dans la chronique de Donald Magnaka consacrée au respect de l'intimité des personnes âgées vivant en résidence. Un geste aussi simple que de frapper avant d'entrer dans une chambre devient un geste essentiel. La dépendance ne fait disparaître ni les droits ni la dignité d'une personne. Il y a dans cette réflexion une leçon qui dépasse largement le milieu des soins.

Nos artisans, nos artistes et nos organismes culturels contribuent eux aussi à cette construction commune. Les marchés de Noël, les concerts, les expositions et les initiatives citoyennes créent des occasions de rencontre et d'échange. Ils donnent à nos municipalités une personnalité qui ne saurait se réduire à leur développement immobilier ou à leur croissance démographique.

Au fond, ce numéro nous rappelle une évidence : une communauté n'est pas simplement un territoire administré, c'est un ensemble de relations humaines, de responsabilités partagées et d'aspirations communes. À l'heure où les défis économiques, environnementaux et sociaux se multiplient, notre avenir dépendra moins des promesses que de notre capacité à agir ensemble.

Donnez de la visibilité à votre entreprise !
Annoncez dans le journal et faites-vous remarquer par votre communauté.

Le *Journal des citoyens* c'est :
11 500 exemplaires : 23 000 lecteurs.

Réservez votre espace publicitaire dès maintenant!
Communiquez avec nous au 514 248-0746 ou infographie@edprev.com

Prochaine tombée : 8 décembre 2026

Maison d'Entraide de Prévost

Evelyne Landry

À mettre à votre calendrier !

Vos rendez-vous «petits prix»

- 20-21 novembre 2026 : Étiquettes jaunes à 50 %
- 5 décembre 2026 : Étiquettes rouges à 50 %
- 18-19 décembre : Étiquettes bleues à 50 %
- Les lundis, de 13 h à 16 h : vêtements à 1 $! (Exclusions : manteaux et vêtements avec étiquette de prix.)

Vendredi 4 décembre 2026 — Une journée de rabais à ne pas manquer!

Vente au sac à 7 $: Remplissez votre sac de vêtements pour seulement 7 $! Plus de 10 lb : 10 $. Vêtements étiquetés exclus, mais à 50 % de rabais!

Entrepôt : 50 % de rabais (Certaines exclusions s'appliquent.)

Boutique des loisirs : la roulette des rabais! Tournez la roue et découvrez votre rabais surprise!

Faites de belles trouvailles à petit prix tout en soutenant notre mission!

Vente de bijoux : vendredi, 27 novembre 2026

À la recherche d'un cadeau original pour Noël? Venez dénicher le petit bijou qui fera plaisir, à prix abordable!

La vente aura lieu dans la grande salle du sous-sol de la Maison d'Entraide de Prévost.

Des trouvailles uniques, des petits prix et une belle façon de donner une deuxième vie aux objets.

Ne manquez pas nos samedis créatifs!

Tous les **troisièmes samedis du mois, de 9 h à 12 h**, venez tricoter, crocheter, coudre, créer et jaser dans une ambiance chaleureuse!

Prochaines dates : 21 novembre et 18 décembre 2026.

Les rencontres ont lieu au sous-sol de la Maison d'Entraide. Deux bénévoles sont sur place pour vous accompagner dans vos projets de laine.

Inscriptions : *activites@maisonentraide-prevost.org* ou présentez-vous simplement le matin même.

Formations gratuites

Ne manquez pas nos prochains ateliers offerts gratuitement à la communauté!

- Tisanes médicinales le 23 octobre, de 9 h à midi
- Santé cognitive des personnes aînées le 30 novembre, de 9 h à midi

Ces activités sont gratuites et ouvertes à tout le monde. Places limitées – Inscrivez-vous dès maintenant! Inscriptions : *activites@maisonentraide-prevost.org*.

Chaque achat dans nos trois boutiques solidaires est un geste d'entraide. Votre participation fait vibrer notre organisme et nous permet de poursuivre notre mission à vos côtés.

Heures d'ouverture

Lundi : 13 h à 16 h - **Mardi au Vendredi :** 9 h à 16 h - **Samedi :** 9 h à 12 h

788, rue Shaw, Prévost Qc J0R 1T0. | **Tél.: 450-224-2507**

Suivez-nous sur Facebook *www.maisonentraideprevost.org*

Réflexion du mois

Je suis devenu journaliste pour m'approcher au plus près du cœur du monde.

— Henry R. Luce

JOURNAL des citoyens
PRÉVOST – PIEDMONT – SAINTE-ANNE-DES-LACS
www.journaldescitoyens.ca

Mission - Le *Journal des citoyens* est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Avis - Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le *Journal des citoyens*.
Dans ce journal, les termes employés pour désigner des fonctions sont pris au sens neutre; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

La conception des annonces du *Journal des citoyens* est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostoises - C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur : Michel Fortier
450 602-2794, *redaction@journaldescitoyens.ca*

Rédactrice en chef adjointe : Annie Champagne, *a.champagne@journaldescitoyens.ca*

Coordination aux finances : Sophie Heynemand
450 530-8000, *sheynemand@journaldescitoyens.ca*

Conseil d'administration : Daniel Machabée (président), Pierre McCann (vice-président), Sophie Heynemand (trésorière), Chloé Normandeau (secrétaire), Carole Bouchard, Anthony Côté, Brian Parsons, Michel Fortier, Carole Trempe et Nicolas Michaud

Journaliste :
Nicolas Michaud : *n.michaud@journaldescitoyens.ca*

Chroniqueurs :
Brian Parsons : *brian.parsons@journaldescitoyens.ca*
Anthony Côté : *anthony_cote@journaldescitoyens.ca*
Émilie Corbeil : *emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca*
Lyne Gariépy : *lynegariepy@journaldescitoyens.ca*
Benoit Guérin : *bguerin@journaldescitoyens.ca*
Daniel Machabée : *danielmachabee@journaldescitoyens.ca*
Odette Morin : *odemorin@journaldescitoyens.ca*
Gleason Théberge : *motsetmoeurs@journaldescitoyens.ca*
Carole Trempe : *carole.trempe@journaldescitoyens.ca*
Valérie Lépine, Marie-Andrée Clermont, Sylvie Prévost
Donald Magnaka et Carole Bouchard

Révision des textes : Gleason Théberge et Annie Champagne
Direction artistique et infographie : Chloé Normandeau
Gestion des publicités : Chloé Normandeau
514 248-0746 *infographie@edprev.com*
Imprimeur : TC Transcontinental
Tirage certifié : 11 500 exemplaires
Distribution : Postes Canada : médiaposte
Dépôt légal :
- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 ***Journal des citoyens***

Le *Journal des citoyens* reçoit l'appui de : Culture et Communications Québec, AMECQ

La guignolee

Au coin de MA rue

Collaboration JDC

L'organisme Au coin de MA rue, Centre de pédiatrie sociale en communauté Rivière-du-Nord (CPSC RDN), lance sa guignolée le 19 novembre prochain.

Au coin de MA rue est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de soigner et d'accompagner les enfants de 0 à18 ans vivant en situation de vulnérabilité. Sa mission s'appuie sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* (UNICEF).

L'équipe vise à favoriser le développement optimal des enfants, leur santé physique et psychologique, ainsi que leur bien-être général, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts, tout en soutenant leur famille. L'enfant est au cœur de nos interventions; la pédiatrie sociale en communauté axe ses services sur les besoins, les intérêts et les forces de ce dernier. Chez nous, les enfants et leur famille sont accueillis chaleureusement, comme dans une maison, et sont écoutés et outillés à leur rythme, avec empathie et non-jugement.



Au coin de MA rue inaugure sa guignolée le 19 décembre 2026, qui se poursuivra jusqu'au 15 janvier 2027. Le centre sera ouvert le 14 décembre pour accueillir les donateurs et offrir une visite des lieux. Trois points de collecte sont déployés pour recevoir vos donations : les locaux d'Au coin de MA rue à Saint-Jérôme (483 rue Labelle), le stationnement de la Clinique Mères et Monde à Prévost (432 boul. du Curé-Labelle) et la station-service Sonic et le dépanneur Caliprix à Mirabel (13590 route Sir Wilfrid Laurier). Il est aussi possible de donner via le site Web de l'organisme *www.jedonneenligne.org/fdj/cpscrdn* et par téléphone (450-438-5959). Des reçus sont évidemment remis pour les donations en argent.

C'est le bon temps pour être généreux!

Une communauté unie pour faire la différence

Evelyne Landry

Le samedi 12 décembre prochain, la Maison d'Entraide de Prévost tiendra sa Guignolée annuelle, un grand rendez-vous de solidarité où citoyens, bénévoles, familles et commerçants unissent leurs efforts pour venir en aide aux personnes dans le besoin de notre communauté.

Tout au long de la journée, des équipes de bénévoles parcourront les rues de Prévost pour recueillir des denrées non périssables et des dons monétaires. D'autres seront présents devant plusieurs commerces locaux pour solliciter la générosité de la population.

La Guignolée, c'est bien plus qu'une collecte pour Noël! Les dons permettent de préparer les paniers de Noël destinés aux personnes et aux familles vivant des moments difficiles, mais aussi de constituer des réserves alimentaires pour soutenir les ménages tout au long de l'année.

L'an dernier, plus de 50 bénévoles ont participé à cette grande mobilisation, permettant notamment de distribuer 52 paniers de Noël à 109 personnes. De plus, l'équipe de bénévoles de la Maison d'Entraide a parrainé 34 enfants et adolescents, leur offrant des cadeaux pour égayer leur Noël.

Cette journée ne serait pas possible sans l'engagement de précieux partenaires. IGA extra Famille Piché fait preuve, année après année, d'une grande générosité en offrant de la soupe aux bénévoles et des tourtières pour les paniers de Noël. Les pompiers de Prévost sont également d'une aide remarquable, participant au porte-à-porte, aux collectes devant les commerces et à la distribution des paniers. Les élus municipaux, provinciaux et fédéraux viennent aussi prêter main-forte à cette belle initiative.

La Guignolée est également une belle occasion de transmettre les valeurs d'entraide aux plus jeunes. Plusieurs enfants participent avec leur famille, tandis que les écoles et les garderies de Prévost sont invitées à organiser des collectes de denrées.

Envie de participer à cette belle mobilisation? La Maison d'Entraide est toujours à la recherche de bénévoles pour la Guignolée du 12 décembre. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en écrivant à *activites@maisonentraideprevost.org*.

Besoin d'un panier de Noël? Les personnes et les familles de Prévost qui souhaitent en recevoir un ont jusqu'au 30 novembre pour s'inscrire. Il suffit de prendre rendez-vous par courriel à *banquealimentaire@maisonentraideprevost.org* ou par téléphone au 450 224-2507, poste 2.

La Guignolée, c'est une communauté qui prend soin des siens. Chaque don et chaque geste de générosité font une réelle différence. Ensemble, faisons du 12 décembre une grande journée de solidarité!

À Prévost, les belles rencontres n'ont pas d'âge !

Célébrer le plaisir d'être ensemble

Evelyne Landry

Le dimanche 27 décembre prochain, à compter de 11 h 30, la paroisse Saint-François-Xavier de Prévost accueillera un repas de Noël placé sous le signe de la convivialité, du partage et des rencontres. Une invitation toute particulière aux personnes seules ou en couple qui souhaitent prolonger la magie des fêtes dans une atmosphère chaleureuse.

Parce que le temps des fêtes peut aussi être une période de solitude pour certaines personnes, cette initiative veut offrir une occasion de se retrouver autour d'une bonne table, de faire de nouvelles connaissances et, surtout, de partager un agréable moment en communauté.

Ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, l'événement réunira les participants autour d'un repas festif, accompagné de musique et de prix de présence. Le tout pour une contribution symbolique de 5 $, afin de rendre cette activité accessible au plus grand nombre.

Un rendez-vous à ne pas manquer

Les billets sont en vente à la Maison d'Entraide de Prévost, à la paroisse Saint-François-Xavier ainsi qu'au Club Soleil. Cette initiative bénéficie de la collaboration de plusieurs partenaires locaux : la Maison d'Entraide de Prévost, le Club Soleil, la paroisse Saint-François-Xavier, le Marché IGA extra Piché, Benny & Co. et la Ville de Prévost.

Au-delà du repas, c'est avant tout une occasion de tisser des liens et de rappeler que la solidarité et le plaisir d'être ensemble demeurent au cœur de l'esprit des fêtes.



Duffy et Alie

Une histoire qui prend vie

Carole Bouchard carobo@micainfo.ca

Alie Hildebrandt, de Sainte-Adèle, a beaucoup d'imagination et adore inventer des histoires. Avant de donner vie aux aventures de Duffy, elle avait déjà écrit et illustré un récit mettant en scène un *egg roll* auquel il arrivait toutes sortes d'aventures. Cette première histoire n'avait toutefois pas été publiée.



Photo : Claudia Goyette

Alie Hildebrandt et son chien Duffy.

À neuf ans, Alie franchit une nouvelle étape en publiant son premier livre, *Duffy the Runaway Dog*. Portée par son imagination débordante et son amour pour les chiens, elle raconte l'histoire de Duffy, qui s'enfuit en suivant un oiseau et se retrouve entraîné dans une série d'aventures. La jeune autrice prévoit créer une série de cinq histoires mettant en scène son compagnon à quatre pattes. Destinées aux enfants de 3 à 8 ans, les aventures de Duffy seront également accessibles aux lecteurs francophones grâce à leur traduction en français.

Le fait que sa mère, Claudia, publie elle-même des livres a-t-il influencé son désir d'écrire ? Alie explique qu'elle aime tout simplement écrire et dessiner. Réunir ces deux passions dans un livre lui semble donc tout naturel. Claudia a contribué à concrétiser son projet en prenant en charge la mise en page et en coordonnant l'impression de son premier livre. Claudia Goyette, elle-même autrice de trois romans, dont le plus récent *La coquerelle dans le gâteau de noces*, accompagne sa fille dans cette première aventure éditoriale.

Entre deux langues

Fille d'un père anglophone et d'une mère francophone, Alie poursuit ses études primaires en anglais. Elle devrait intégrer une école secondaire francophone. Son premier livre a donc été écrit en anglais, mais la version française est également disponible et le titre est : *Zut! Duffy s'enfuit!* Cette ouverture sur les deux langues permettra à un plus grand nombre de jeunes lecteurs de découvrir les aventures de Duffy.

Une expérience qui fait grandir

Dès son jeune âge, Alie a participé à des ateliers Montessori, une approche qui favorise la curiosité, l'autonomie et l'apprentissage par l'exploration : une expérience qu'elle a beaucoup appréciée. Alie a le nez dans un livre depuis son tout jeune âge, elle est une enfant curieuse, réfléchie et dynamique. Ses parents encouragent sa créativité et l'accompagnent avec enthousiasme dans ses projets.



Photo courtoisie

Claudia a senti que sa fille était prête à voir son histoire prendre forme dans un véritable livre. Au-delà de la publication elle-même, cette aventure lui permettra de découvrir les différentes étapes du processus éditorial, de la préparation du livre jusqu'à sa distribution… et celui de signer des dédicaces !

Pour Alie, cette première publication est donc bien plus qu'une histoire imprimée : c'est l'occasion d'apprendre, d'explorer le monde du livre et de partager son imaginaire avec d'autres enfants. Et puisque quatre autres aventures de Duffy sont déjà envisagées, ce premier livre pourrait bien n'être que le début d'une belle histoire.

À l'approche de Noël, le livre d'Alie pourrait constituer un cadeau original pour les jeunes lecteurs. Il est possible de se le procurer au coût de 15$ en écrivant au courriel de Claudia, *claudiagoyette@hotmail.com*, ou en le recherchant sur Amazon sous le titre *Duffy the Runaway Dog Book*.

Par Brian Parsons

CHRONO-QUIZ

2000 | 2007 | 2019 | 2021 | 2026

JOURNAL des citoyens
PRÉVOST – PIEDMONT – SAINTE-ANNE-DES-LACS

Rendez-vous sur *journaldescitoyens.ca* pour chercher l'année de chacun des événements, puis placez-les en ordre chronologique.

Année	Ordre	
		La première édition de l'ultramarathon *Pandora 24*, organisée par le CRPF
		La 3e édition du projet *Une Histoire qui fait bouger* à Saint-Adolphe-d'Howard
		48 places seront disponibles pour accueillir les aînés en perte d'autonomie
		Cette année Prévostars en était à son 13e gala avec une participation de près de 700 spectateurs
		L'école Val-des-Monts de Prévost fera un Défi têtes rasées Leucan le 14 novembre prochain

*Les réponses seront données dans la prochaine édition

Réponses de l'édition d'octobre 2026

Année	Ordre	
2008	2	Pont Shaw fermé … pour toujours ? Chronique d'une mort annoncée.
2024	4	Tricentris, Prix de l'employeur de l'année
2025	5	La Grande Traversée de Yannik Richard : 4500 km d'espoir
2007	1	La population a été conviée au Pow Wow du Centre Batshaw
2016	3	Dépôt de matériaux secs contesté : Bip, bip, bip… la Ville de Prévost recule

Lac Renaud

Une « pompe à eau » pour contrer le myriophylle à épis

Roger Desautels

Un fervent villégiateur du lac Renaud, à Prévost, vient de concrétiser une excellente idée : il a réalisé le prototype d'un appareil qui favorise l'oxygénation de l'eau et permet ainsi de lutter contre la prolifération du myriophylle à épis.

Cette espèce exotique et envahissante, que l'on retrouve dans plus de 200 plans d'eau au Québec[1], a été introduite fortuitement il y a quelques décennies. Si l'espèce n'est pas dangereuse pour la santé humaine, elle gêne considérablement les amoureux de la baignade et des autres activités aquatiques.



Photo courtoisie

Simon Lebeau, à côté de son appareil au lac Renaud.

Le 26 septembre dernier, Simon Lebeau, un ergonome montréalais, faisait la démonstration de son appareil au lac Renaud. Le système est constitué notamment d'une pompe alimentée par une batterie, laquelle est chargée par quatre panneaux solaires fixés sur une plateforme gonflable et pivotante. La plateforme peut également être déplacée aux endroits les plus touchés d'un lac affecté.

L'appareil, qui a une autonomie de 12 heures en continu, peut projeter jusqu'à 2 500 litres d'eau à l'heure et le rebond des goutes augmente d'autant l'oxygénation de l'eau. M. Lebeau estime à 2000 $ le coût des matériaux nécessaires à la construction d'un tel appareil.

[1]Selon les données les plus récentes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - MELCCFP.

Deux distinctions à l'Ordre national du mérite agricole

Miel de la Garde, une réussite qui fait honneur à Prévost

Michel Fortier redaction@journaldescitoyens.ca

L'entreprise apicole de Prévost, Miel de la Garde, vient de remporter la première place régionale et la deuxième place nationale dans la catégorie Bronze de l'Ordre national du mérite agricole. Une reconnaissance qui récompense un parcours entrepreneurial remarquable et une expertise scientifique peu commune.

Il y a une dizaine d'années, Simon Dutil-Paquette et Édith Martel prenaient soin de deux ruches prêtées par un voisin. Cette expérience allait devenir le point de départ d'une entreprise qui exploite aujourd'hui quelque 800 ruches et produit annuellement 4 000 reines destinées à d'autres apiculteurs. Ces distinctions, remises par le ministre de l'Agriculture, Bernard Sévigny, soulignent la qualité de leur gestion, leur engagement environnemental et leur contribution au développement de l'apiculture québécoise.

Une expertise scientifique remarquable

Miel de la Garde pratique une apiculture entièrement biologique, certifiée par Québec Vrai. Ses miels non mélangés reflètent la diversité florale du terroir des Basses-Laurentides. Mais l'entreprise se distingue particulièrement par son expertise en élevage et en amélioration génétique des reines. Simon et Édith maîtrisent notamment l'insémination artificielle, une technique encore peu répandue au Québec, qui permet de sélectionner des caractéristiques favorisant la santé et la résistance des colonies.

Cette expertise s'accompagne d'une collaboration avec le Centre de recherche en sciences animales de Deschambault et l'Université Laval. Les projets auxquels participe l'entreprise portent notamment sur la génétique des abeilles, l'amélioration des reines et la résilience des colonies. Ces travaux contribuent à faire progresser les connaissances et les pratiques de l'industrie apicole.

Une réussite collective

L'Ordre national du mérite agricole ne récompense pas uniquement la production. Son jury évalue également les pratiques agroenvironnementales, la gestion financière et humaine, ainsi que la contribution à la collectivité. Miel de la Garde souligne d'ailleurs le rôle essentiel de ses employés. Leur travail exige une attention constante, particulièrement à l'approche de l'hiver, lorsque chaque colonie doit être inspectée, soignée et protégée du froid.



Photo courtoisie

L'équipe du Miel de la Garde.

Malgré les exigences de leur entreprise, Simon et Édith demeurent engagés dans leur communauté. Conférences, formations et soutien à divers projets scolaires et sportifs témoignent de leur volonté de partager leurs connaissances. Ces distinctions reconnaissent ainsi une entreprise qui conjugue savoir-faire scientifique, responsabilité environnementale et engagement social. Pour Prévost, elles constituent une belle occasion de saluer deux entrepreneurs et leur équipe, dont le travail contribue au rayonnement de notre région.

Changement d'heure

La santé, c'est aussi vivre ensemble

Michel Fortier redaction@journaldescitoyens.ca

Le gouvernement québécois veut mettre fin aux changements d'heure saisonniers au nom de la santé publique. Mais avant de modifier une habitude collective, ne faudrait-il pas considérer toutes les dimensions du bien-être humain, y compris notre besoin de relations sociales ?

Le 28 octobre dernier, le premier ministre Paul St-Pierre Plamondon (PSPP) annonçait son intention de mettre fin aux changements d'heure saisonniers. Selon lui, cette pratique perturberait la santé de plusieurs Québécois, particulièrement celle des enfants, dont le rythme biologique serait affecté par ces transitions.

Cette annonce s'appuie également sur une consultation menée en 2024 par le gouvernement précédent. Parmi les quelque 214 000 personnes qui y ont participé, 91 % souhaitaient abolir les changements d'heure et, parmi celles-ci, 72 % privilégiaient l'heure avancée permanente[1]. Ces résultats méritent toutefois d'être relativisés : une consultation volontaire ne constitue pas un sondage représentatif de la population. Elle exprime les préférences de ceux qui ont choisi de répondre, sans nécessairement mesurer celles de l'ensemble des Québécois.[1]

PSPP prévoit consulter des spécialistes avant de déterminer quelle heure conserver. Mais pourquoi annoncer d'abord l'abolition du régime actuel, avant d'avoir évalué les conséquences de son remplacement ?

Notre horloge biologique est-elle si fragile ?

Les recherches scientifiques démontrent que les changements d'heure peuvent perturber temporairement notre rythme circadien, cette horloge biologique qui règle notamment notre sommeil. Certains individus y sont plus sensibles que d'autres. Mais notre organisme possède également une remarquable capacité d'adaptation.

Chaque année, des millions de voyageurs traversent plusieurs fuseaux horaires. Un Québécois qui se rend à Vancouver doit composer avec trois heures de décalage; celui qui s'envole vers Paris, généralement six heures. Pour leurs vacances, ces voyageurs acceptent volontairement des perturbations parfois beaucoup plus importantes que celles provoquées par nos changements d'heure saisonniers.

Certes, les deux phénomènes ne sont pas identiques. Mais cette comparaison rappelle que nous acceptons régulièrement certains désagréments physiologiques en contrepartie d'avantages que nous jugeons appréciables. Pourquoi cette logique ne pourrait-elle pas également éclairer nos choix collectifs ?

Pourquoi avons-nous adopté l'heure avancée ?

Introduite notamment pour économiser l'énergie pendant la Première Guerre mondiale, l'heure avancée répondait aussi à une aspiration sociale : permettre aux travailleurs de profiter davantage de la lumière naturelle après leur journée de travail.

Aujourd'hui encore, cet avantage demeure considérable. À Prévost, autour du solstice de juin, le soleil se couche vers 20 h 50 grâce à l'heure avancée. Avec l'heure normale permanente, il disparaîtrait vers 19 h 50. Cette heure supplémentaire de clarté en soirée transforme nos habitudes. Elle permet aux familles de souper dehors, aux enfants de jouer plus longtemps, aux citoyens de jardiner, de pratiquer des sports ou simplement de rencontrer leurs voisins.

L'heure avancée ne crée évidemment pas davantage de lumière. Elle nous permet d'en profiter à un moment où nous sommes généralement plus disponibles.

La santé ne se limite pas au sommeil

Depuis la pandémie, nos habitudes sociales ont changé. Plusieurs restaurants, qui accueillaient autrefois leurs clients jusqu'à 22 heures, ferment maintenant leur cuisine beaucoup plus tôt. Les occasions de rencontres semblent s'être réduites. Parallèlement, l'Organisation mondiale de la santé s'inquiète de l'isolement social, particulièrement chez les jeunes. La solitude affecte non seulement la santé mentale et physique, mais également l'intégration sociale et professionnelle. Dans ce contexte, les possibilités de rencontres et d'activités offertes par les longues soirées estivales ne devraient pas être négligées.

Bien sûr, conserver l'heure avancée toute l'année préserverait ces soirées. Mais cela signifierait également que, durant certaines semaines d'hiver, le soleil ne se lèverait qu'après 8 h 30 dans notre région. Voilà pourquoi le choix entre l'heure normale, l'heure avancée et le régime actuel mérite une réflexion beaucoup plus large.



Les spécialistes du sommeil ont certainement leur place dans ce débat; mais les sociologues, les éducateurs et les citoyens devraient également pouvoir y contribuer. Car la santé ne consiste pas seulement à bien dormir. Elle consiste aussi à pouvoir vivre ensemble.

[1]En 2024, le gouvernement du Québec a mené une consultation publique sur Internet à laquelle ont participé quelque 214 000 personnes. Parmi elles, 91 % souhaitaient abolir les changements d'heure. Mais cette consultation volontaire, accessible essentiellement aux personnes disposant des outils et des compétences numériques nécessaires, ne constitue pas un sondage représentatif de l'ensemble des Québécois. Peut-on s'appuyer sur ces résultats pour justifier une décision qui modifierait les habitudes de toute une population ?

Image : canva.com

Daniel Machabée danielmachabee@journaldescitoyens.ca

La nuit des longs couteaux : une nuit, une entente, une nation écartée

René Lévesque, en novembre 1981 : « Je regrette infiniment de voir le Québec se retrouver à cette place que le régime fédéral s'est fait une tradition de lui réserver : une fois de plus, le Québec est tout seul. »

La constitution d'un pays, faut-il le rappeler, est le texte fondamental des lois d'un pays. Elle établit les règles de fonctionnement d'un État, ce qui est permis, ce qui ne l'est pas, et établit le partage des pouvoirs de la structure politique du pays. Depuis 1982, le Québec vit dans un pays dont il n'a pas signé la constitution. Dans l'histoire du monde, c'est un précédent inédit : qu'une nation, considérée jusqu'alors comme étant un des peuples fondateurs d'un pays, refuse de signer sa loi fondamentale. Malgré cela, malgré le refus de tous les gouvernements québécois successifs qui ont refusé de la signer telle quelle, cette constitution s'applique au Québec, souvent avec des effets néfastes sur la cohésion sociale. Ce texte propose un retour sur cet événement essentiel de notre histoire récente.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique

Pour comprendre le coup de force de 1982, il faut revenir à la constitution d'origine de la création du *Dominion of Canada* en 1867. Comme le titre de la loi l'indique, cette nouvelle union politique concerne certaines des colonies britanniques en Amérique du Nord qui n'ont pas rejoint les États-Unis d'Amérique. Ainsi, trois colonies ont accepté de se joindre à ce projet pour former les bases du Canada d'aujourd'hui : la province du Canada-Uni, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Puis, les autres colonies anglaises au nord des États-Unis rejoindront toutes cette nouvelle fédération les unes après les autres jusqu'à la dernière (Terre-Neuve) en 1949.

Les uns ont vu dans cette nouvelle union fédérale la reconnaissance d'une entente entre deux peuples fondateurs. N'a-t-on pas redonné au territoire de l'ancienne Nouvelle-France le contrôle de son gouvernement ? En effet, le Québec retrouvait son Parlement perdu en 1840 et le contrôle de certaines compétences, comme la santé, l'éducation, les transports et les municipalités. Mais cette union fédérale a vite démontré l'incapacité des provinces à être totalement autonomes dans leurs champs de compétences et la volonté croissante du fédéral d'étendre son pouvoir de dépenser en empiétant sur les champs de compétences provinciales. Cette problématique s'est imposée rapidement dans l'histoire du Canada moderne (premiers accrochages dès 1887) et s'est accentuée notamment pendant la Seconde Guerre mondiale, quand le fédéral s'est approprié tout le contrôle des impôts pour soutenir l'effort de guerre.

À la même époque, le Canada français, et particulièrement le Québec, revendique la reconnaissance de l'égalité juridique et politique du français et de l'anglais au pays. Cette revendication s'inscrit dans un contexte où plusieurs provinces ont adopté des lois restreignant l'usage du français. Les pressions exercées ont contribué à la création, en 1963, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dite Commission Laurendeau-Dunton, chargée d'examiner les relations entre les communautés francophone et anglophone du Canada.

C'est également durant cette période, marquée par le centenaire de la Confédération canadienne, que se tiennent les États généraux du Canada français. Ces assises témoignent d'une évolution importante de la conscience nationale : le Québec s'affirme comme le territoire national et le principal foyer politique de la nation canadienne-française. L'absence de reconnaissance de cette réalité dans une éventuelle réforme constitutionnelle pourrait alors conduire à une revendication d'indépendance politique.

Cependant, un homme en vient à incarner le refus total des élites canadiennes-anglaises de considérer un quelconque statut pour le Québec : Pierre Elliot Trudeau. Fraîchement élu premier ministre du Canada, il a tabletté le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton et s'est lancé dans une croisade pour rapatrier la Constitution canadienne (alors demeurée dans les archives poussiéreuses de Londres) et mettre le Québec à sa place. Après le référendum de 1980, la position de faiblesse du gouvernement du Québec fournit à Trudeau l'occasion en or pour relancer cette idée de rapatriement.

Le groupe des huit et la nuit du 4 novembre 1981

Après le référendum de 1980, René Lévesque cherche des appuis au Canada anglais pour contrecarrer le projet de Trudeau de changer la constitution canadienne. L'ensemble des premiers ministres provinciaux, à part ceux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, se sont alors opposés à l'idée d'une charte des droits individuels qui auraient préséance sur le pouvoir politique des provinces. Le 16 avril 1981, ils soumettent un plan de constitution appelée « formule de Vancouver », qui ne comprend pas de charte, mais la clause d'un droit de retrait avec pleine compensation financière, ainsi qu'un droit de veto aux provinces, contre toute modification constitutionnelle.

Trudeau, qui tient mordicus à insérer sa charte dans la nouvelle constitution, menace alors de passer directement par le Parlement de Londres sans passer par le consentement des provinces. Les provinces font alors appel à la Cour suprême, qui statue que le gouvernement fédéral peut rapatrier unilatéralement la constitution tout en devant « essayer » de s'entendre avec les provinces. Pendant de longs mois, des négociations constitutionnelles ont lieu entre le fédéral et les provinces, mais n'aboutissent pas. À bout de patience, Trudeau les invite à une conférence dite de la « dernière chance » à Ottawa.

Au matin du 4 novembre, Trudeau propose de soumettre son projet de constitution à un référendum national pour sortir de l'impasse. Lévesque, d'abord favorable à cette idée, émet des réticences à la fin de la journée alors que ses homologues des autres provinces voulaient éviter un référendum sur la question, sachant qu'un oui diminuerait leurs pouvoirs constitutionnels. C'est dans cet état d'esprit que René Lévesque quitte Ottawa pour aller se coucher de l'autre côté de la rivière des Outaouais.

Ce soir-là, le procureur général du Canada, Jean Chrétien, négocie avec les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Ontario une entente sur un bout de papier que l'historiographie nommera « l'entente de la cuisine ». Cette entente prévoit que les provinces renoncent à la compensation financière et, en retour, elles reçoivent la disposition dérogatoire, un genre de bouclier contre les décisions de la cour fédérale.

Les conséquences de cette trahison

Le lendemain matin, René Lévesque apprend au déjeuner qu'une entente a été signée entre le gouvernement fédéral et les provinces anglophones. Il refuse catégoriquement de signer l'entente et quitte la salle des conférences immédiatement après son discours. Dans ses *Mémoires*, il qualifie cette entente de trahison et de coup d'épée dans le dos. Avec cette entente signée sans le Québec, Trudeau a désormais le feu vert pour demander au Parlement britannique de rapatrier la constitution canadienne et l'amender en y insérant sa charte des droits et libertés, qui garantit la primauté des droits individuels sur les droits collectifs. La signature de la loi constitutionnelle de 1982 se déroule en présence de la reine Élizabeth II.

La vision trudeauiste fait triompher la perspective multiculturelle canadienne en privant les Canadiens français de leur statut de peuple fondateur. Cette vision fait du Québec une province comme les autres et nie sa différence culturelle. Comme l'explique l'ex-ministre Rodrigue Tremblay : « Avec son coup de force contre le gouvernement Lévesque, c'est le Québec tout entier et la nation québécoise que le gouvernement Trudeau spoliait[1] »

Les conséquences sont énormes pour le Québec. Depuis 1982, l'Assemblée nationale est placée de facto sous la tutelle arbitraire d'un gouvernement de juges non élus et nommés par Ottawa. Dans ce contexte, chaque loi passée par le gouvernement du Québec peut être invalidée par la Cour suprême au nom de la préséance des droits individuels sur les droits collectifs. Ainsi, les choix du Québec d'imposer le français et la laïcité, entre autres, sont devenus des combats de tranchées où chaque groupe minoritaire se sentant lésé peut s'adresser à la Cour suprême au détriment des droits et de la volonté de la majorité. Le gouvernement du Québec, dans sa mission de protéger la seule société francophone minoritaire en Amérique du Nord, rencontre de plus en plus d'obstacles à mesure que l'idéologie multiculturelle canadienne gagne du terrain au Québec. Dans ce vaste laboratoire multiculturel qu'est devenu le Canada d'après 1982, les francophones sont traités comme une minorité parmi les autres, alors qu'ils ont colonisé et défriché le pays à la sueur de leur front.

[1] Rodrigue Tremblay, *La régression tranquille du Québec 1980-2018*, Fides, 2018, p. 127.



Une première édition inédite et rassembleuse

Un Accord au Sommet

Annie Champagne a.champagne@journaldescitoyens.ca

La planète brûle ; et ça n'est pas une exagération. Les impacts des changements climatiques se manifestent avec toujours plus d'intensité, et nos saisons plus chaudes aux éléments disjonctés ne sont que la pointe de l'iceberg. En politique, le sort de la planète ne semble pas trop faire sourciller.

Au provincial, l'environnement a été un enjeu accessoire des élections d'octobre, malgré l'actualité de la crise climatique dans la Belle Province, tiraillée entre feux et inondations. Au fédéral, le gouvernement priorise l'économie polluante, telle que la fossile albertaine, au détriment de l'environnement, et c'est d'ailleurs le titre de « fossile du jour[1] » que le premier ministre Carney s'est vu décerner en novembre. Si les ornières sont épaisses, certaines initiatives parviennent encore à insufler de l'espoir dans nos esprits grugés par l'écoanxiété. Le Sommet des Laurentides est de celles-là.

Unir ses forces

Le 26 octobre dernier, les élus de 53 Municipalités des Laurentides se sont mobilisés à Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de la première édition d'un Sommet aux allures d'une COP[2] d'envergure régionale. Cette initiative est d'abord motivée par l'idée de rassembler : les équipes municipales, mais aussi les ressources, les savoirs et les bonnes idées et pratiques. Si chaque ville applique des mesures et finance des études en silo, en faisant fi de ses voisines, il y a fort à parier que les efforts consentis verront leurs impacts dilués. D'autant que les enjeux (gestion de l'eau, du transport, des déchets) qui touchent les villes, petites et grandes, sont communs ; sans compter les épisodes météo extrêmes qui transcendent les frontières municipales. Dans ce contexte, la mise en commun est non seulement pertinente, elle est urgente.

En se liguant, les Municipalités mettent en œuvre une « force fédératrice […] absolument unique », comme l'affirme Jérôme Dupras, scientifique en chef du Québec et coprésident du Sommet[3]. L'événement est d'ailleurs décrit comme une rareté : jamais autant de gens ne se sont réunis pour travailler sur les enjeux d'environnement et d'économie sociale. C'est plus de 70 % des Municipalités des Laurentides qui ont participé au Sommet, selon les dires d'Agnès Grondin, ex-députée d'Argenteuil et coprésidente de l'événement[4]. Depuis les dernières élections municipales de 2025, il y a davantage de cohésion entre les élus de la région qui s'accordent mieux sur les priorités environnementales[5]. La collaboration est donc de meilleur augure, et le Sommet en est une preuve éclatante.

La parole aux jeunes

Cette impressionnante assemblée donnait aussi la parole aux jeunes. Une délégation étudiante de différentes écoles de la région a assisté au Sommet pour porter le message de leurs pairs. Un sondage mené auprès de 350 jeunes révèle qu'une majorité (78 %) estime que leur ville n'agit pas assez pour l'environnement. Avec sagesse, une élève a affirmé que « si la Terre était une banque, on l'aurait sauvée depuis longtemps[6] ». Le Sommet qui se concrétise et la signature de l'Accord des Laurentides sont toutefois des pas dans la bonne direction.

Une promesse annuelle

Le Sommet s'est ouvert sur l'adoption de l'Accord des Laurentides, entériné par 50 des Municipalités présentes, qui s'engagent à collaborer pour accélérer la transition socioécologique. Concrètement, les Villes vont s'unir et mettre en commun pour déployer une véritable action environnementale depuis longtemps attendue des citoyens. L'objectif plus grand est évidemment d'inspirer une telle entente, au-delà de la région, dans l'ensemble du Québec.



Photo courtoisie

L'impressionnante assemblée du Sommet des Laurentides avec son comité directeur au premier plan.

Dans cet Accord, il y a aussi la promesse de se retrouver l'an prochain. Les municipalités seront invitées à, disons, renouveler leurs vœux écologiques et d'économie sociale, surtout, à réitérer leurs engagements. L'initiative doit absolument demeurer pérenne et vivace. C'est donc un rendez-vous pour la deuxième édition en 2027.

[1]Mark Carney et ses homologues de France, d'Allemagne, du Japon et du Danemark ont reçu le titre de « fossile du jour » en ce qu'ils brillaient par leur absence en Turquie, à la récente COP31 sur le climat ; ce qui envoie le message du peu d'intérêt accordé par leurs gouvernements à la question environnementale. Ce prix satirique, décerné par le Réseau Action Climat depuis 1999, a également été remporté par le Canada l'an dernier. Voir Catherine Morrison, « Carney et d'autres dirigeants ont reçu le titre de fossile du jour », La Presse Canadienne, 10 novembre 2026, sur le site de l'Actualité : *https://lactualite.com/actualites/carney-et-dautres-dirigeants-ont-recu-le-titre-de-fossile-du-jour/.*

[2]Une COP est une « Conférence des Parties », ou des pays ayant signé une convention internationale sur le climat.

[3]Jérôme Dupras cité par Clara Matthey-Jonais, « Inspirer ses voisins avec ses bons coups en environnement, le pari des Laurentides », Radio-Canada, 26 octobre 2026 : *https://ici.radio-canada.ca/article/info/2295891/sommet-laurentides-accord-environnement.*

[4]Entrevue de l'émission « Accès local » du 27 octobre 2026, Télévision des Basses-Laurentides : *https://tvbl.ca/episode/27-octobre-2026/.*

[5]Alex Fontaine, « Des centaines de personnes attendues au premier Sommet des Laurentides », Le Devoir, 26 octobre 2026 : *https://www.ledevoir.com/economie/1019561/centaines-personnes-attendues-premier-sommet-laurentides.*

[6]Il s'agit de Marla Glorion de l'Académie Lafontaine. Voir le communiqué de presse du Sommet des Laurentides, « Premier Sommet des Laurentides : une nouvelle ère de collaboration et d'entraide s'installe dans la région », 27 octobre 2026 : *https://sommet-laurentides.com/nouvelles/.*

Une initiative verte innovante

Prévost lance Réparabais

Annie Champagne a.champagne@journaldescitoyens.ca

En cette époque consumériste assoiffée de nouveauté, notre rapport aux objets est détraqué. On a le cœur qui balance entre encombrement et gaspillage, et dans tous les cas, ça coûte cher.

C'est plus facile que jamais d'accumuler des biens superflus, souvent *cheap*, à l'obsolescence programmée, ou de jeter, au moindre bris, le premier cossin nous faisant défaut pour s'en commander un autre sur ce fameux site qui livre demain, pour des pinottes. Pour mettre un bâton dans les roues à cette économie de marché et à la surconsommation qu'elle encourage, la Ville de Prévost a lancé le 10 novembre son programme Réparabais, présenté comme une aide financière à la réparation d'objets.

Virage vert

L'initiative constitue l'une des retombées du Virage vert entrepris par la Ville en 2019, un plan ambitieux qui annonçait le déploiement de « 150 actions visant à réduire graduellement l'empreinte écologique des activités de la Ville et de la communauté prévostoise[1] », dont émanent plusieurs programmes, comme Réparabais cette année et l'éco-contribution en 2022, qui a conduit à la création du Fonds pour la consommation responsable. La Municipalité était alors la première à offrir à ses citoyens un éco-choix – adopter une solution écologique ou payer une redevance – qui allait générer, quatre ans plus tard, la coquette somme de 200 000 $ en éco-contributions appliquées à certains produits à usage unique (gobelets de cafés, bidons de lave-glace, et compagnie).

Réparer plutôt qu'acheter

Réparabais ne pioche donc pas dans les coffres de la ville, mais dans cet audacieux fonds qui a jusqu'à présent permis de financer diverses initiatives écoresponsables sur le territoire à hauteur de 111 000 $. Une première enveloppe de 10 000 $ est allouée à Réparabais, qui encourage la réparation des biens de consommation plutôt que l'achat de matériel neuf, dans un monde déjà surchargé d'objets. Le programme ambitionne de réduire le gaspillage à la source : « Réparer plutôt que remplacer, c'est un geste qui est bon à la fois pour le portefeuille et pour l'environnement. Avec Réparabais, nous voulons donner un coup de pouce concret aux familles tout en encourageant des habitudes de consommation plus durable[2] », explique le maire de Prévost, Paul Germain.

Le programme offre aux citoyens un remboursement de 50 % de leur facture de réparation d'un objet, pour un montant minimal de 35 $ avant taxes, et jusqu'à concurrence de 300 $ par adresse. Quatre catégories de biens personnels sont admissibles : les électros (de ton grille-pain à ton frigo ou ton BBQ), les produits électroniques et électriques (l'occasion de réparer ton douzième cellulaire), les vêtements et textiles (tes bottines mangent des camions ?), puis les meubles et l'ébénisterie (et cette table qui a toujours besoin d'être *chimée*). Les commerces offrant des services de réparation seront identifiés pour aider les citoyens à s'y retrouver et à repérer les ressources,





Une chouette campagne publicitaire accompagne Réparabais et fait sourire par ses slogans jouant sur la sémantique écologique du neuf et de l'usagé.

puisque les bons réparateurs ne courent pas les rues, tant à Prévost que dans les villes voisines.

Éco-fiscalité

Réparabais s'inscrit dans le modèle d'éco-fiscalité que le maire Germain a présenté au Sommet des Laurentides du 26 octobre dernier, espérant qu'il inspire les élus de la cinquantaine de Municipalités de la région laurentienne réunis pour discuter transition socio-écologique[3]. Prévost souhaite que d'autres villes lui emboitent le pas ; seule Magog, dans les Cantons-de-l'Est, offre depuis 2025 un programme d'aide financière à la consommation écoresponsable. En attendant que cette bonne idée fasse des petits, l'initiative prévostoise est inspirante et mérite d'être saluée.

Pour obtenir plus de détails sur Réparabais, les citoyens sont invités à consulter le site qui en porte le nom : *reparabais.com.*

[1] Voir le site de la Ville de Prévost, *https://www.ville.prevost.qc.ca/ma-ville/environnement/contenants-reutilisables.*

[2] Communiqué de presse émis par la Ville de Prévost le 10 novembre 2026, *https://www.ville.prevost.qc.ca/storage/app/media/Ma ville/Administration/Salle de presse/2026/2026-11-10-communiqué-réparabais.pdf.*

[3] Sara Champagne, « Des citoyens remboursés pour réparer des articles plutôt qu'acheter du neuf », *La Presse,* 11 novembre 2026, en ligne : *https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2026-11-11/prevost/des-citoyens-rembourses-pour-reparer-des-articles-plutot-qu-acheter-du-neuf.php.*

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Prévost !

Annie Champagne
a.champagne@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2026

Bravo à la Ville de Prévost, qui a remporté le prix des Villes innovantes 2026, dans la catégorie des territoires québécois de moins de 20 000 habitants, au Sommet international de l'innovation des municipalités (SIIViM Laurentides 2026) qui s'est déroulé à Mont-Tremblant du 13 au 15 octobre 2026. Dans son intervention, le maire exprime la fierté ressentie de voir Prévost recevoir cet honneur.

Damnée antenne

La tour de télécommunication de Bell s'est réinvitée au conseil. Le deuxième point à l'ordre du jour consistait en l'adoption unanime de l'avis de non-opposition à l'emplacement proposé pour le projet de Bell et à l'autorisation de signature du bail. Le projet se concrétise et les périodes de questions sont mobilisées par les questions citoyennes, comme dans les derniers mois.

Avant l'adoption de l'avis, le maire revient sur plusieurs informations importantes et enjeux déjà abordés dans ce dossier controversé. Il rappelle que la réglementation fédérale a préséance en ce qui concerne les antennes et que le processus pour informer les citoyens a duré plus de trois mois. Il présente une carte pour illustrer les zones où le réseau défaille et où il est nécessaire de l'améliorer (surtout pour assurer la sécurité publique et faciliter les communications des services d'urgence : ambulanciers, pompiers et policiers). Enfin, il précise que les entreprises de télécommunications cherchent depuis 9 ans à s'implanter à Prévost, particulièrement dans le cœur villageois, et présente une carte des 13 emplacements qui ont été envisagés par le passé.

Faut-il le rappeler, la dernière demande de Bell ciblait un site près du Métro, à 30 mètres des propriétés les plus proches, et, surtout, fait notoire, un propriétaire du secteur avait déjà accepté l'antenne sur son terrain et fait signer un bail. Antenne il y aura donc, la Ville a pris le parti de trouver un site moins impactant pour la majeure partie de la population prévostoise.

L'emplacement choisi, soit l'option du « moindre mal » – le secteur Versant-du-Ruisseau – ne convient évidemment pas à tout le monde. Ce sont des citoyens tant de Prévost que de Sainte-Anne-des-Lacs qui viennent se faire entendre au conseil. Les préoccupations sont encore vives, surtout en ce qui concerne les impacts des radiofréquences sur la santé et les effets du dynamitage (nécessaire à la construction de l'antenne) sur le débit d'eau des résidences du secteur. Les inquiétudes quant à la visibilité sont calmées : le maire présente des projections spatiales de visibilité au sol et la tour, disposée à 150 mètres en dessous de la ligne d'horizon, sera invisible dans le décor, sinon depuis l'autoroute 15.

Une résidante souligne que Sutton a développé un protocole pour contrer les antennes et Val-David est en train de faire de même avec un règlement plus actuel ; elle demande pourquoi Prévost n'a pas utilisé son règlement 608, qui aurait, selon elle, constitué un bouclier pour contrer le projet de Bell. Le maire lui apprend que ce règlement est *ultra vires* : ce terme du jargon juridique désigne quelque chose qui est au-delà des pouvoirs d'une assemblée législative. Le règlement 608 est donc inopérant dans le cas qui nous occupe, il ne tient pas debout sur le plan juridique, explique le maire. Ce règlement existe, il n'a pas été aboli, mais il n'a pas de valeur légale dans le contexte de l'implantation d'une tour de télécom relevant de la compétence fédérale.

Annonces du conseil en vrac

Les conseillers y vont de leurs annonces : le programme Réparabais a été lancé en novembre. Cette aide financière à la réparation de biens de consommation vise à contrer le gaspillage et à soutenir les familles. Il est à souhaiter que les citoyens en profitent allègrement! *(Voir l'article dans en page 9)*

Le 28 novembre prochain, ne manquez pas l'événement *Sur la bonne voie : pour une mobilité active et durable*, une présentation citoyenne et familiale organisée par la Ville qui dévoilera les orientations du plan d'action de la municipalité en matière de déplacements actifs et durables dans les années à venir.

Les 14 et 15 novembre se tient le Marché de Noël de Prévost à l'école du Champ-Fleuri : une cinquantaine d'exposants seront rassemblés et la remorque de Tricentris sera sur place pour la réparation de petits objets. Dans le même esprit, la Parade de Noël sera déployée en soirée, le 5 décembre prochain. C'est aussi le temps de faire preuve de générosité pour la guignolée et les paniers de Noël de la Maison d'Entraide. Donnez, mais correctement, quand la Maison est ouverte, pour éviter la perte de denrées.

Un sondage sera bientôt soumis aux citoyens pour connaître le degré de satisfaction à l'égard des services municipaux. La démarche est confidentielle et traitée de manière indépendante par Léger. Aussi, la nouvelle programmation Loisirs de la ville sera présentée dans le prochain cahier *Vivez Prévost* et en ligne. Il sera possible de s'inscrire à compter du 19 novembre.

Quelques rappels : il est important de s'inscrire aux alertes citoyennes, qui permettent la communication d'informations importantes, comme les avis d'ébullition de l'eau ou les périodes d'interdiction de stationnement. Dans une perspective écologique, ne brûlez pas vos feuilles mortes ! La pratique n'est pas seulement interdite, elle est également polluante. Il y a plusieurs manières de disposer de ses feuilles mortes, notamment le feuilli-cyclage. Soyez créatifs et cessez d'emboucaner vos voisins !

Finances et contrats

Les états financiers prévisionnels au 30 septembre 2026 sont présentés et donnent à voir un surplus anticipé de 1 162 417 $ pour l'année en cours. Ces revenus supplémentaires, notamment dus aux nouvelles constructions, sont une excellente nouvelle pour la Ville, mais des « inconnus » sont susceptibles d'affecter ce montant d'ici le mois de décembre : des postes vacants sont à combler, divers litiges sont en cours avec les services professionnels, l'inventaire d'abrasif et le déneigement potentiel de l'hiver à venir.

L'attribution des contrats pour le nettoyage des égouts et des puisards conduit le maire à faire quelques démonstrations mathématiques. La Ville commence à ressentir l'augmentation des coûts liés au diesel et, même dans le contexte où les soumissionnaires sont nombreux (4 ou 5 par contrat), les contrats en ces domaines augmentent sensiblement : 24 % pour les égouts, 22 % pour les puisards (la ville en compte 850 sur son territoire). Les prochains mois seront inflationnistes.

Règlementation

Parmi les règlements adoptés au conseil, deux retiennent particulièrement l'attention. Le règlement 878 interdisant la distribution de pièces pyrotechniques et de feux d'artifice sur le territoire de la Ville de Prévost fait suite au règlement 562 déjà en vigueur qui encadre l'usage des feux d'artifice. Le maire rappelle que la ville n'est pas contre les célébrations, mais celles-ci doivent avoir lieu en toute sécurité, et si vous faites usage de feux d'artifice, ce doit être en présence d'un artificier ou d'un technicien qualifié, et après avoir demandé l'autorisation à la ville. Ainsi, en cohérence avec ce règlement antérieur, et pour mieux l'appliquer, le règlement 878 interdit la vente de feux sur le territoire. Prévost emboite ainsi le pas à Saint-Jérôme, qui vient d'adopter un règlement similaire.

L'adoption du règlement 881, qui prévoit le financement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation d'études, de plans et de devis reliés à la gestion de l'eau, concerne principalement le projet Laurentien. L'eau du puits qui alimente ce secteur présente une concentration élevée de manganèse. Bien que la situation ne soit pas jugée problématique pour le moment, la Ville souhaite anticiper les besoins futurs en évaluant différentes solutions, notamment l'installation d'un système de traitement ou le forage d'un nouveau puits.

Gestion de l'eau

Dans la gestion des infrastructures, la ville présente son analyse d'un projet régional de traitement des eaux usées. Tant Prévost que Saint-Sauveur et Piedmont se sont vu imposer un moratoire sur le développement en raison des enjeux que pose le traitement des eaux usées. Comme ces trois Villes ont des besoins semblables au même moment, elles ont envisagé de s'allier pour regrouper leurs services et construire une seule usine commune de traitement des eaux usées. Des discussions préliminaires en ce sens ont eu lieu, et la résolution adoptée au conseil vient confirmer l'approbation de les poursuivre. Quels seraient les avantages environnementaux, économiques et en termes de main-d'œuvre (plutôt rare dans ce domaine) d'une telle collaboration ? La Ville mandate donc des experts pour évaluer ce projet, que le maire considère avec grand optimisme.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, la Ville adopte la programmation révisée de la TECQ (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) pour 2024-2028. Prévost reçoit environ 4 millions $ du gouvernement du Québec pour la gestion durable de ses infrastructures liées à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales. Elle doit mener cette gestion en toute transparence, en annonçant chaque année les travaux qu'elle fera avec cette enveloppe. En 2026, la Ville a fait des démarches pour se doter d'un PGA-eau (Plan de gestion des actifs en eau) par l'entremise duquel elle a obtenu 203 305 $ supplémentaires qui s'ajouteront à la subvention du TQCQ.

Politiques et adhésions

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2027 est présenté ; deux irrégularités s'y glissent et dérogent à l'horaire du lundi 19 h. Le conseil d'octobre aura lieu un mardi suivant l'Action de grâces, tandis que le conseil de décembre surviendra à 20 h, puisque précédé par la séance sur le budget.

La Ville s'est outillée de trois nouvelles politiques : une politique de dotation et de sélection du personnel, qui régira toute nouvelle embauche à la Ville, ainsi qu'une politique dans l'air du temps sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, qui vise à encadrer l'usage de l'IA dans le travail municipal tout en protégeant les personnes, les renseignements détenus par la Ville sur ses citoyens, la qualité des décisions et la confiance du public. La dernière politique concerne la santé et la sécurité du travail à la municipalité : elle vise à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous, à protéger la santé, la sécurité ainsi que l'intégrité physique et psychique des personnes qui y travaillent.

En fin de séance, la ville annonce qu'elle renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2027. Aussi, elle soutient la Grande semaine des tout-petits (GSTP), dont la onzième édition se tiendra du 16 au 22 novembre, sous le thème « Un grand Québec commence petit. Pour que chaque tout petit s'épanouisse pleinement ». Enfin, la ville autorise la signature de l'Accord des Laurentides qui émane du Sommet tenu le 26 octobre dernier. L'Accord est une démarche volontaire qui vise à renforcer la collaboration entre les municipalités pour accélérer l'action environnementale dans la région. La Ville adhère à l'Accord, à ses principes et à ses objectifs. Le maire salue l'immense travail et le leadership régional exceptionnel du conseiller Joey Leckman, qui est l'instigateur du Sommet.

Pour les personnes qui seraient tentées d'écouter la rediffusion, prenez note que le son de la vidéo n'est fonctionnel qu'après 7 min 30 s de visionnement. À bon entendeur…

Avis public — Intention de dissolution

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif **Coalition québécoise du plein air** a l'intention de demander sa dissolution auprès du registraire des entreprises du Québec, conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les compagnies. Fait à Prévost, le 10 novembre 2026.

Pierre Gaudreault
Trésorier du conseil d'administration.

vivez Prévost

NOVEMBRE 2026



Ici pour célébrer la magie des Fêtes !



Sondage Léger
Votre opinion compte



Réparabais
Nouveau programme de subvention

Prévost
ici pour inspirer



HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

Prévost innove avec le programme Réparabais

Il y a quatre ans, la Ville de Prévost devenait la première municipalité au Canada à proposer à ses citoyens un « éco-choix » : soit payer une redevance (éco-contribution) à l'achat de divers articles à usage unique, soit utiliser une solution alternative en vrac. Aujourd'hui, ce modèle innovant en matière d'éco-fiscalité permet de financer un nouveau programme d'aide à la réparation : le Réparabais.

Ces temps-ci, on est tous « cassés »

Au moment où l'inflation provoquée par le conflit commercial avec les États-Unis et la flambée des prix du pétrole plombe le pouvoir d'achat de chaque famille, le programme Réparabais se veut une aide financière à la réparation d'objets.

Aspirant également à réduire la production de déchets à la source, l'initiative permet le remboursement de 50 % du coût d'une réparation jusqu'à concurrence de 300 $ par année, par ménage.

Les biens personnels admissibles au remboursement de frais de réparation sont répartis en quatre catégories : les produits électroniques et électriques (ordinateur, tablette, téléphone cellulaire, téléviseur, console de jeux vidéo, outils, etc.), les produits électroménagers (réfrigérateur, laveuse, sécheuse, cuisinière, lave-vaisselle, four à micro-ondes, grille-pain, cafetière, climatiseur, barbecue, etc.), les vêtements et textiles (vêtements, chaussures, tentes, sacs de couchage, etc.), de même que les meubles et l'ébénisterie (table, chaise, sofa, lit, mobilier extérieur, etc.).

L'éco-fiscalité en renfort

En octobre 2025, la Ville de Magog innovait en annonçant le premier programme semblable d'aide financière à la réparation d'objets. Au-delà de différences dans les modalités, le Réparabais innove à son tour avec un modèle de financement qui ne repose aucunement sur la taxe foncière. C'est plutôt le Fonds pour la consommation responsable, créé par Prévost à l'occasion du lancement du programme d'éco-contribution en 2022, qui permet dorénavant à la Ville d'offrir une aide financière à la réparation d'objets. La Ville de Prévost choisi également d'inclure un vaste éventail de biens admissibles au programme.

Depuis quatre ans, plus de 111 000 $ ont déjà été redistribués par le Fonds afin de soutenir près d'une dizaine d'initiatives écoresponsables sur le territoire de Prévost.

Enveloppe de 10 000 $ et citoyens mis au défi

En attribuant une première enveloppe de 10 000 $ au programme Réparabais, la Ville de Prévost met ses citoyens au défi d'épuiser cette enveloppe le plus rapidement possible en développant le réflexe de réparer un maximum de biens de consommation plutôt que de s'en procurer de nouveaux.

« Réparer plutôt que remplacer, c'est un geste qui est bon à la fois pour le portefeuille et pour l'environnement. Avec Réparabais, nous voulons donner un coup de pouce concret aux familles tout en encourageant des habitudes de consommation plus durable. Et surtout, nous pouvons le faire grâce aux sommes générées par notre Fonds pour la consommation responsable, sans solliciter davantage la taxe foncière », explique Paul Germain, maire de la Ville de Prévost.

Pour la liste complète des produits admissibles et l'ensemble des conditions du programme, le public est invité à visiter le site **reparabais.com**.

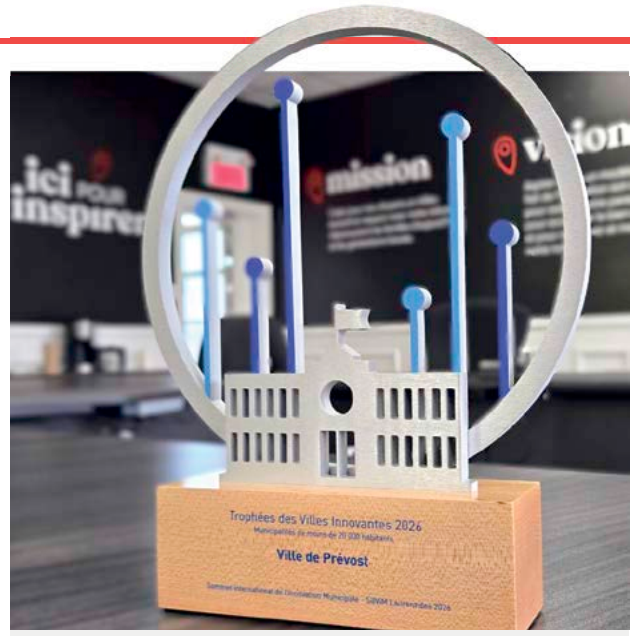

RECONNAISSANCE

Prévost lauréate du Trophée des villes innovantes 2026

En octobre dernier, la Ville de Prévost a reçu cette reconnaissance dans la catégorie des territoires québécois de moins de 20 000 habitants, à l'occasion du Sommet International de l'Innovation Municipale (SIIViM Laurentides), organisé par IVÉO.

Cette distinction récompense la culture municipale d'innovation à Prévost qui mise sur quatre principes : réduire, réutiliser, réinventer, décarboner.

Parmi les initiatives mises en valeur figure la réhabilitation du chemin du Lac-Écho, réalisée en collaboration avec l'École de technologie supérieure (ETS). Ce projet de recherche appliquée a permis de réutiliser sur place 100 % des matériaux existants de la chaussée, tout en générant une économie estimée à 40 % par rapport à une reconstruction traditionnelle.

Ce prix reconnait également la logique de circularité qui s'applique dans tous les domaines municipaux à Prévost, de l'écofiscalité qui finance de nombreuses initiatives durables aux règlements d'urbanisme favorisant la décarbonation, l'efficacité énergétique et la saine gestion des eaux.

Cette reconnaissance appartient surtout à toutes les équipes et à tous les partenaires qui osent expérimenter, mesurer, apprendre et transformer les défis municipaux en solutions innovatrices concrètes et reproductibles. Fidèle à sa devise « Ici pour inspirer », la Ville de Prévost entend poursuivre dans la voie de cette culture d'innovation et partager les solutions qui peuvent être reproduites ailleurs.



SONDAGE

Votre opinion compte pour l'avenir de Prévost

Au cours des prochaines semaines, tous les résidents de Prévost seront appelés à faire entendre leur voix dans le cadre d'un sondage portant sur de nombreux thèmes clés. En effet, la Ville de Prévost a mandaté la firme Léger afin de consulter sa population et de mieux comprendre les besoins, les attentes et les priorités de ses citoyen(ne)s.

Ce sondage donnera à tous les citoyen(ne)s l'occasion de s'exprimer sur différents aspects de la vie municipale, notamment la qualité des services, les enjeux qui les préoccupent et les orientations qu'ils souhaitent voir privilégiées pour l'avenir de Prévost.

Ces réponses contribueront à éclairer les réflexions et les décisions de la Ville, afin que ses actions et ses services répondent le mieux possible aux besoins de la population.

Surveillez votre boite postale : des cartons invitant les résident(e)s à répondre au sondage en ligne seront envoyés par la poste. Merci d'avance à tous les Prévostois(es) qui prendront quelques minutes pour faire entendre leur voix et contribuer à l'avenir de Prévost !



COLLABORATION INTERMUNICIPALE

Prévost, Saint-Sauveur et Piedmont s'unissent pour étudier une solution commune de traitement des eaux usées

Devant les défis croissants liés à la gestion des eaux usées et aux nouvelles exigences environnementales, les villes de Prévost et de Saint-Sauveur, ainsi que la Municipalité de Piedmont, annoncent une démarche de collaboration inédite visant à évaluer la faisabilité d'une solution commune de traitement des eaux usées.

Les trois municipalités ont convenu de mandater leurs directions générales afin de commander les études nécessaires à l'élaboration et à l'analyse de différents scénarios. Cette première étape permettra notamment d'évaluer la faisabilité technique, financière et opérationnelle d'une infrastructure commune, dont la possibilité d'une usine de traitement des eaux usées desservant les trois territoires.

L'objectif est clair : réfléchir ensemble plutôt que séparément afin d'identifier une solution pérenne, performante et respectueuse de l'environnement, tout en recherchant des économies d'échelle et un partage équitable des coûts. Pour Prévost, Saint-Sauveur et Piedmont, cette réalité constitue une occasion de faire preuve d'innovation et de vision à long terme.

La démarche annoncée s'inscrit dans un contexte où les municipalités doivent également faire preuve de prudence quant au développement de leur territoire. Les moratoires et mesures de contrôle du développement adoptés ou envisagés par les municipalités témoignent d'ailleurs de la volonté des élus de s'assurer que la capacité des infrastructures publiques et la protection de l'environnement demeurent au cœur des décisions d'aménagement.

Cette première étape structurante visera à documenter les possibilités et déterminer si une solution commune peut être techniquement réalisable, financièrement responsable et avantageuse pour les trois collectivités.

Au terme des études, les municipalités disposeront ainsi d'une information suffisamment étoffée pour déterminer si la mise en commun du traitement des eaux usées constitue une avenue réaliste et souhaitable pour tous afin de répondre adéquatement aux exigences environnementales.

Les trois municipalités posent ainsi les premières bases d'une réflexion collective qui pourrait éventuellement devenir un exemple concret de collaboration intermunicipale dans les Laurentides.



MARCHÉ DE NOËL

La magie des Fêtes était au rendez-vous

Les 14 et 15 novembre derniers, petits et grands ont plongé dans l'ambiance des Fêtes lors du Marché de Noël de Prévost. Plus de 50 exposants étaient sur place pour faire découvrir leurs créations et permettre à tous de dénicher de belles trouvailles d'ici.

Un grand merci aux bénévoles présents et aux 3 576 visiteurs venus célébrer, découvrir et encourager nos artisans locaux !



INVITATION

Présentation du Plan d'action en mobilité active et durable

La Ville de Prévost invite les citoyennes et citoyens à venir découvrir son Plan d'action en mobilité active et durable lors d'un événement familial et convivial !

Date : le samedi 28 novembre
Heure : de 10 h à 12 h
Lieu : Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale)

En plus de la présentation du plan d'action, petits et grands pourront bouger sur place : vélos stationnaires et parcours ludique pour les enfants seront au rendez-vous.

Et pour ajouter une petite touche vitaminée à l'activité, un service de smoothies sera également offert sur place !

Venez découvrir les actions qui guideront la mobilité à Prévost au cours des prochaines années, tout en profitant d'un moment agréable en famille.

On vous attend en grand nombre !

Gratuit – aucune inscription requise.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de retard de collecte, laissez votre bac à la rue

Votre bac n'a pas été ramassé selon l'horaire prévu ? Laissez-le en bordure de rue et avisez le Service aux citoyens au servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca ou en composant le 450 224-8888.

Laissez votre bac à la rue jusqu'à la collecte ou jusqu'à ce que nous vous ayons répondu. Des retards peuvent survenir en raison de collectes prolongées ou de bris de camions. Les secteurs touchés sont généralement repris le lendemain ou au prochain jour ouvrable.

Alertes citoyennes

Inscrivez-vous au service d'alertes citoyennes afin de recevoir les avis importants et des rappels réguliers de la Ville de Prévost.



- AVIS D'ÉBULLITION
- URGENCES
- ENTRAVES À LA CIRCULATION
- AVIS DE TRAVAUX DANS VOTRE SECTEUR
- STATIONNEMENT HIVERNAL
- VIE MUNICIPALE
- RAPPELS DES JOURS DE COLLECTE

Connectez-vous à votre Portail citoyen

Prévost

Vérifiez votre taux de radon



L'hiver est la meilleure période pour tester le taux de radon dans votre sous-sol. Des analyses effectuées en 2023 dans une centaine de résidences prévostoises démontrent un taux dangereux pour la santé dans 35 % de celles-ci et un taux potentiellement préoccupant dans 30 % des cas. Savez-vous ce qu'il en est chez vous ? Effectuez votre mesure à la maison grâce au programme de revente subventionnée de détecteurs de radon de la Ville de Prévost.

Rendez-vous au bureau du Service de l'environnement au 2772, boulevard du Curé-Labelle pour vous procurer un détecteur de radon pour la somme de 30 $, taxes incluses.

Pour plus d'information : ville.prevost.qc.ca/radon



Il faut toute une communauté pour prévenir une chute. Nous avons tous un rôle à jouer!

Le mois de novembre est le Mois de la prévention des chutes.

Les chutes sont la principale cause des blessures chez les aînés. De plus, le tiers des aînés qui font une chute ne retourneront jamais à leur domicile.*

Vous trouverez sur le site Web du Mois de la prévention des chutes :

- des activités, des affiches et des messages à utiliser sur les réseaux sociaux;
- les ressources nécessaires pour agir positivement dans votre collectivité.

Ensemble, nous pouvons aider les aînés à rester actifs, autonomes et en santé, sans se blesser.

Pour en savoir plus, téléchargez les ressources au **parachute.ca/novembresanschute**

*Source: Statistique Canada
www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-624-x/2014001/article/14010-fra.htm

MOIS DE LA PRÉVENTION DES CHUTES



CENDRES DE FOYER

5 trucs importants pour prévenir les incendies

Rien de tel qu'un bon feu de foyer au bois en cette période hivernale. Par contre, afin d'éviter les incendies et les intoxications au monoxyde de carbone, voici cinq mesures à prendre avec les cendres du foyer.

- Videz régulièrement les cendres du foyer à l'aide d'une pelle de métal, jamais à l'aide d'un aspirateur;
- Mettez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- Sortez le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- Installez le contenant sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 mètre de tout objet;
- Attendez au moins sept jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant et brassez les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.





BONNES PRATIQUES

Préparer votre terrain pour l'hiver

Avant l'arrivée de la neige, il est recommandé d'installer des piquets en bois ou en plastique permettant de repérer les aménagements réalisés sur votre propriété (murets, escaliers, plantations, etc.). L'installation de piquets métalliques est interdite due aux risques de bris d'équipement lors des opérations de déneigement.

Si vous devez protéger des arbres, arbustes, boîtes postales, clôtures décoratives ou tout autre élément décoratif sur votre terrain privé, il est également recommandé d'installer des clôtures à neige afin d'éviter les dommages qui peuvent être causés par la neige soufflée sur votre terrain. Vous êtes également responsable de l'entretien de vos haies de cèdre et autres arbustes qui pourraient empiéter sur l'emprise municipale. Comme toujours, les équipes de la Ville de Prévost vous remercient de votre précieuse collaboration, qui nous permet de vous offrir le meilleur service de déneigement possible !

Pour plus d'informations sur le déneigement : ville.prevost.qc.ca/deneigement



STATIONNEMENT HIVERNAL

Pour des opérations de déneigement efficaces

La Ville de Prévost tient à rappeler à tous ses résidents que le stationnement est interdit dans les rues à partir du 1er novembre, sauf avis contraire.

Pour les périodes du 1er novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 1er avril, il est interdit de se stationner dans la rue et sur tous les chemins publics, sauf si une période de tolérance est en vigueur.

Cette mesure vise à améliorer la qualité du déneigement sur le territoire. Les véhicules stationnés dans la rue nuisent au déroulement des opérations, rendant le passage des équipements difficile et ralentissant la durée des opérations.

Malgré l'interdiction, la Ville peut décréter une période de tolérance du stationnement sur la voie publique lorsque les conditions météorologiques sont clémentes et qu'aucune opération de déneigement n'est prévue.

Pour savoir si le stationnement sur rue est autorisé, nous vous invitons à mettre à jour vos préférences sur le portail citoyen ou sur l'application mobile de Prévost afin de vous assurer de recevoir toutes les notifications et alertes, incluant les statuts des opérations de déneigement et les horaires d'interdiction de stationnement.

Pour tout savoir sur le stationnement hivernal : ville.prevost.qc.ca/stationnementhivernal

Pour recevoir les notifications : citoyen.ville.prevost.qc.ca/inscrivez-vous



ENTREPRENEURS

Permis de déneigement

Pour effectuer le déneigement d'entrées et de stationnements privés, les entrepreneurs en déneigement qui souhaitent opérer à Prévost doivent obligatoirement s'enregistrer auprès de la Ville.

Voici comment obtenir votre permis de déneigement :

- Payez les frais de 50 $. Ceux-ci doivent être acquittés au bureau de la taxation situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle.
- Fournissez vos coordonnées complètes ou celles de votre entreprise, incluant le nom de la personne responsable du déneigement.
- Le permis est valide du 15 octobre au 1er mai et doit être renouvelé chaque année.

Pour toute question, communiquez avec notre équipe responsable du déneigement : deneigement@ville.prevost.qc.ca

programmation de loisirs

activités pour enfants

HIVER 2027



Activités culturelles

Création artistique | 9 à 11 ans
DU 17 JANVIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche 9 h 30 à 10 h 45
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : 450 224-8888
Coût : 150 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 28 FÉVRIER ET 28 MARS)

Création artistique | 12 à 15 ans
DU 17 JANVIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche, 10 h 50 à 12 h 05
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : 450 224-8888
Coût : 150 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 28 FÉVRIER ET 28 MARS)

Sports et activités physiques

Éveil à la danse | 2-3 ans (Parents-enfants)
DU 23 JANVIER AU 17 AVRIL
Horaire : Samedi, 8 h 30 à 9 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Mouvement danse – 450 560-2304
Coût : 75 $ pour 11 semaines
(RELÂCHE LE 30 JANVIER ET 6 MARS)

Éveil à la danse | 3-4 ANS
DU 23 JANVIER AU 17 AVRIL
Horaire : Samedi, 9 h 05 à 9 h 50
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Mouvement danse – 450 560-2304
Coût : 85 $ pour 11 semaines
(RELÂCHE LE 30 JANVIER ET 6 MARS)

Multi-dance | 4 à 6 ans NOUVEAU!
DU 23 JANVIER AU 17 AVRIL
Horaire : Samedi, 9 h 55 à 10 h 40
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Mouvement danse – 450 560-2304
Coût : 85 $ pour 11 semaines
(RELÂCHE LE 30 JANVIER ET 6 MARS)



Inscriptions

Résidents : du 19 novembre 2026 au 11 janvier 2027*

Non-résidents : du 3 décembre 2026 au 11 janvier 2027*

Cours offert dans le cadre de l'entente intermunicipale : dès le 3 décembre

*Après cette date, des frais supplémentaires de 10$/activité s'appliqueront pour toute nouvelle inscription.

En ligne : ville.prevost.qc.ca/inscription

Par téléphone : 450 224-8888, poste 6228

Au Service des loisirs :
Situé au 2772, boulevard du Curé-Labelle

Multi-dance | 7 à 9 ans NOUVEAU!
DU 23 JANVIER AU 17 AVRIL
Horaire : Samedi, 11 h 50 à 12 h 50
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Mouvement danse – 450 560-2304
Coût : 95 $ pour 11 semaines
(RELÂCHE LE 30 JANVIER ET 6 MARS)

Hip hop | 6 à 8 ans
DU 23 JANVIER AU 17 AVRIL
Horaire : Samedi, 10 h 45 à 11 h 45
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Mouvement danse – 450 560-2304
Coût : 95 $ pour 11 semaines
(RELÂCHE LE 30 JANVIER ET 6 MARS)

Karaté débutant | 5 à 17 ans
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 18 h 30 à 19 h 30
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Lorenzo D'Anna - 450 563-3935
Coût : 75 $ (5 à 12 ans) pour 10 semaines
85 $(13 à 17 ans) pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

Karaté intermédiaire | 5 à 17 ans
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 19 h 30 à 20 h 30
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Lorenzo D'Anna - 450 563-3935
Coût : 75 $ (5 à 12 ans) pour 10 semaines
85 $ (13 à 17 ans) pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

Gymnastique | 4 à 6 ans
DU 17 JANVIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche, 8 h à 9 h ou 9 h à 10 h
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Gareau Vertige – 450 224-7227
Coût : 150 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 28 FÉVRIER ET 28 MARS)

Gymnastique | 7 à 9 ans
DU 17 JANVIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche, 10 h 15 à 11 h 45
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Gareau Vertige – 450 224-7227
Coût : 195 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 28 FÉVRIER ET 28 MARS)

Gymnastique | 10 ans et +
DU 23 JANVIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche, 10 h 15 à 11 h 45
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Gareau Vertige – 450 224-7227
Coût : 195 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 28 FÉVRIER ET 28 MARS)

Sportball | 2 à 3 ans et demi
DU 23 JANVIER AU 20 MARS
Horaire : Samedi, 9 h à 9 h 40
Lieu : École Des Falaises
Information : Sportball
Coût : 120 $ pour 8 semaines
(RELÂCHE LE 27 FÉVRIER)

Sportball | 3 ans et demi à 5 ans
DU 23 JANVIER AU 20 MARS
Horaire : Dimanche, 9 h 45 à 10 h 40
Lieu : École Des Falaises
Information : Sportball
Coût : 120 $ pour 8 semaines
(RELÂCHE LE 27 FÉVRIER)

Mini-basket
DU 9 JANVIER AU 20 MARS

Horaire :	3e à 6e année Samedi, 10 h 30 à 12 h
Lieu :	École des Falaises
Informations et inscriptions :	upnorthbasketball.com
Coût :	190 $ pour 10 semaines (camisole incluse)

(RELÂCHE LE 27 FÉVRIER)

Légende :

Cours offert dans le cadre de l'entente intermunicipale avec Saint-Hippolyte en matière de loisirs, de culture et de sports.



Lieux des activités

École Val-des-Monts: 872, rue de l'École
École du Champ-Fleuri : 1135, rue du Clos-Toumalin
École des Falaises : 977, rue Marchand
Pavillon Léon-Arcand : 296, rue des Genévriers
Gare de Prévost : 1272, rue de la Traverse
Tennis Lesage : 964, Chemin du Lac-Écho

Pour plus d'informations :
Service des loisirs, 450 224-8888, poste 6228

programmation de loisirs

activités pour adultes

HIVER 2027



Activité communautaire

Les rendez-vous tricot
DU 19 JANVIER AU 13 AVRIL
Horaire : Mardi, 18 h 30 à 20 h 30
Lieu : Gare de Prévost
Information : 450 224-8888
Coût : 10 $ pour 13 semaines
(RELÂCHE LE 2 MARS)

Activités culturelles

Atelier coopératif de peinture et techniques mixtes
DU 19 JANVIER AU 30 MARS
Horaire : Mardi, 13 h 30 à 16 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : 450-224-8888
Coût : 15 $ pour 8 semaines
(RELÂCHE LE 2 MARS)

EI **Cours de peinture en techniques mixtes** NOUVEAU!
DU 3 FÉVRIER AU 17 MARS
Horaire : Mercredi, 13 h 30 à 16 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : 450-224-8888
Coût : 190 $ pour 6 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

EI **Espagnol voyage débutant niveau 1**
DU 18 JANVIER AU 5 AVRIL
Horaire : Lundi, 8 h 40 à 9 h 40
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Gabriel Garcia – 450 224-8888
Coût : 150 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 1ER ET 29 MARS)

EI **Espagnol voyage débutant niveau 2**
DU 18 JANVIER AU 5 AVRIL
Horaire : Lundi, 9 h 45 à 10 h 45
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Gabriel Garcia – 450 224-8888
Coût : 150 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 1ER ET 29 MARS)



Inscriptions

Résidents : du 19 novembre 2026 au 11 janvier 2027*

Non-résidents : du 3 décembre 2026 au 11 janvier 2027*

Cours offert dans le cadre de l'entente intermunicipale : dès le 3 décembre

*Après cette date, des frais supplémentaires de 10$/activité s'appliqueront pour toute nouvelle inscription.

En ligne : ville.prevost.qc.ca/inscription

Par téléphone : 450 224-8888, poste 6228

Au Service des loisirs :
Situé au 2772, boulevard du Curé-Labelle

Sports et activités physiques

EI **Danse en ligne country | Débutant niveau 1**
DU 18 JANVIER AU 22 MARS
Horaire : Lundi, 18 h 15 à 19 h 30
Lieu : École des Falaises
Information : 450 224-8888
Coût : 95 $ pour 8 semaines
(RELÂCHE LE 1ER ET 8 MARS)

EI **Danse en ligne country | Débutant niveau 2** DU 18 JANVIER AU 22 MARS
Horaire : Lundi, 19 h 45 à 21 h
Lieu : École Champ-Fleuri
Information : 450 224-8888
Coût : 95 $ pour 8 semaines
(RELÂCHE LE 1ER ET 8 MARS)

Essentrics
DU 19 JANVIER AU 30 MARS
DU 21 JANVIER AU 25 MARS
Horaire : Mardi, 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi, 13 h 30 à 14 h 30
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Isabel Ladouceur - 514 991-4720
Coût : 85 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 9 FÉVRIER)

Karaté débutant
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 18 h 30 à 19 h 30
Lieu : École Champ-Fleuri
Information : Lorenzo D'Anna – 450 563-3935
Coût : 85 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

Karaté intermédiaire
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 19 h 30 à 20 h 30
Lieu : École Champ-Fleuri
Information : Lorenzo D'Anna – 450 563-3935
Coût : 85 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

Pickleball débutant
DU 17 JANVIER AU 14 FÉVRIER
DU 28 FÉVRIER AU 4 AVRIL
Horaire : Dimanche, 12 h à 14 h
Lieu : École du Champ-Fleuri
Information : Jacques Lescarbeau - 450 224-8888
Coût : 75 $ pour 5 semaines
(RELÂCHE LE 28 MARS)

Taijiquan style chen | Débutant
DU 22 JANVIER AU 9 AVRIL
Horaire : Vendredi, 8 h 30 à 10 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Karine Van Chesteing - 450 643-0132
Coût : 105 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 5 ET 26 MARS)

Légende :

EI Cours offert dans le cadre de l'entente intermunicipale avec Saint-Hippolyte en matière de loisirs, de culture et de sports.

Taijiquan style chen | Intermédiaire et avancé
DU 22 JANVIER AU 9 AVRIL
Horaire : Vendredi, 8 h 30 à 10 h 45
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Karine Van Chesteing
450 643-0132
Coût : 125 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 5 ET 26 MARS)

EI **Yoga débutant**
DU 19 JANVIER AU 30 MARS
Horaire : Mardi, 18 h 30 à 19 h 30
Lieu : École des Falaises
Information : Catherine Gamache – 438 494-5293
Coût : 115 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 2 MARS)

EI **Yoga Intermédiaire**
DU 19 JANVIER AU 30 MARS
Horaire : Mardi, 19 h 45 à 20 h 45
Lieu : École des Falaises
Information : Catherine Gamache – 438 494-5293
Coût : 115 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 2 MARS)

EI **Yoga 50+**
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 9 h 30 à 10 h 30
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Naturaktive – 438 526-3134
Coût : 125 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

EI **Zumba**
DU 20 JANVIER AU 31 MARS
Horaire : Mercredi, 18 h 30 à 19 h 30
Lieu : École des Falaises
Information : Marie-Josée Labelle – 514 793-4923
Coût : 115 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 3 MARS)

EI **Tonus et mise en forme**
DU 18 JANVIER AU 29 MARS
Horaire : Lundi, 16 h 30 à 17 h 30
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Naturaktive – 438 526-3134
Coût : 125 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 1ER MARS)

EI **Tabata/hiit** NOUVEAU!
DU 21 JANVIER AU 1ER AVRIL
Horaire : Jeudi, 19 h à 20 h
Lieu : École des Falaises
Information : Naturaktive – 438 526-3134
Coût : 125 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 4 MARS)

Pilates
DU 21 JANVIER AU 1ER AVRIL
Horaire : Jeudi, 16 h 15 à 17 h 15
Lieu : Pavillon Léon-Arcand
Information : Alexandra Léveillé - 450 224-8888
Coût : 100 $ pour 10 semaines
(RELÂCHE LE 4 MARS)



programmation de loisirs

Activités libres en gymnase

Pratiquez votre sport lors des périodes d'activités libres.

Vous devez posséder une carte prépayée pour participer à ces activités.

Badminton libre

HORAIRE :
Lundi et vendredi, de 18 h 30 à 22 h

LIEU : École du Champ-Fleuri

(Plage horaire réservée aux familles de 18 h 30 à 19 h 30)

COÛT : Résidents – Carte prépayée de 30 $ pour 10 passages

Non-résidents – Carte prépayée de 30 $ pour 5 passages

Pickleball libre

HORAIRE :
Jeudi, de 18 h 30 à 22 h

HORAIRE :
Dimanche, de 14 h à 18 h

LIEU : École du Champ-Fleuri

COÛT : Résidents – Carte prépayée de 30 $ pour 10 passages

Non-résidents – Carte prépayée de 100 $ pour 5 passages

Aucune activité libre du 21 décembre au 9 janvier inclusivement. Retour des activités dès le 10 janvier

Entente intermunicipale

Résidents de Saint-Hippolyte souhaitant s'inscrire à des cours de Prévost

Inscription : du 3 décembre au 11 janvier

Les résidents de la Municipalité de Saint-Hippolyte doivent créer un compte Sport-Plus auprès de la Ville de Prévost pour bénéficier du tarif résident.

Résidents de Prévost souhaitant s'inscrire à des cours de Saint-Hippolyte

Inscription : du 8 décembre au 12 janvier

Les résidents de la Ville de Prévost doivent créer un compte Sport-Plus auprès de la Municipalité de Saint-Hippolyte pour bénéficier du tarif résident.

Cours offerts à Saint Hippolyte aux résidents de Prévost

Pour tous
- Abdos-Fesses-Cuisses
- Chorale par Ensemble en Chœur
- Zumba

50 ans et +
- Club de jeux de société l'Entre-Deux
- Danse en ligne (débutant et débutant 2 œ– intermédiaire)

Jeunesse
- 1, 2, 3 On bouge!
- Supersportif.ve
- Sport aux max

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Pour consulter la programmation loisirs de la Ville de Saint-Hippolyte :

saint-hippolyte.ca/programmation

Informations spécifiques à l'intention des résident(e)s de Prévost

Les cours peuvent être annulés par la Ville si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Veuillez consulter la politique d'annulation et de remboursement indiquée sur votre reçu lors de l'inscription.

Les résidents de Prévost de 60 ans et plus qui s'inscrivent à une activité de la programmation des loisirs de la Ville bénéficient d'un rabais de 15 %.

Un rabais familial est également offert aux résidents de Prévost, soit 25 % pour un 2e enfant, 50 % pour un 3e enfant et 75 % pour un 4e enfant ou plus inscrits à une activité.

La carte Accès-loisirs est obligatoire pour tous les résidents afin de bénéficier du tarif résident.

Pour les non-résidents, un supplément de 15 % est appliqué au prix affiché.

Informations :
450 224-8888, poste 6228

Semaine des bibliothèques publiques

CULTURE

Une Semaine des bibliothèques publiques bien remplie !

À l'occasion de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tenait du 17 au 24 octobre dernier, la bibliothèque Jean-Charles-Des Roche a proposé une foule d'activités pour près de 160 petits et grands : heure du conte, atelier d'éveil pour les tout-petits, rallye dans la bibliothèque et petit quiz. Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir la bibliothèque tout en s'amusant !

Deux tirages étaient également proposés, l'un pour les adultes et l'autre pour les enfants, avec à la clé une carte-cadeau de 50 $ chez Renaud-Bray. L'activité a suscité un bel engouement, avec près de 180 participants.

Merci à toutes et à tous d'avoir participé et, surtout, de faire vivre votre bibliothèque !



ORGANISMES

Matinée Connexion-Savoir

Le 16 octobre dernier, le Service des loisirs, culture et vie communautaire a tenu la première édition de la Matinée Connexion-Savoir, une nouvelle initiative destinée aux membres des conseils d'administration des organismes de Prévost. Cette rencontre visait à offrir des occasions de formation, de réseautage et de discussion entre les acteurs du milieu.

Une quinzaine de représentants d'organismes ont participé à la formation « Assurer la relève : mission possible », offerte par Loisirs Laurentides. Une période de discussion a aussi permis de recueillir les préoccupations et les besoins des organismes dans le cadre de la refonte de la Politique de soutien aux organismes.

Cette première édition a permis de renforcer les liens entre les organismes du territoire et de confirmer l'intérêt du milieu pour des espaces de rencontre favorisant la collaboration, le partage d'expertise et le développement de partenariats. La Ville remercie l'ensemble des participants pour leur engagement et leur contribution au succès de la première édition de cette initiative.

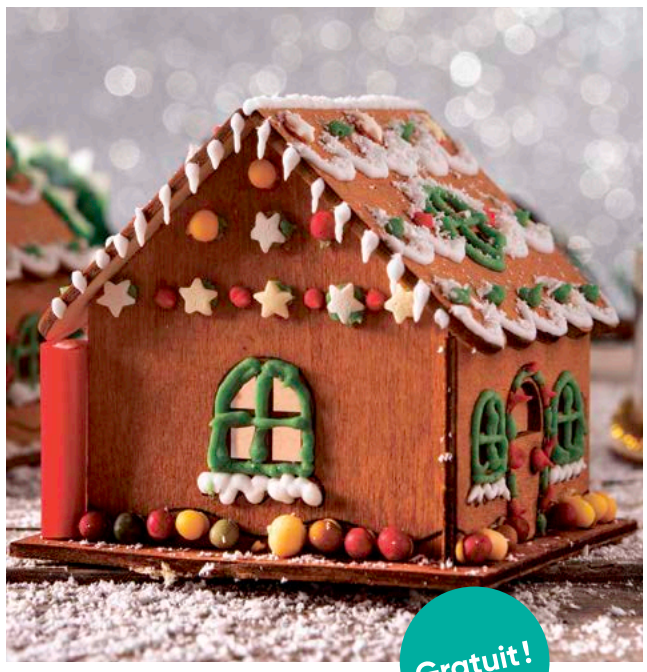

Gratuit !

ATELIER

Ma Maison en pain d'épices

Date : Dimanche 13 décembre, de 13 h 30 à 15 h 30
Lieu : Pavillon Léon-Arcand (296, rue des Genévriers)

Les enfants sont invités à imaginer une délicieuse maison en pain d'épice et bonbons, tout en découvrant l'aquarelle.

L'activité dure environ une heure; vous pouvez vous présenter au moment qui vous convient.

Places limitées
Inscription en ligne - gratuit
(date limite : 7 décembre)



KOKOBRIK

Le village fantastique de Noël en Lego et Minecraft

Date : le samedi 5 décembre, 13 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand

Pour les 6 à 12 ans

Les jeunes créeront un village de Noël inspiré des traditions hivernales et de l'univers Minecraft à l'aide de briques LEGO. Maisons enneigées, ateliers du Père Noël et décors festifs prendront vie grâce à leur imagination. Cet atelier stimule la créativité, la collaboration et le plaisir de construire ensemble.

Places limitées
Inscription en ligne



KOKOBRIK

Le monde fantastique du château de glace en Lego

Date : le samedi 5 décembre, 14 h 15
Lieu : Pavillon Léon-Arcand

Pour les 6 à 12 ans

Les enfants construiront un château de glace en LEGO inspiré des univers hivernaux et de Minecraft. Tours, ponts gelés et forteresses enneigées prendront forme dans une création collective qui stimule l'imagination, la créativité et l'esprit d'équipe.

Places limitées
Inscription en ligne



Bénévoles recherchés

Prenez part aux festivités du Défilé des Fêtes de la Ville de Prévost qui se tiendra le 5 décembre, de 17 h à 20 h, en devenant bénévole ! Embarquez sur les chars allégoriques et enfilez un costume ou un déguisement de mascotte qui seront mis à votre disposition. Aidez-nous à rendre cet événement magique pour les citoyens de Prévost !

Lien d'inscription :
ville.prevost.qc.ca/defile-benevole



CONFÉRENCE

Captives : livres et balados

Jeudi 26 novembre, 19 h

Salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale)

Lors de cette conférence, Michèle Ouellette et Annie Laurin vous dévoilent, entre autres, les secrets derrière la réalisation de leur balado *Captives* ainsi que de leur livre *Captives – Crimes réels et disparitions mystérieuses au Québec*. Elles vous raconteront aussi des anecdotes de production. Vous assisterez à des discussions passionnées et passionnantes sur les cas criminels les plus marquants des deux autrices !

Ouvert à tous !

Inscription en ligne :
ville.prevost.qc.ca/inscription

ARÉNA RIVIÈRE-DU-NORD

Horaire des activités libres

Consultez l'horaire des activités libres sur le site Internet de l'aréna Rivière-du-Nord.

arenardn.ca



NOUVEL HORAIRE !

Atelier d'éveil à la lecture (0 à 2 ans)

Mardi 8 décembre, 10 h 30

Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches

Initiez vos tout-petits de 0 à 2 ans à la découverte des livres et de la lecture.

Places limitées
Inscription en ligne :
ville.prevost.qc.ca/inscription



NOUVEL HORAIRE !

Heure du conte de Noël (3 à 5 ans)

Samedi 5 décembre, 10 h
Mercredi 9 décembre, 18 h

Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches

Les enfants sont invités à découvrir le plaisir de la lecture en se faisant raconter les plus belles et magiques histoires jeunesse. Ils seront transportés dans différents mondes imaginaires.

Places limitées
Inscription en ligne :
ville.prevost.qc.ca/inscription



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE PRÉVOST

Conférence : Le couvert arboricole urbain et périurbain

Conférencier: Karl Goupil

Date : mercredi 25 novembre, 19 h 15
Lieu : Salle Saint-François-Xavier (994, rue Principale)

Karl Goupil est arboriculteur et professeur au Centre de formation horticole de Laval. Impliqué dans la collectivité hippolytoise, il est aussi un conférencier dynamique et passionné. Lors de sa conférence, il nous expliquera les besoins essentiels des arbres et abordera les causes de leur dépérissement, qu'elles soient biologiques, comme les maladies, ou découlent d'interventions humaines, comme la taille ou l'élagage bâclé.

Coût : gratuit (membres) / 5 $ (non-membres)

Informations : shepqc.ca



CLUB SOLEIL

Souper et soirée de danse en ligne et danse sociale - Spécial Noël

Samedi 5 décembre,
de 17 h 30 à 22 h 30

Animation : Michel et Nicole

Vin mousseux et bouchées servis à l'entrée. Apportez vos breuvages et vos verres.

À l'école du Champ-Fleuri
(1135, rue du Clos-Toumalin)

40 $ membres / 45 $ non-membres

Réservation obligatoire auprès de Suzanne Monette 450 224-5612 au moins 5 jours avant la date de la soirée.

Payable lors de la réservation et aucun remboursement.





vivez Prévost



DIFFUSIONS AMAL'GAMME
Luc Beauséjour

Bach en lumière

Samedi 21 novembre, 19 h 30

Dans une formule captivante de théâtre musical qu'il a lui-même conçue et écrite, Luc Beauséjour incarne Jean-Sébastien Bach, endossant à la fois les rôles de claveciniste et de comédien. À travers un choix inspiré de pièces pour clavecin et une interprétation théâtrale empreinte d'émotion, il retrace avec sensibilité les grandes étapes de la vie du compositeur.



DIFFUSIONS AMAL'GAMME
Buzz Cuivres

Le Noël de Buzz

Samedi 5 décembre, 19 h 30

Un concert incarnant, avec sensibilité et humour, toute la magie des fêtes. Au programme: la Suite Casse-Noisette de Tchaïkovski, Sainte Nuit, Promenade en traîneau (Sleigh Ride) et Les douze jours de Noël. Musiciens accomplis, le quintette offre un spectacle pour toute la famille, une soirée chaleureuse et réjouissante, alliant virtuosité, finesse d'interprétation et émotion.

À propos des spectacles présentés par Diffusions Amal'Gamme

Coût : 35 $ (entrée) / 30 $ (abonné)
Gratuit pour les moins de 12 ans

Lieu : Salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale)

Réservation nécessaire :
diffusionsamalgamme.com

Maison d'Entraide de Prévost

La guignolée

LA MAISON D'ENTRAIDE DE PRÉVOST
Guignolée et paniers de Noël

La Maison d'Entraide de Prévost vous invite à sa Guignolée annuelle !

Ce service prend de plus en plus d'ampleur à chaque année sur le territoire de Prévost et vient en aide aux personnes et aux familles vulnérables. Grâce à la générosité de la population, les paniers de Noël font de nombreux heureux !

Date : le samedi 12 décembre 2026, de 10 h à 16 h
Lieu : 788, rue Shaw

Pour devenir bénévole :
activites@maisonentraideprevost.org

Pour faire un don : maisonentraideprevost.org

Pour s'inscrire aux paniers de Noël :
banquealimentaire@maisonentraideprevost.org
ou 450 224-2507, poste 2
(date limite d'inscription : 27 novembre)



PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER MAISON D'ENTRAIDE ET CLUB SOLEIL
Repas de Noël

Repas organisé pour les gens seuls ou en couple. Musique et prix de présence. Réservé aux plus de 18 ans.

Date : le dimanche 27 décembre, dès 11 h 30
Lieu : Salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale)
Coût : 5 $

Réservation : maisonentraideprevost.org

FC BORÉAL
Assemblée générale annuelle (AGA)

Date : le lundi 11 janvier à 19 h
Lieu : rencontre virtuelle
Détails : fcboreal.ca

ASSOCIATION DE BASEBALL DE PRÉVOST
Assemblée générale annuelle (AGA)

Date : le mardi 24 novembre à 19 h
Lieu : Pavillon Léon-Arcand (296, rue des Genévriers)
Détails : baseballprevost.com

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 14 décembre, 19 h

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la salle Saint-François-Xavier
(994, rue Principale, Prévost).

Webdiffusion

Les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville de Prévost. Il est possible d'accéder aux vidéos antérieures des séances sur la page YouTube de la Ville.

Pour joindre les membres du conseil municipal :

ville.prevost.qc.ca/elus

Avis publics

Pour consulter les avis publics de la Ville de Prévost, rendez-vous dans cette section du site.

ville.prevost.qc.ca/avis-publics

Communiquer avec la Ville de Prévost

450 224-8888
servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Pour tous les détails sur nos points de service et nos horaires :

ville.prevost.qc.ca

Prévost

vivez Prévost

À la recherche d'Ami·es de la bibliothèque de Sainte-Anne-des-Lacs

L'union fait la force

Joanne Turnbull

Le groupe des Ami·es de la bibliothèque s'est formé en 2019, après les difficultés rencontrées dans la municipalité pour établir le projet de nouvelle bibliothèque. Sa mission tient dans la promotion de ce nouveau lieu : des articles, comme celui-ci, constituent un outil parmi d'autres visant à maintenir et à rehausser la visibilité positive de ce grand rêve d'une bibliothèque bien adaptée à notre milieu.



Photo courtoisie

Julien Marc-Aurèle, Céline Chatigny (personne ressource), Sylvie Barbeau, Louise Genest, Pierre Roberge, Ginette Larouche, Claude Traversy, Suzanne Labrecque, Angelika Dittrich, Pierre Desautels et Valérie Lépine.

Les bibliothèques publiques sont bien plus que de simples lieux de conservation de livres : ce sont des pôles communautaires dynamiques qui offrent un accès gratuit à la technologie, à des programmes éducatifs et à des ressources favorisant l'apprentissage tout au long de la vie. En participant au groupe des Ami·es, vous vous ajoutez à une voix citoyenne collective et vous agissez comme des ambassadeurs auprès des instances municipales. Des actions de plaidoyers simples – comme faire connaître les ressources de la bibliothèque à son entourage ou prendre la parole lors d'une réunion du conseil municipal – contribuent à garantir une bibliothèque de qualité à tous. La participation aux Ami·es favorise un sentiment d'appartenance à votre communauté et vous permettra de tisser des liens avec un réseau de passionnés : amoureux des livres et voisins engagés dans la vie locale. La bibliothèque ne se résume alors plus à un simple lieu que l'on visite ; elle devient un bien commun dont vous contribuez à assurer la pérennité, la qualité et la diversité des services.

Lors de la dernière réunion des Ami·es, j'ai eu la chance de faire la connaissance de ce groupe de passionnés de la bibliothèque qui souhaite avant tout qu'une nouvelle bibliothèque moderne, offrant des services à toute la population, voie le jour durant le mandat du présent conseil municipal. Je vous en présente quelques membres : Louise est devenue bénévole à la bibliothèque à son arrivée en 2024 pour mieux s'intégrer dans sa nouvelle communauté. Elle souhaite de tout cœur que la construction d'une nouvelle bibliothèque lui permette de jouer pleinement son rôle et d'assurer la vitalité de la communauté. Marie-Andrée adore travailler à cette belle cause et contribue particulièrement comme rédactrice. Pierre s'est joint au groupe tout récemment, ce qui lui a permis de rencontrer des gens investis ensemble pour une cause. Selon lui, « plus nous serons nombreux, meilleures seront nos chances d'avoir une bibliothèque qui sera une fierté pour nous ». L'animatrice du groupe, Suzanne, est une adepte de lecture qui apprécie l'accès à une grande variété de livres rapidement et gratuitement. Ce groupe lui permet de côtoyer des personnes qui agissent pour que notre bibliothèque devienne un lieu de rencontres, de découvertes et de socialisation pour tous les âges. Elle vous invite, si la lecture, la culture et l'ouverture aux autres vous importent, à rejoindre le groupe des Ami·es de la bibliothèque.

En travaillant avec eux depuis un certain temps, je peux vous assurer que vous aurez beaucoup de plaisir et de satisfaction en collaborant avec les Ami·es de la bibliothèque et en leur apportant votre soutien et vos talents. N'hésitez pas, ils ont besoin de vous!

Pour contribuer, écrivez-nous à l'adresse suivante : *amisbibsadl@gmail.com*.

Mot du maire suppléant



Chers citoyens et amis,

Au cours des dernières semaines, notre municipalité a vécu un changement important avec la démission de monsieur Dalzell à titre de maire. Je tiens à souligner son engagement envers Sainte-Anne-des-Lacs et à le remercier sincèrement pour le travail accompli au service de notre communauté.

À titre de maire suppléant, j'assumerai de façon transitoire les pouvoirs et les responsabilités de la fonction de maire jusqu'à la tenue de la prochaine élection partielle dont la date sera communiquée prochainement. Soyez assurés que cette transition s'effectue dans un esprit de continuité. Avec l'ensemble des membres du conseil municipal, nous poursuivrons notre travail avec rigueur, collaboration et détermination afin de répondre aux besoins de notre communauté et de faire progresser les projets qui nous tiennent à cœur.

Un an après le début de notre mandat, je pense que c'est une belle occasion de jeter un regard sur le chemin parcouru et sur quelques réalisations qui ont marqué la première année.

Au cours de cette période, le conseil municipal a souhaité donner une place encore plus importante au dialogue avec les citoyens et à la transparence. Un temps d'échange est désormais offert avant les séances du conseil afin de permettre aux citoyens de poser leurs questions et de partager leurs commentaires en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Nous avons également tenu trois cafés-causeries qui ont donné lieu à des discussions ouvertes, respectueuses et constructives. Ces rencontres sont importantes puisqu'elles nous permettent de mieux comprendre vos préoccupations, vos idées et vos attentes.

Cet esprit de collaboration s'est également manifesté dans le domaine de l'environnement. Devant la présence de vivipares chinoises dans le lac Marois, la Municipalité a agi rapidement en collaboration avec l'OBV Rivière-du-Nord et l'ABVLacs. Ensemble, nous avons mobilisé de nombreux citoyens qui ont participé aux activités de récolte. Comme d'autres interventions seront nécessaires au cours des prochaines années, nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur l'engagement de notre communauté pour contribuer à la protection de nos lacs et de nos milieux naturels.

Dans ce même esprit d'ouverture, une séance d'information publique a été tenue le 19 octobre dernier afin de faire le point sur le projet de rénovation de l'hôtel de ville, un dossier prioritaire pour le conseil. Cette rencontre a permis de présenter l'avancement des travaux de planification, de partager les résultats des études réalisées jusqu'à maintenant et de répondre aux questions des citoyens. Les études préliminaires et les esquisses sont maintenant complétées. Si l'échéancier se maintient, l'appel d'offres devrait être lancé d'ici la fin de l'année afin de permettre le début des travaux au printemps prochain.

Pendant que ce projet progresse, nous sommes aussi à pied d'œuvre dans la préparation du budget 2027. Cet exercice exige un équilibre constant entre les besoins de la communauté, les projets à réaliser et la capacité financière de la Municipalité.

Au-delà de ces dossiers, la vie municipale se vit aussi à travers les moments qui nous rassemblent. Je vous invite à profiter des nombreuses activités offertes cet hiver et à consulter la programmation sur le site Web de la Municipalité ainsi que dans la prochaine édition hivernale de L'Étoile.

Je vous souhaite une belle saison hivernale, remplie de moments agréables au sein de notre belle communauté.

Sylvain Harvey
Maire suppléant de Sainte-Anne-des-Lacs

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs

GUIGNOLÉE
GARDE-MANGER
DES PAYS-D'EN-HAUT
On fait le "POIS" dans notre région!

Le 12 décembre dès 9 h

Le Club Optimiste tiendra sa traditionnelle Guignolée afin de recueillir des **denrées non périssables** et des **dons en argent** pour soutenir les familles dans le besoin durant les temps des Fêtes.

Des bénévoles feront du **porte-à-porte** dans la municipalité pour recueillir vos dons. Il sera également possible de déposer vos contributions au **Centre communautaire.**

Vous souhaitez devenir bénévole?
Communiquer avec nous

Isabelle Laroche
450 675-0664

Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca

450 224-2675

sadl.qc.ca

Dans la foulée des accusations de vol à la SAQ

John Dalzell démissionne

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

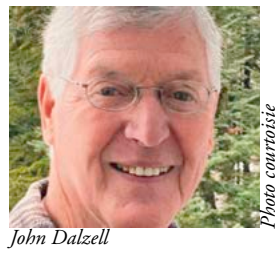

Photo courtoisie

John Dalzell

La démission du maire de Sainte-Anne-des-Lacs, John Dalzell, survient deux jours après le dévoilement de cinq chefs d'accusation criminels pour vol à l'étalage. Alors qu'une spécialiste de la politique municipale y voit une décision d'honneur et de dignité, la Municipalité se prépare déjà à tenir une élection partielle.

Dans un communiqué[1] publié le vendredi 6 novembre, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a confirmé que John Dalzell quittait immédiatement la mairie ainsi que son siège au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

« J'ai récemment commis un geste que je regrette profondément et dont j'assume l'entière responsabilité. Les citoyens ont le droit d'attendre de leurs élus une conduite irréprochable. En conscience, je ne peux plus exercer ces fonctions avec la crédibilité et la sérénité qu'elles exigent », a-t-il déclaré.

L'ancien maire attribue ce geste à un problème de santé qu'il n'aurait pas reconnu à temps. Il affirme avoir entrepris des démarches pour obtenir de l'aide et vouloir se consacrer à son rétablissement et à ses proches.

John Dalzell présente également ses excuses aux citoyens, aux membres des conseils municipal et régional ainsi qu'au personnel municipal. L'ex-maire se dit néanmoins fier du travail accompli durant son mandat, notamment du lancement imminent de la rénovation de l'hôtel de ville et du redressement des finances municipales. Il demande enfin le respect de sa vie privée et précise qu'il ne fera aucun autre commentaire.

Cinq chefs d'accusation rapportés par *Le Journal de Montréal*

L'affaire[2] avait été révélée le 4 novembre dernier par *Le Journal de Montréal*. Selon son Bureau d'enquête, John Dalzell fait face à cinq chefs d'accusation de vol de moins de 5000 $ en vertu du *Code criminel*.

Les faits allégués se seraient produits à la succursale de la Société des alcools du Québec (SAQ) de Saint-Sauveur les 28 octobre, 11, 22 et 29 novembre 2025, ainsi que le 3 février 2026. Selon les documents judiciaires consultés par le quotidien, il aurait chaque fois quitté le commerce avec une bouteille de rhum Bacardi sans la payer. Après avoir plaidé non coupable lors de sa comparution du 5 octobre au palais de justice de Saint-Jérôme, il devra de nouveau se présenter le 22 janvier 2027 devant le tribunal.

Il importe de rappeler que l'ex-maire bénéficie toujours de la présomption d'innocence, puisque les accusations déposées contre lui ne constituent pas un verdict de culpabilité, et que son départ de la mairie ne met pas un terme au processus judiciaire.

Une décision d'honneur et de dignité

Sollicitée pour commenter les responsabilités éthiques des élus, Danielle Pilette, Ph. D., professeure associée au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), juge que John Dalzell a pris la meilleure décision dans les circonstances.

Elle souligne l'importance qu'accorde la Commission municipale du Québec (CMQ) aux notions d'honneur et de dignité de la fonction d'élu, notant que le maire n'a pas attendu une éventuelle intervention de l'organisme pour démissionner. Selon les éléments connus, elle précise toutefois, en nuances, que cette affaire « ne représentait pas le pire des cas, puisqu'il n'avait eu aucun conflit d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions et qu'il ne s'était pas approprié des biens payés par les contribuables de sa municipalité ».

« C'est sans doute la meilleure décision dans les circonstances ; une décision d'honneur et de dignité pour laquelle il mérite des félicitations », conclut-elle, rappelant qu'un élu doit préserver la confiance des citoyens au-delà des seuls enjeux juridiques.

L'honneur et la dignité au cœur du code d'éthique municipal

À Sainte-Anne-des-Lacs, les élus sont soumis au *Règlement numéro 516-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*[3], en vigueur depuis mai 2026.

Ce texte repose sur six valeurs (intégrité, honneur, prudence, respect et civilité, loyauté et recherche de l'équité) et exige une honnêteté au-dessus de tout soupçon. Son article 5.2.4.1 interdit toute conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction, en plus de proscrire les conflits d'intérêts, les abus de confiance et l'usage personnel des ressources municipales.

Une accusation criminelle n'entraîne toutefois pas automatiquement un manquement déontologique : tout dépend de l'analyse du contexte. Bien que les faits allégués concernent un commerce privé plutôt que les fonds publics, cela ne suffit pas à déterminer si les exigences d'honneur et de dignité ont été respectées.

Des mécanismes de contrôle distincts de la justice criminelle

Au Québec, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige les Municipalités à adopter un code de déontologie et confie à la CMQ un rôle central de surveillance.

En cas de signalement, la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale mène une enquête et peut déposer une citation à comparaître devant un juge administratif. Les sanctions prévues vont de la réprimande et de la formation obligatoire au remboursement de sommes, à une pénalité maximale de 4000 $ ou à une suspension pouvant atteindre 90 jours.

Ce processus administratif est distinct de la justice criminelle : une accusation au criminel n'équivaut pas à une sanction déontologique, et inversement. Par ailleurs, la démission n'éteint pas tout recours, la CMQ pouvant enquêter jusqu'à trois ans après la fin d'un mandat.

Une élection partielle à venir

Pendant cette période de transition, la continuité est assurée : déjà désigné maire suppléant en novembre 2025, Sylvain Harvey a été confirmé à l'unanimité dans l'exercice de l'ensemble des pouvoirs et des responsabilités du maire.

Par ailleurs, conformément à l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, toute vacance survenant plus de douze mois avant la prochaine élection générale — prévue en novembre 2029 — doit être comblée par une élection partielle. Selon l'article 339, le président d'élection dispose de trente jours suivant l'avis de vacance pour fixer le scrutin à un dimanche compris dans les quatre mois suivants.

Dans son communiqué du 6 novembre, la Municipalité a indiqué qu'elle précisera prochainement les modalités entourant ce scrutin, tout en maintenant l'ensemble des services aux citoyens.

[1] *https://www.sadl.qc.ca/fr/nouvelles-details/2026/11/06/demission-du-maire-de-sainte-anne-des-lacs/*

[2] *https://www.journaldemontreal.com/2026/11/04/le-maire-de-sainte-anne-des-lacs-accuse-pour-des-vols-a-la-saq*

[3] *https://www.sadl.qc.ca/fichiersUpload/fichiers-/20260519081251-reglement-516-2026-code-d-ethique-et-de-deontologie-elus-signe-mamh.pdf*

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs !

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 novembre 2026

La dernière séance du conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs (SADL) s'est déroulée dans un contexte politique particulier marqué par la démission inattendue du maire John Dalzell le 6 novembre 2026.

C'est en ouverture d'assemblée que le maire suppléant, Sylvain Harvey, a adressé un message officiel à la population concernant les récents développements politiques. Le 6 novembre dernier, John Dalzell a signifié sa démission à titre de maire de SADL avec effet immédiat. Sylvain Harvey a tenu à souligner le dévouement et l'engagement de l'ex-maire, rappelant son parcours comme conseiller municipal, cofondateur et dirigeant de l'Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS), puis comme premier magistrat au cours de la dernière année.

Désormais, afin d'assurer la continuité de l'administration municipale et de mener à bien les grands dossiers en cours, Sylvain Harvey exerce officiellement l'ensemble des fonctions, devoirs et responsabilités dévolus au maire. Il représente également la Municipalité auprès des instances supramunicipales (dont la MRC des Pays-d'en-Haut) et gouvernementales. Pour l'épauler dans la gestion quotidienne et la signature des documents officiels, le conseil municipal a désigné le conseiller Michael Tinmouth à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2026 à novembre 2027.

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, la date de l'élection partielle visant à pourvoir le poste de maire sera annoncée dans un délai de 30 jours et le scrutin devra se tenir au plus tard quatre mois après la vacance du poste, soit avant le 5 mars 2027. Malgré cette transition à la tête de l'administration, le nouveau maire intérimaire a rassuré la population annelacoise et a affirmé sa volonté de maintenir la continuité des affaires publiques et de veiller à ce que l'avancement des dossiers majeurs de la Municipalité, dont la réfection de l'hôtel de ville et la préparation du budget de 2027, se poursuive sans interruption.

Finances et administration – Le conseil municipal a adopté la liste des factures payées au 31 octobre 2026 totalisant 710308,14 $ ainsi que la liste des factures à payer s'élevant à 152055,05 $. Le rapport des dépenses au 31 octobre 2026 et les états comparatifs au 30 septembre 2026 ont également été déposés, indiquant qu'environ 75 % du budget a été dépensé à cette date.

Adopté par les membres du conseil municipal, le calendrier des séances ordinaires de 2027 prévoit que les réunions se tiendront généralement le deuxième lundi de chaque mois, à 19 h 30, au centre communautaire, à l'exception de celle d'août, prévue le 23 août, et de celle d'octobre, reportée au mercredi 13 octobre en raison de l'Action de grâce.

Le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 47811 $ (remboursables sur cinq ans) destinés au financement des honoraires professionnels d'ingénierie a été adopté pour sécuriser la route et l'exutoire du lac Ouimet contre les risques de crues.

Ressources humaines – Sur recommandation du directeur du Service de la sécurité publique et incendie, le conseil municipal a entériné l'embauche de quatre nouveaux pompiers à compter du 10 novembre 2026, soit Alexandre Charron-Lamoureux, Jean-Pascal Larose, Éliot Courcelles et Alexi Larose.

En remplacement temporaire d'une employée en congé de maternité, Nikola Todorovic a été engagé à titre d'adjoint administratif à la direction générale et au greffe pour une durée approximative de trois à quatre mois.

La Municipalité renforce ses effectifs de surveillance sur le terrain grâce à la ratification de l'embauche de Clarence Vernet au poste d'inspecteur et d'adjoint au Service de l'urbanisme, avec le pouvoir d'inspecter les propriétés entre 9 h et 19 h et de délivrer des permis et des constats d'infraction.

Suite à la page 26 →

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Sainte-Anne-des-Lacs !

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Suite de la page 25

Urbanisme, travaux publics et voirie – Le conseil municipal a déposé un avis de motion et le premier projet de règlement omnibus visant à intégrer directement les normes encadrant les hébergements touristiques de courte durée (de type Airbnb) au règlement de zonage. Comme l'a précisé la direction générale, cette modification permettra de rationaliser le traitement administratif des demandes tout en restreignant et en encadrant plus strictement la prolifération de ce type de résidences sur le territoire de SADL. Une assemblée publique de consultation sera organisée à la suite de l'adoption officielle du premier projet de règlement.

En réponse à la question posée lors de la dernière séance du conseil municipal concernant l'accessibilité universelle du nouveau café, il a été confirmé qu'une rampe d'accès pour personnes handicapées est bel et bien intégrée aux plans du projet.

À la suite d'une séance d'information publique tenue le 19 octobre 2026, le projet de rénovation de l'hôtel de ville poursuit son cours, d'autant plus que le conseil municipal a confirmé le maintien d'une subvention gouvernementale couvrant 65 % de la valeur des travaux. Dès que ce chantier sera complété, la réalisation de la nouvelle bibliothèque s'amorcera dans la foulée. La même firme d'architectes a d'ailleurs été mandatée pour en effectuer l'évaluation et l'étude de faisabilité.

Les élus municipaux ont approuvé le principe de remplacer l'installation septique de l'hôtel de ville, vieille d'une trentaine d'années, et de mettre à niveau le système de gestion des eaux usées du garage municipal. Ces travaux, pour lesquels une somme préliminaire de 115 400 $ a été retenue aux fins de la planification budgétaire, seront coordonnés directement avec la rénovation de l'hôtel de ville.

En prévision de la saison hivernale 2026-2027 et de l'entrée en fonction d'un nouvel entrepreneur en déneigement, la Municipalité a octroyé les contrats d'approvisionnement suivants (montants avant taxes) aux plus bas soumissionnaires conformes : 64 775 $ à Excavation R.B. Gauthier, pour l'approvisionnement et la livraison de sable abrasif; 54 864 $ à Compass Minerals Canada Corp., pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage; et 66 775 $ à Carrières Uni-Jac, pour l'approvisionnement et la livraison d'abrasif AB-10.

Vie communautaire – Une reconnaissance et un soutien ont été accordés par le conseil municipal au Club de lecture de Sainte-Anne-des-Lacs, incluant la mise à disposition d'un local au sein de la bibliothèque municipale pour la tenue de ses réunions.

Les échos du CONSEIL MUNICIPAL de Piedmont !

Émilie Corbeil emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2026

Bernard Bouclin, maire, souligne que l'élection date déjà d'une année, que beaucoup de travail a été effectué, mais qu'il reste beaucoup à faire.

À ce sujet, le ministère des Transports et de la mobilité durable, ayant été rencontré à de nombreuses reprises depuis près d'une décennie, ne bouge malheureusement pas beaucoup dans les dossiers qui occupent le territoire de Piedmont. On remarque toutefois que l'asphalte a été réparé sur le chemin de la Gare.

Le ministère a par ailleurs annoncé, sans surprise, que la route 117 est en fin de vie à Piedmont. Des suites de cette annonce, les fonctionnaires auraient encore rejeté la demande de diminuer la limite de vitesse, spécifiant que l'administration municipale pourra émettre des demandes pour changer l'environnement de la route dans le processus qui conduira à sa réfection, qui prendrait environ sept ans.

Les Municipalités de Piedmont, Prévost et Saint-Sauveur évaluent ensemble la possibilité de coopérer dans le dossier de l'épuration des eaux usées. On espère y trouver quelques mesures d'économies, mais surtout un partage des ressources humaines et une gestion davantage intégrée afin d'améliorer les procédés.

La fête de l'Halloween a été une grande réussite, encore une fois, au parc Gilbert-Aubin. Le maire et le conseil ont tenu à remercier tous les bénévoles, sans qui la tenue d'une telle activité n'aurait pas été possible.

Bourses de soutien à l'excellence sportive

Encore cette année, la Municipalité a distribué des bourses à six jeunes espoirs sportifs Piedmontais et voici la liste des récipiendaires :

- **Philippe Savard, 19 ans, ski alpin** – Il fait partie de l'équipe du Québec pour la deuxième saison et souhaite participer aux championnats du monde juniors tout en poursuivant ses études collégiales.
- **Alexandre Cormier, ski de fond, 21 ans** – Il vise le Championnat du monde en Estonie.
- **Alix Soulières, 15 ans, Tennis** – A compétitionné en France et veut se qualifier aux championnats du Québec et du Canada.
- **Sophie Calvin, ski de fond, 13 ans** – Elle fait partie du programme de la relève et progresse année après année, tout en conciliant le sport et les études.
- **Elsa Feliciello, 20 ans, ski alpin** – Il est membre de l'équipe du Québec, meilleure de sa discipline et participante aux Jeux olympiques jeunesse et au Championnat du monde junior.
- **Jérémy Sauvageau, ski acrobatique** – Il est parmi les meilleurs au pays et vise l'équipe nationale.

Budget 2026

Le Conseil annonce que le budget est bien respecté cette année. Toutefois, le montant des taxes en retard est élevé, soit de 1 099 000 $ environ. En comparaison, il n'était que de 620 000 $ à pareille date l'année dernière. On invite donc les citoyens à payer leurs taxes afin d'éviter les frais d'intérêt.

Analyse des eaux parasitaires

Le Conseil a annoncé il y a un moment qu'une étude serait faite afin de découvrir les sources d'eaux parasitaires qui s'infiltrent dans le réseau d'égout. Considérant que les étangs de rétention arrivent bientôt à leur saturation en termes de capacité, il est important que l'eau qui n'a pas besoin de traitement ne s'y rende pas.

Cette étude a été faite et les résultats sont très encourageants. 50 % des eaux parasitaires proviennent de seulement six sources qui ont été identifiées et les coûts liés à la correction de cette problématique sont très faibles, de l'ordre de 250 000 $. À ce titre, le maire a expliqué que les Piedmontais sont particulièrement chanceux et que cela va permettre de diminuer la quote-part de Piedmont vis-à-vis de l'utilisation des étangs de rétention.

Régie des eaux usées

En 2027, l'entente pour le partage des installations avec la ville de Saint-Sauveur sera encore renouvelée pour une année, dans l'attente d'une nouvelle entente à plus long terme et qui fait toujours l'objet de négociations. D'ailleurs, des discussions ont lieu avec la ville de Prévost afin d'évaluer la possibilité de mutualiser les installations de traitement des eaux usées. À cet effet, un comité a été créé afin d'évaluer tous les aspects liés à une entente intermunicipale.

Bris d'aqueduc sur la 117 – Le 6 août dernier, un bris d'aqueduc est survenu sur la route 117, engendrant des frais de plus de 34 000 $. Le budget annuel ne permettant pas d'effectuer ces travaux d'urgence, la somme a été prélevée à même l'excédent cumulé.

Fonds de roulement – Un avis de motion a été donné afin d'augmenter le fonds de roulement, qui ne l'a pas été depuis quatre ans. Il passerait donc de 650 000 $ à 2,4 millions de dollars si le règlement est adopté, soit le maximum permis par la Loi. Ce geste permettra de financer plus facilement certains projets, comme l'achat de machinerie ou des travaux routiers.

Portes ouvertes sur l'urbanisme – Le Conseil remercie les participants à la soirée portes ouvertes, ainsi que ceux qui ont répondu au sondage, apportant un éclairage précieux sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire. Un rapport sera publié afin d'informer la population des orientations qui émanent de cet exercice. Le but était de bonifier la réglementation et les amendements à y apporter et de réfléchir à propos de l'avenir de Piedmont. Les nouveaux règlements et les amendements seront présentés à partir de l'hiver 2027.

Prix et nominations pour Piedmont – Mme Mélissa Paquette, coordonnatrice aux loisirs, a reçu le prix implication au gala postcamp 2026.

La campagne *À Piedmont, on se calme le pompon* figure parmi les finalistes au gala des prix leaders en mobilité durable. Elle est également en nomination pour le prix coup de cœur du public.

Sentier du mont Pinacle – Le sentier du mont Pinacle a reçu une cure de rajeunissement, la croix ayant été redressée, et des bancs et des tables de pique-nique ayant été installés afin de profiter du panorama.

Chantier du chemin de la Montagne – Les travaux accusent certains retards et le pavage est débuté. Vu les températures froides à venir, la deuxième couche de pavage devra attendre au printemps.

Guignolée – La guignolée au bénéfice du Garde-manger des Pays-d'en-Haut est commencée à Piedmont. Les citoyens sont invités à déposer des dons à l'Hôtel de Ville.

De plus, le 12 décembre, de 9h00 am à 12h00 pm, une opération de porte-à-porte aura lieu et toutes les personnes intéressées à agir comme bénévoles sont invitées à s'inscrire avant le 10 décembre, soit par courriel à *info@piedmont.ca* ou au 450-227-1888, poste 221.

Noël à Piedmont – Le Père Noël et ses lutins seront de retour aux glissades sur tube du mont Avila. Les enfants de 12 ans et moins pourront glisser et profiter des jeux, des mascottes et du bar à chocolat chaud gratuitement entre 10 h et 14 h. Pour les grands, le coût de l'activité est réduit de moitié, soit de 28,50 $. Les billets seront en vente à l'Hôtel de Ville à partir du 1er décembre et une preuve de résidence est exigée.

Budget 2027

Le maire a tenu à informer la population des décisions qui devront être prises afin d'assurer l'avenir financier de la Municipalité. Le 14 décembre prochain, le budget et le plan triennal des immobilisations (PTI) seront déposés.

C'est dans cette foulée que des réflexions s'imposent et qu'une rencontre citoyenne est organisée en date du 26 novembre prochain.

En entretien avec le *Journal,* le maire a spécifié que toute hausse de taxes allait faire l'objet d'une évaluation consciencieuse et respectueuse de la population. Il est toutefois, selon lui nécessaire de remettre les finances en ordre afin d'entretenir nos infrastructures et de nous épargner des factures salées en évitant d'agir en urgence plutôt qu'en prévention.

Il précise que beaucoup de travail a été fait par l'administration afin d'identifier les besoins à venir et que ce travail deviendra extrêmement précieux pour nous assurer d'investir intelligemment dans notre territoire.

Il souligne également que les revenus de croissance sont en diminution, et que cela traduit un choix des citoyens de ne pas développer le territoire à tout vent. De plus, la Municipalité perd environ 200 000 $ de revenus par année, puisqu'elle doit retirer les charges d'épuration des eaux de plusieurs terrains non bâtis qui ont été touchés par le moratoire.

Finalement, il indique qu'en 2021, les taxes n'ont pas été augmentées malgré la hausse importante de l'IPC. En 2025, plusieurs citoyens ont même vu leur compte de taxes baisser. Selon lui, il est impératif d'agir de manière responsable afin de conserver une municipalité en bonne santé financière.

Le Trio Hochelaga

Carole Trempe carole.trempe@journaldescitoyens.ca

Samedi 14 novembre 2026, à la salle de spectacle Saint-François-Xavier de Prévost, dans la série *Grands Classiques*, Diffusions Amal'Gamme produisait le Trio Hochelaga : *300 ans de secrets musicaux*. Ce trio fondé en 2000 est composé d'Anne Robert au violon, de Dominique Beauséjour-Ostiguy au violoncelle et de Dantonio Pisano au piano.

Ils nous ont offert un concert que je ne peux qualifier autrement que de beauté à puissance infinie.

300 ans de secrets musicaux nous fait voyager à travers la découverte d'extraits de grandes œuvres, des anecdotes et des clés d'écoute. Sur la scène se retrouvent les fabuleux musiciens et un chevalet sur lequel sont déposés les portraits de chacun des compositeurs que nous entendrons à tour de rôle. Ce petit clin d'œil rend leur énergie palpable. On sent qu'ils écoutent leur musique avec nous!

Le trio nous a rendu visite quatre fois au cours des deux dernières décennies. J'ai eu le privilège de les entendre dans la même salle en mai 2023 dans *À l'aube des grands élans romantiques*. J'avais conclu mon article par ces mots : « Un concert de très haut niveau dont la musique se dépose encore sur nos âmes[1]. »

Le 14 novembre dernier, j'ai observé l'évolution des musiciens, leur maturité, leur façon de se regarder et de respirer ensemble. Ils manifestent une complicité extraordinaire en construisant chaque phrase tout en douceur et tout en équilibre. Leur longue expérience musicale est un élément important de leur identité. Ils se passent les thèmes musicaux avec une telle aisance. Anne et Dominique, les cordistes, ont une présence musicale très affirmée. En effet, leur présence sur scène est aussi belle que leur dialogue musical. Dans un trio avec piano, aucun instrument ne devrait simplement accompagner les autres. Ici, le violon, le violoncelle, le piano se répondent, se relancent, se disputent parfois la parole. C'est une magnifique conversation à trois. Cela devient de la magie.

Le parcours musical proposé couvre trois siècles. **Le classicisme** : l'élégance, la clarté. Haydn et le *Trio pour piano nº.39 en sol majeur, III Rondo all'Ongarese : presto*. On entend nettement l'humour de ce compositeur à travers le plaisir des musiciens. Beethoven et le *Trio pour piano, violon et violoncelle op.1, no.1 en mi majeur II. Adagio cantabile*, le dialogue net s'établit entre le piano et les instruments à cordes. Remarquablement bien exécuté avec finesse, précision et grande virtuosité.

Le romantisme : l'expression des sentiments. Schubert dont le deuxième mouvement du *Trio avec piano nº.2 en mi bémol majeur, op.100* a été repris par Stanley Kubrick en 1975 dans son film *Barry Lyndon* permettant l'expression du violoncelle tenue par un violoncelliste lyrique et talentueux. Mendelssohn, d'abord Fanny, compositrice d'envergure malheureusement limitée par le fait d'être née femme à son époque (1805-1847), et son frère Félix, compositeur qui a écrit un Trio marquant du romantisme : *Trio pour piano, violon et violoncelle no.1 en ré mineur op. 49*, un chef-d'œuvre et la pierre angulaire de la musique de chambre romantique. Brahms et son *Trio pour piano et cordes nº.2 en do majeur, op. 87 II. Andante con moto* dont le thème est inspiré du rythme hongrois. Anne Robert rend cette pièce avec une intensité et une beauté à couper le souffle.

Le post-romantisme : prolonge l'esthétique romantique dans un langage plus moderne. Tchaikovsky et le *Trio pour piano et cordes en la mineur, op. 50 I. Pezzo elegiaco. Moderato assai-Allegro giusto*. Le lyrisme et l'intensité émotionnelle, dans cette pièce, on entend que seuls les musiciens d'exception peuvent se mesurer à son exigence technique et émotionnelle. La symbiose des trois musiciens nous a transportés. Arensky et le *Trio pour violon, violoncelle et piano nº. 1 en ré mineur, op.32 IV. Finale – Allegro non troppo*. On oscille entre des élans brillants et une mélancolie persistante. Une course tendue rapide et portée par une écriture virtuose.

L'impressionnisme : la recherche de couleurs sonores. Debussy et le *Trio en sol majeur pour violon, III. Andante espressivo*. Un style doux, chaleureux, un dialogue intimiste qui met en valeur des mélodies chantantes qui circulent délicatement entre le violon, le piano et le violoncelle. Un mouvement de recueillement. Ce mouvement demande une grande souplesse de phrasé et une sonorité chantante, autre caractéristique de nos excellents musiciens.

Le modernisme : la remise en question des règles du passé. Chostakovich et le *Trio pour violon, violoncelle et piano nº.2 en mi mineur, op.67 IV. Allegretto*. L'une des œuvres de musique de chambre les plus poignantes et les plus célèbres du vingtième siècle. Écrite en 1944 dans la période sombre de la Seconde Guerre mondiale, en réponse aux atrocités des camps de concentration. Le jeu des musiciens est caractérisé par un contraste émotionnel extrême exigeant une maîtrise technique redoutable pour passer d'une fragilité spectrale à une violence quasi sauvage.



Photo : Bernard Ouellet

Le trio Hochelaga en représentation le 14 novembre dernier.

Beauséjour-Ostiguy et *Triade 1*. Sensations. Une incursion dans la création contemporaine. On remarque une richesse des textures sonores et des nuances lumineuses entre les trois instruments. Ce regard est nouveau et fort intéressant.

Au terme de cette traversée musicale, je reste habitée par une impression difficile à traduire en mots. Il y a, chez ces trois musiciens, bien davantage que la maîtrise, la virtuosité et la connaissance profonde des œuvres. Il y a cette écoute mutuelle, cette générosité dans le jeu, cette capacité à se laisser porter ensemble par la musique et de nous y entraîner avec eux.

Lors de ce concert, j'ai retrouvé ce que j'aime profondément dans la musique : sa capacité de nous faire sortir, le temps d'un instant, du quotidien, de nous toucher sans avoir à nous expliquer pourquoi et de nous rappeler combien la beauté peut prendre de place dans une vie. Le Trio Hochelaga nous a offert un moment rare. Une beauté à la puissance infinie, qui ne s'éteint pas avec la dernière note.

[1]Voir l'édition numérique du *Journal des citoyens* de juin 2023 : *https://jdc.quebec/2023/06/19/a-laube-des-grands-elans-romantiques/.*

Raconteurs de la mémoire collective

Carole Trempe carole.trempe@journaldescitoyens.ca

Le 7 novembre dernier, Diffusions Amal'Gamme présentait *Musique du Sénégal* avec les Frères Sissokho, à la salle de spectacle Saint-François-Xavier de Prévost. Une soirée où la musique nous invitait à sortir de nos fauteuils!

Sur scène, deux frères originaires du Sénégal, Sadio et Fa Sissokho, nous entraînent dans un univers musical puisant ses racines dans la tradition des griots mandingues d'Afrique de l'Ouest. Descendants d'une famille de griots, ils s'inscrivent dans une tradition où le musicien est aussi conteur et dépositaire de la mémoire collective. Chez eux, la parole, le chant et la musique sont intimement liés. Raconter, c'est aussi chanter, transmettre et faire vivre.



Photo : Bernard Ouellet

Les Frères Sissokho en représentation le 7 novembre dernier.

Sadio Sissokho est chanteur, musicien, danseur et auteur-compositeur. Fa Sissokho, quant à lui, est reconnu pour sa maîtrise du djembé, dont il tire une remarquable palette de rythmes. Sadio nous présente la kora, un instrument emblématique de cette tradition, en expliquant sa fabrication. Une grande calebasse, fruit séché de la courge, sert de caisse de résonance et soutient un manche auquel sont fixées les cordes. Le musicien tient l'instrument à l'aide de deux montants et en joue avec les pouces et les index. La kora produit une sonorité singulière, à la fois délicate, cristalline et enveloppante.

La douceur de la kora n'était toutefois qu'une facette du spectacle. Les percussions ont rapidement pris toute la place. Djembé, doun-doun, sabar et rythmes inspirés du mbalax se sont succédé dans une véritable déferlante sonore. Les vibrations traversaient la salle, jusque dans les fauteuils et dans nos corps. Sur scène, les musiciens rivalisent d'énergie et de virtuosité. Deux danseuses athlétiques ajoutent au spectacle une dimension corporelle expressive et aérienne, ponctuée de sauts impressionnants.

Une chose m'a particulièrement frappée : les deux frères semblent vouloir établir un lien constant avec la salle. « Ça va? » demandent-ils régulièrement au public, comme pour s'assurer que tout le monde suit, ressent et participe. Lentement, plusieurs spectateurs se sont laissés emporter. Certains dansent presque en transe, portés par la répétition et l'intensité des rythmes. À la fin, l'invitation est sans équivoque : tout le monde debout! La musique n'est plus seulement sur scène; elle appartient désormais à toute la salle.

Cette proximité avec le public s'inscrit dans une tradition où la musique est aussi une expérience collective. On ne vient pas seulement écouter : on répond, on chante, on danse, on participe. La musique crée du lien, libère les corps et rassemble les gens dans une célébration commune. Pour plusieurs, elle devient même une façon de se délester du quotidien.

J'ai beaucoup aimé cette découverte. Pendant un bon moment, je me suis laissée gagner par l'énergie contagieuse des artistes et par la puissance de leur musique. Je dois toutefois reconnaître que cette intensité soutenue a fini par me dépasser. Ce qui constitue manifestement une source d'exaltation pour certains peut, pour d'autres, devenir une expérience exigeante. Et c'est aussi cela, la rencontre avec une culture musicale différente : accepter d'être dépaysé, parfois séduit, parfois déstabilisé.

Il faut également souligner que cette proposition se démarque assez nettement de ce que Diffusions Amal'Gamme nous présente habituellement. Elle nous éloigne des repères musicaux auxquels une partie de son public est habituée et nous ouvre une fenêtre sur un patrimoine artistique vivant, porté par des artistes qui en sont les dépositaires et les transmetteurs.

Cette soirée nous rappelle que la musique peut prendre bien des formes : parfois, elle nous invite à écouter en silence, parfois elle nous donne envie de fermer les yeux et parfois, tout simplement, elle nous commande de nous lever et de danser.

CONCOURS DÉFI

MAINTENANT PERMIS AUX ADULTES

Odette Morin **- Courez la chance de gagner une carte-cadeau**

30$ Librairie à la L'Arlequin

CHARADE

Mon premier : Longue pièce verticale qui sert à porter une voile, un drapeau.

Mon deuxième : Elle se situe entre Vénus et Mars.

Mon troisième : Endroit idéal pour pondre et couver des œufs.

Mon quatrième : Synonyme de tisane.

Mon tout : Fait de mettre un enfant au monde.

À LA RECHERCHE DU MOT PERDU

Placez, dans la case appropriée, la première lettre de la réponse de chaque énigme et vous obtiendrez ainsi le mot recherché.

1 – Type de cours d'eau qui se jette dans la mer.

2 – L'Atlantique en est un.

3 – Parties souterraines des plantes.

4 – Sur la tête d'une reine.

5 – Monnaie commune à plusieurs pays d'Europe.

Mot recherché : Énergie, vigueur.

1	2	3	4	5

QUI SUIS-JE ?

Voici les trois indices qui désignent le même mot.

1 – Je suis un pays occupant la moitié du territoire de l'Amérique du Sud.

2 – Malgré ma richesse en ressources naturelles, une grande partie de ma population aboutit dans des bidonvilles que l'on appelle ici « favela ».

3 – Ma langue officielle est le portugais et ma monnaie est le « real ».

COUPON-REPONSE

CONCOURS DÉFI Novembre 2026

CHARADE _____

À LA RECHERCHE DU MOT PERDU _____

QUI SUIS-JE ? _____

Nom _____

Ville _____

Âge _____ Tel : _____

Par courriel : **defi@journaldescitoyens.ca** ou la poste : **Éditions prévostoises, case postale 603, Prévost (Québec) JOR 1TO** Vous avez jusqu'au 8 du mois suivant la parution du journal pour envoyer vos réponses. Vous envoyez vos trois réponses avec votre nom, votre âge, votre ville de résidence de même que votre numéro de téléphone par courriel à **defi@journaldescitoyens.ca** ou par la poste à l'adresse suivante : **Les Éditions prévostoises, case postale 603, Prévost (Québec) JOR 1TO.** Le gagnant sera choisi au hasard parmi tous ceux qui auront eu les bonnes réponses et verra son nom et sa photo publiés dans le journal suivant. Le concours est ouvert à toutes les personnes des municipalités desservies par le Journal, c'est-à-dire Prévost, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs. Nous acceptons un coupon-réponse par personne et les fac-similés sont acceptés.

GAGNANT DU DÉFI D'OCTOBRE



Laurent Grenier, 11 ans, de Prévost.

RÉPONSE DE AOÛT 2026

CHARADE

Nous – Riz – Sang = Nourrissant

À LA RECHERCHE DU MOT PERDU

O Z O N E

1 – Ouest. 2 – Zéro. 3 – Orteil
4 – Noce. 5 – Escrime

QUI SUIS-JE ? L'Australie

Librairie L'Arlequin

Des livres et des libraires...

4, avenue Lafleur sud
Saint-Sauveur, QC J0R 1R0
450.744.3341

Un mur à mur

Sylvie Prévost

Le 26 octobre dernier, le pianiste Maxim Bernard présentait *Seul avec Chopin*, un concert tout Chopin, pour amateurs et néophytes.



Photo : Bernard Ouellet

Maxim Bernard au piano. Frédéric Chopin, Sonate no 2 en si bémol mineur, op. 35 ; Polonaise en mi bémol mineur, op. 26, no 2 ; Nocturne en si majeur, op. 62, no 1 ; Balade no 1 en sol mineur, op. 23 ; 6 Préludes, op. 28 ; Fantaisie-Impromptu en do dièse mineur, op. 66 ; Étude en do dièse mineur, op. 25, no 7 ; Étude en sol bémol majeur, op. 25, no 9 ; Scherzo no 3 en do dièse mineur, op. 39 ; Polonaise en la bémol majeur, op. 53.

Chopin ne désirait pas faire de « musique à programme », au sens où Liszt l'entendait, nous a expliqué le concertiste. Cependant, il se passe tant de choses dans sa musique, qu'il est difficile de ne pas y superposer nos souvenirs, nos peines, nos inquiétudes, nos joies. Ainsi défilent, dans une seule pièce, plusieurs états affectifs, de nombreuses émotions. C'est la verve de Chopin. On n'a pas affaire à de longs développements de thèmes, mais à un foisonnement musical. De nombreuses pièces font penser à un dé dodécaèdre : le dé est une situation, les douze faces représentent chacune le sentiment d'une personne devant cette situation.

Maxim Bernard montre une très grande maîtrise du clavier et un immense registre d'expression. Sa maîtrise épouse toute la versatilité du compositeur, autant dans les respirations que dans les volumes sonores. Dans la *Marche funèbre*, par exemple, on entend très bien le cortège s'en venir, passer devant nous, puis s'éloigner. La finale d'une pièce particulièrement endiablée se fait plus apaisée, toute en finesse.

Ce qui m'a étonnée dans son jeu est le peu de rubatos qu'il y ajoute. C'est une approche différente de ce qu'on entend habituellement. Non que l'émotion ne soit pas au rendez-vous, mais l'interprétation est plus sobre. Aussi, le détaché des notes m'a surprise. On a plus souvent affaire à une exécution davantage linéaire. Est-ce que c'est ce que Chopin voulait dans l'*Étude op. 25*, surnommée *Papillon*? C'est bien possible : on croyait en voir un battre des ailes.

Je dois admettre que je ne suis pas spécialiste de Chopin, ni même férue de sa musique. Ça ne m'a pas empêchée d'apprécier beaucoup l'engagement de M. Bernard, sa mémoire extraordinaire, sa concentration sans faille (même lorsqu'un spectateur tousse fort et à répétition dans un passage critique de la *Marche funèbre*) et, surtout, la limpidité qu'il infuse à la musique.

Ciné Gars Ciné Fille

NDLR : Nos deux cinéphiles Lyne Gariepy et Joanis Sylvain, sont reçus gracieusement au cinéma Pine de Sainte-Adèle tous les mois. Ils offriront ainsi les commentaires d'un gars et d'une fille sur le même film.

Lyne Gariepy et Joanis Sylvain | lynegariepy@journaldescitoyens.ca

Ebenezer

2026. Mystère. Fantastique. États-Unis. 1 h 56 min. Réalisateur : Ti West. Interprètes : Johnny Depp, Rupert Grint, Daisy Ridley, Ian McKellen, Sam Claflin.



Synopsis– Dans la Londres victorienne, Ebenezer Scrooge, un vieil avare misanthrope, voit sa nuit de Noël basculer, lorsqu'il reçoit la visite du fantôme de son défunt associé. Scrooge est ensuite entraîné par trois esprits à travers son passé, son présent et son futur pour une ultime chance de rédemption.

Ciné-fille – Depuis quelques années, les studios de cinéma misent beaucoup sur de nouvelles versions de films populaires, un peu par garantie de succès. Mais pour ce énième film sur Scrooge, inspiré du célèbre conte de Charles Dickens intitulé *Un chant de Noël (A Christmas Carol)*, Paramount Pictures mise sur une valeur certaine, mais prend tout de même un risque en accordant à Johnny Depp le rôle principal.

En effet, *Ebenezer* marque le retour de Depp à l'écran, après plusieurs années loin des caméras d'Hollywood et un procès très médiatisé. Le choix de cette histoire de rédemption, pour marquer son retour, n'est peut-être pas anodin de sa part. Quel que soit notre avis sur sa vie personnelle, Johnny Depp semble être né pour incarner des personnages excentriques, de Jack Sparrow à Edward aux mains d'Argent. Et son Ebenezer, dans lequel il est méconnaissable, fait partie des rôles qui profitent des mimiques de Depp. Ceux qui ont écouté le film en version originale anglaise ont parfois mentionné l'inconstance de l'accent britannique chez Depp, mais nous avons vu la version en français, doublée par Gilbert Lachance.

Pour recréer la ville de Londres à l'époque victorienne, Ti West n'a pas lésiné sur les détails, des superbes demeures aux chaumières de brique des plus pauvres, des dames de bonne famille portant d'élégantes tenues aux mendiants miteux, des belles rues enneigées aux rues embourbées par le crottin des chevaux, tout est là pour que le spectateur y croie. Et ça fonctionne.

Pour ce qui est de l'histoire, même si nous pensons la connaître, Ti West nous la fait découvrir sous un autre jour (ou devrions-nous écrire « sous un autre soir », tant la pénombre est présente à l'écran!). L'émotion aussi est au rendez-vous. Les acteurs sont tous excellents, de Ian McKellen à Rupert Grint, en passant par Sam claflin.

Le film, qui est très près du livre original, est un mélange parfait entre un conte gothique et une histoire de Noël. Pour les décors, mais aussi pour l'ambiance mystérieuse et glauque juste ce qu'il faut. Parfait pour la période entre Halloween et Noël. Et, si vous êtes comme moi et aimez les films en costumes, qui se déroulent à l'époque victorienne, vous serez bien servi! **8 sur 10**

Ciné-gars– Et oui, encore une nouvelle interprétation d'*Un chant de Noël* de Charles Dickens. Il y aura toujours un public pour ce conte, dont moi-même!

C'est évidemment toujours la même histoire, avec un Ebenezer Scrooge encore aussi avare, pingre et au cœur froid. Mais, cette fois-ci, nous avons droit à une interprétation avec des mimiques qui surprennent et qui font sourire, apportant, par moment, un aspect plus joyeux que les autres films sur Scrooge. Bref, la touche de Johnny Depp, qu'on reconnait dans ses rôles les plus populaires, est présente. Que l'on aime ou pas l'interprète, le talent est là.

La fin de la plupart des cinq couplets est différente des autres versions. L'ambiance victorienne est réussie. J'ai bien aimé le film. **8 sur 10**

MOTS CROISÉS

Odette Morin

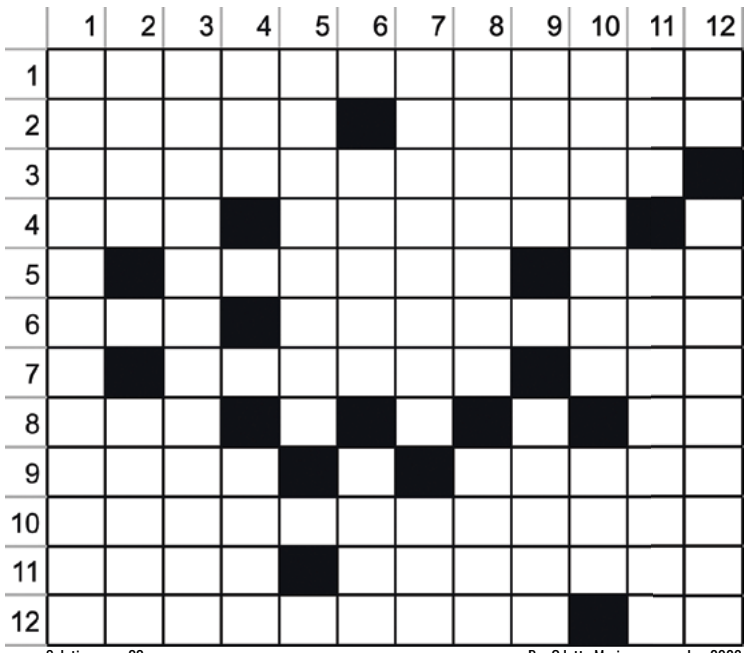

Solution page 33

Par Odette Morin — novembre 2026

HORIZONTAL

1 - Partie de la zoologie.

2 - Chante comme un tyrolien- Bruit de chat.

3 - Ressemblances.

4 - Plus à l'est qu'au sud- Se trouvent dans une embarcation.

5 - Refusé-Au Nigéria.

6 - Associé- L'eau de leurs fleurs sert en pâtisserie.

7 - Propagent- Tamis.

8 - Estuaire profond- Pascal.

9 - Signifie contre-Variété de corindon.

10 - Conformes au bon sens.

11 - Le plus jeune des dieux- Secouée à table.

12 -Tortueuses- Infinitif.

VERTICAL

1 - Ont des qualités hors du commun.

2 - Ont leur Vallée en Égypte- Lac de Finlande.

3 - Transformation d'une information en binaire.

4 - Rivière de Chine- Qui provient.

5 - Communications à distance.

6 - Fils de Dédale- D'une locution signifiant inconsciemment.

7 - Bruants d'Europe- Numéro d'assurance sociale.

8 - Ratent- Échassier.

9 -Mouvement à la surface de l'eau- Endurés.

10 -Polies- Céréale.

11 - Île de Grèce- Elle vend du tissu.

12 - Préposition- Palindrome.

Par Odette Morin

À la recherche du mot P E R D U

Solution page 33

Placez, dans la grille, la première lettre de la réponse de chaque énigme. Vous obtiendrez ainsi le mot ou le nom recherché.

1 – On le passe dans le chas.

2 – Deuxième doigt de la main.

3 – Oiseau échassier ou appareil de levage.

4 – Recueil de cartes géographiques.

5 – Langue slave parlée à Moscou.

6 – On peut voir la grande dans le ciel de nuit.

Mot recherché : Quotidien français.

1 2 3 4 5 6

1 – Sa couche a un trou.

2 – Mot qui dans une phrase exprime l'action.

3 – L'arme d'Éros.

4 – Un malade créé par Molière.

5 – Petit, c'est un dictionnaire.

6 – Celle de Damoclès est menaçante.

Mot recherché : Point de départ d'un minuscule œuf.

1 2 3 4 5 6

Odette Morin odemorin@journaldescitoyens.ca

Pour le plaisir... du palais

Burgers végétariens

Recettes d'Odette

De bonnes raisons de manger moins de viande, il y en a plusieurs! Je n'en ferai pas l'énumération ici, je veux juste partager avec vous le fruit de mes expériences. Une petite recette simple qui n'a rien à envier à la viande. On peut être d'accord ou pas avec l'idée de vouloir à tout prix imiter la viande pour mieux faire passer l'idée du végétarisme. Mais si cela peut encourager ceux qui ne sont pas aussi convaincus que vous, le jeu en vaut la chandelle. Voici une recette de burgers vraiment hot puisqu'ils ressemblent beaucoup aux burgers habituels. Elle m'a valu la note de 11 sur 10 de la part de ma fille, qui peut parfois être une critique culinaire impitoyable! Vous aurez assez de mélange pour faire 4 gros burgers ou au moins une douzaine de petites boulettes ou croquettes que vous pouvez servir dans des pains pitas avec une sauce au yogourt, au citron et aux herbes ou une sauce tzatziki, de la chiffonnade de laitue, des oignons, tomates et concombres, etc. Elles peuvent aussi être servies avec des pâtes, de la sauce tomate et du fromage râpé.

Burgers (ou boulettes) végés

Pour en faire des burgers « végans », remplacer l'œuf (qui sert de liant) par un mélange de 2 cuil. à soupe de farine et de 2 cuil. à soupe d'eau. On peut aussi y ajouter des légumes râpés, soit environ 1 tasse (betteraves, carottes, courgettes, etc.).

INGRÉDIENTS

- Pois chiches cuits et égouttés, 1 tasse
- Graines de tournesol moulues, ¾ de tasse
- Chapelure Panko (ou maison), ½ tasse
- Levure alimentaire* en flocons (Red Star), ½ tasse
- Œuf, 1 ou 2 cuil. à soupe de farine délayée dans 2 cuil. à soupe d'eau
- Oignon râpé, 1 ou 2 cuil. à soupe
- Ail, 2 gousses râpées
- Poivre ou flocons de piments
- Miso blanc (blond), 10 ml (2 cuil. à thé) (facultatif)
- Mélange d'épices au choix (cajun, garam masala, cari), 1 cuil. à thé
- Sauce soya japonaise (Kikkoman), 1 cuil. à soupe ou moins si vous avez mis du miso
- Huile pour friture
- Chapelure pour enrober les burgers, environ ½ tasse (facultative)

*Excellente sur le popcorn! Elle est riche en protéines, en vitamines B 12 et en acide folique, un atout majeur pour tout régime végétarien qui se respecte.

PRÉPARATION

Dans un bol, mettez tous les ingrédients secs : graines de tournesol (moulues), chapelure, levure alimentaire, mélange d'épices. Dans un bol creux, mettez les pois chiches rincés et égouttés, l'œuf ou le mélange farine/eau, l'oignon, l'ail, le miso et la sauce soya et mélangez à l'aide d'un pied-mélangeur (ou d'un pilon). Ajoutez les ingrédients secs (les légumes râpés s'il y a lieu) et mélangez le tout à la main. Divisez le mélange en quatre parties et façonnez des burgers. Pour qu'ils soient plus croustillants, passez-les dans la chapelure avant de les mettre dans une assiette en attente. Faites chauffer assez d'huile (environ 3 cuil. à soupe) sur un feu un peu plus chaud qu'un feu moyen et cuisez les burgers au moins 1 minute de chaque côté. Égouttez-les sur un papier absorbant et servez.

Bon appétit!



Photo : canva.com

Benoit Guérin bguerin@journaldescitoyens.ca



Carte postale originale de l'auteur

Musique de « Noël »

Et si on était plus inclusifs ?

Imeldina André

Imaginez une belle nuit étoilée. Un tapis blanc recouvre le sol et des lumières de Noël illuminent les rues. À quelques jours du réveillon, une simple promenade se transforme en moment féérique. Un chocolat chaud en main, vous respirez l'air frais et expirez des petits nuages de fumée, perdu dans vos pensées, quand des éclats de rire attirent votre attention. Des clients viennent de sortir d'un pub et, en s'ouvrant, la porte laisse s'échapper l'odeur d'un bon repas chaud. S'il s'agissait d'un film, quelle chanson jouerait pour accompagner la scène ?

La réponse à cette question varie. Certains entendent *All I Want for Christmas* de Mariah Carey, d'autres, *La Ziguezon* de La bottine souriante ou encore *It's Beginning to Look a Lot like Christmas* de Michael Bublé. Tout comme la fameuse chanson *23 décembre* de Beau Dommage, certaines chansons sont et resteront des classiques du temps des fêtes, mais, personnellement, pour accompagner cette scène, j'arrive aussi à entendre *Another Believer* de Rufus Wainwright. Suis-je la seule ? Après le visionnement d'une vidéo TikTok de @ toplinehq, qui présente une liste de chansons, incluant *R.E.M.* d'Ariana Grande et *Opalite* de Taylor Swift, qui ne sont pas du tout liées à Noël, mais qui rappellent pourtant la période des fêtes, je me pose la question suivante : pourquoi est-ce que certaines chansons nous plongent dans l'ambiance de Noël malgré le fait qu'elles n'ont aucun lien avec la période des fêtes ?



Traditionnellement parlant, il y a des classiques qui reviennent année après année. Ces chansons sont souvent liées à des thèmes de Noël et, selon Todd Decker, elles se divisent en trois catégories. Certaines rappellent le paysage hivernal, d'autres des personnages culturellement associés au temps des fêtes, comme le père Noël, et d'autres sont des chansons romantiques. Les textes sont variés, mais on retrouve une identité sonore dans le timbre (la couleur de la chanson), de nombreux types de percussions à sonorité métallique et cristalline, que l'on retrouve dans les mélodies, et de l'arrangement musical. Souvent, en plus des percussions métalliques (glockenspiels, célestas, triangles, cymbales électroniques et les clochettes de traîneau), cela prend la forme d'arpèges, d'instruments à cordes pincées et d'absence de percussions lourdes. Cette identité timbrale déclenche une association d'idées ou d'images liées à Noël et c'est pour cela qu'une chanson qui réutilise les formules sonores caractéristiques de ces chansons est associée à la période des Fêtes.

Je vous entends d'ici dire que les paroles doivent jouer un rôle dans la classification des chansons et, dans bien des cas, vous avez raison. Néanmoins, Nerin Sry Rahayu affirme qu'au-delà des mots, c'est leur signification qui importe. Si on ne prend pas le temps de les interpréter, la mélodie et le timbre d'une chanson peuvent vite nous induire en erreur sur le sens réel du morceau. Il est d'ailleurs facile de trouver des exemples de cela, pensez à *Pumped Up Kicks* de Foster the People ou *Tassez-vous de d'là* des Colocs. Ces chansons sont connues de tous et, pourtant, peu prennent le temps de comprendre les paroles avant de les chanter au cours d'une soirée karaoké.

Néanmoins, je m'écarte. Revenons aux chansons de Noël. Que se passe-t-il si on fait l'effort conscient de ne pas faire attention aux paroles ? Prenons, par exemple, *Une chance qu'on s'a* de Jean-Pierre Ferland. Il est vraiment facile de s'imaginer que cette chanson vise à exprimer sa gratitude durant la période des Fêtes et cela s'explique par plusieurs procédés. Les notes de piano, aiguës et espacées, rappellent les percussions métalliques cristallines dont il était question plus haut. Le violon et le violoncelle rappellent les orchestres de Noël et les harmonies qui rejoignent la voix chaude du chanteur nous invitent à chanter en chœur comme bien des chants festifs. Le tout rappelle le réconfort nostalgique des chansons de Noël. Je vous en ai préparé une liste de lecture avec des chansons comme celle-ci et *Another Believer.* Vous pouvez y accéder à l'aide du code QR.

Maintenant que décembre approche et que vous allez probablement commencer à faire vos listes de lecture pour les soupers de famille, qu'arriverait-il si vous glissiez l'une des chansons de ma liste dans la vôtre ? Selon vous, combien de temps faudrait-il à vos proches pour remarquer qu'une de ces chansons n'a rien à voir avec Noël ?





Lyne Gariepy et Joanis Sylvain lynegariepy@journaldescitoyens.ca

Époustouflante Terre-Neuve

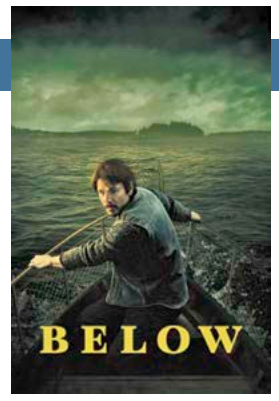



Les superbes paysages de la Colombie-Britannique se retrouvent souvent sur nos écrans, tout comme ceux du Québec. Mais la beauté indomptée de Terre-Neuve nous semblait moins présente dans le cinéma et les téléséries. Du moins, jusqu'à récemment. La série *Below*, qui a fracassé des records de visionnement pour une série Netflix originaire du Canada, soit 17 millions de vues en 4 jours, a piqué notre curiosité sur les tournages réalisés dans cette magnifique province.

Nous avons donc regardé la série *Below,* ainsi que des films se déroulant à Terre-Neuve, parmi lesquels nous avons choisi de vous suggérer *La grande marée.* Bon visionnement!

Below

Série, 2026, suspense, *thriller,* épouvante, fantastique, Canada, une saison de 6 épisodes de 60 minutes, *Netflix*; réalisateur : Jesse McKeown; interprètes : Josh Hartnett, Mackenzie Davis, Charlie Heaton.

Synopsis – De nos jours, Calvin Penney, un pêcheur têtu au grand cœur vivant dans un village de Terre-Neuve, est toujours hanté par la mort mystérieuse de son père, survenue des décennies auparavant. Quand une créature marine mystérieuse terrorise son village côtier, Calvin doit lutter pour sauver sa famille et le mode de vie menacée de sa communauté.

Ciné-fille – 1986. Une famille remorque sa maison à travers une baie de Terre-Neuve. Puis, quelque chose, dessous, entraîne la maison vers le fond. C'est la première scène de *Below*, la série canadienne qui bat tous les records sur Netflix. Oui, elle traite d'un monstre marin. Mais surtout, cette scène ainsi que la série mettent en lumière l'histoire méconnue des réinstallations à Terre-Neuve.

Depuis 1954, le gouvernement de Terre-Neuve a mis en place des programmes de centralisation pour déménager plus de 30 000 habitants provenant d'environ 300 petits villages de pêcheurs isolés, vers des centres de plus grande taille, afin de diminuer les coûts de fonctionnement et d'infrastructure (électricité, routes, écoles), et moderniser l'économie, alors que la pêche traditionnelle à la morue déclinait. Et cette pratique est encore d'actualité. Des documentaires traitant du sujet sont disponibles sur Arte.

Je ne m'attendais pas à découvrir des aspects historiques dans cette série. En revanche, ce à quoi je m'attendais, ce sont des paysages à couper le souffle et, pour cela, j'ai été servie! Le village dans lequel la série a été tournée est authentique, et les côtes sont spectaculaires. Les scènes sur l'eau sont elles aussi très belles. L'atmosphère maritime brumeuse et mélancolique est très réussie.

Les acteurs sont tous excellents, autant les Canadiens que Charlie Heaton (*Stranger Things*) et Josh Hartnett (*Pearl Harbor, Openheimer*). Cet acteur, qu'on a vu dans l'excellente série *Penny Dreadful* il y a une dizaine d'années, interprète dans *Below* un marin, père de famille, au centre de l'histoire. C'est un rôle plus mature dans lequel il est convaincant. Sans compter qu'il porte très bien le pull islandais et la tuque de pêcheur!

Comme souvent, le méchant dans l'histoire n'est pas toujours celui que l'on pense, et *Below* ne fait pas exception. Sans trop en dévoiler, disons que la menace n'est pas uniquement la créature marine. Il y est aussi question d'écologie, de réchauffement climatique et de surexploitation des ressources. Ce qui fait que certains trouveront que le scénario s'éparpille. Personnellement, j'ai apprécié le rythme de la série, ainsi que certains revirements. *Below* n'est peut-être pas une série parfaite, mais c'est un très bon divertissement! **7,5 sur 10**

Ciné-gars – Josh Hartnett, un comédien talentueux que j'apprécie, nous démontre son talent dans un rôle de marin, habitant un pittoresque village de pêcheur à Terre-Neuve. La beauté brute des îles est réaliste et on peut presque sentir l'odeur du poisson à travers l'écran.

Below est un drame fantastique bien monté, mais certains effets spéciaux numériques sont trop perceptibles à mon goût, même si leur présence est une nécessité pour ce type de film.

Le fait que la série aborde le sujet des réinstallations de villages côtiers est un aspect que j'ai trouvé intéressant. Le personnage de la scientifique apporte un plus à l'histoire. **7 sur 10**

La grande marée

Film, v.f de *The Kingtide*, 2023, *thriller*, drame, Canada 1 h 43 sur *Prime* et *Crave*; réalisateur : Christian Sparkes; interprètes : Clayne Crawford, Aden Young, Frances Fisher.

Synopsis – Lorsqu'un bébé s'échoue sur la côte d'une petite île à la suite d'un naufrage, le village s'en voit troublé. Le maire et sa femme, sans enfant, l'adoptent et l'appellent Isla. Rapidement, les habitants découvrent que l'enfant possède des habiletés extraordinaires qui les mettent à l'abri des dangers et des maladies. Au fil des ans, ils deviennent complètement dépendants de ses facultés. Mais lorsque les pouvoirs d'Isla commencent à lui faire défaut, la communauté se retrouve devant un avenir incertain qui chamboule son tissu social.

Ciné-Fille – *La grande marée* est un film qui explore la dérive sectaire d'une communauté insulaire isolée. C'est un mélange habile entre drame psychologique, *thriller* et étude sociale; ou comment un cadeau improbable peut entrainer une guerre de pouvoir, des manipulations et les pires bassesses dont les gens sont capables, devant la crainte de perdre ce pouvoir.

Sans trop en divulgâcher, les pouvoirs mystérieux dont est douée Isla protègent les gens de la maladie et leur permettent une pêche abondante. Ils ne manquent de rien. Le film étudie, dans un premier temps, les répercussions d'un tel don sur une communauté, et surtout sur les différentes générations. Les personnes âgées qui peuvent vivre leur vie pleinement, sans douleur ni crainte, et les enfants qui, n'ayant jamais eu à éprouver cette même crainte, prennent des risques inconsidérés. Mais aussi le pouvoir que représente la proximité avec Isla. Dans un deuxième temps, *La grande marée* approfondit sa réflexion en démontrant les réactions des gens lorsque ce même don risque de disparaître. Et comment, dans une belle communauté, cela peut rapidement devenir « chacun pour soi ».

Par son observation psychologique d'une petite communauté isolée, *La grande marée* rappelle *The village* de Night Shyamalan.

L'atmosphère du film, entre désolation et espoir, est parfaitement réussie, entre autres grâce aux paysages sauvages de Terre-Neuve. Le réalisateur a dit en entrevue qu'il avait depuis longtemps jeté son dévolu sur le village de Keel, petite bourgade où habitent environ 50 pêcheurs, pour son film. Et c'est probablement le meilleur choix qu'il ait fait. De savoir que c'est un vrai village, et pas seulement un décor, ajoute à l'authenticité du film, mais surtout à sa beauté. Une beauté parfois glauque, parfois lumineuse, mais surtout, une beauté poétique. Les petites maisons de bois, les côtes escarpées battues par les vents, les landes sauvages, tout est magnifique, et surtout magnifié par la superbe photographie.

Les actrices et acteurs sont bons, entre autres Frances Fisher (*Titanic*), dans le rôle troublant de la grand-mère adoptive.

Un film qui comporte quelques petites longueurs, mais qui se démarque des *thrillers* habituels, en mélangeant habilement folklore, mouvement sectaire et étude psychosociale. **7,5 sur 10**

Ciné-gars – Belle histoire fantastique. On a l'impression que c'est un vrai conte issu du folklore. Isla est au centre du sujet. Elle grandit en étant élevée à moitié comme une enfant ordinaire, mais aussi comme une déesse que les villageois vénèrent. Un cycle d'habitudes se crée autour d'Isla, similaire à celui d'une secte.

Le film nous démontre le point de rupture lorsque certains villageois veulent protéger Isla et lui donner une vie d'enfant, alors que d'autres ont trop à perdre pour envisager cette possibilité.

J'ai aimé le film parce que c'est bien tourné, avec de belles prises de vue, dans des décors bruts. Les prises de caméra sont réussies et une trame musicale vient appuyer le propos de *La grande marée.* Le jeu des comédiens, que j'ai trouvés bons, augmente en intensité tout au long du film. **8 sur 10**

Marie Diane Bessette primée

Quand l'arbre révèle son cerveau

Carole Trempe carole.trempe@journaldescitoyens.ca

Après plus de cinquante ans consacrés à la peinture, l'artiste prévostoise Marie Diane Bessette s'aventure pour la première fois dans l'univers de la sculpture. Cette exploration lui réserve une belle surprise : son œuvre *Cerveau d'arbre* vient de remporter le prix de créativité à l'Expo-concours annuelle de Blainville-Art, dans la catégorie réunissant les artistes amateurs et émergents.

Tout commence avec une pièce de bois peu ordinaire : une loupe d'épinette, aussi appelée *broussin*, prélevée sur une épinette du terrain familial, à Prévost. Cette excroissance naturelle, qui se développe sur le tronc ou une branche, offre un enchevêtrement de reliefs et de textures. Il y a là quelque chose d'inattendu, presque une œuvre déjà esquissée par la nature. Marie Diane adore le bois et son odeur – précisons qu'elle est technicienne en foresterie urbaine – lorsqu'elle a vu cette loupe d'épinette, elle a ressenti comme un coup de foudre, dira-t-elle. Elle conserva précieusement cette pièce d'arbre pendant deux ans avant d'en révéler le cerveau.

Marie Diane a choisi de retirer l'écorce, de polir la pièce et d'appliquer une teinture-vernis afin de faire ressortir ses formes et ses particularités. L'ensemble est présenté dans un encadrement de bouleau jaune, posé sur une base de bois circulaire. Haute de 45 cm, la création se situe quelque part entre la sculpture et l'objet d'art.

Le jury a été sensible à cette rencontre entre la matière et le regard de l'artiste. Il souligne « l'harmonie de son assemblage » et « une appropriation sensible de la matière ». Il évoque également la paréidolie, cette étonnante faculté de reconnaître des formes familières dans des figures abstraites. Et c'est peut-être là que réside une partie du charme de l'œuvre : chacun peut y voir quelque chose de différent, laisser libre cours à son imagination et découvrir ses propres associations.

Avec *Cerveau d'arbre*, Marie Diane Bessette invite à ralentir le regard; à observer ce que nous ne remarquons pas toujours, à reconnaître dans une matière brute des formes, des histoires et des possibilités insoupçonnées. La nature avait façonné cette pièce bien avant que l'artiste ne s'en empare. Il lui restait à la révéler.

L'Expo-concours de Blainville-Art se poursuit jusqu'au dimanche 29 novembre au Centre d'exposition de l'hôtel de ville de Blainville, ouvert du mercredi au dimanche, de 13 h à 17 h. Pour découvrir les autres créations de l'artiste : *cambiom.com.*



Photo courtoisie

Marie Diane Bessette, qui a remporté le prix de créativité à l'Expo-concours annuelle de Blainville-Art.

Le Mayday du résident

Chronique en bioéthique par Donald Magnaka

Quand trois secondes changent tout

Mayday : « Chez moi, on frappait avant d'entrer. »

Madame L., 87 ans, vit dans la chambre 12 depuis trois ans. Sur sa commode, des photographies racontent sa vie. Chaque objet est à sa place. Ici, malgré les années et la vie en résidence, elle essaie de conserver quelque chose de chez elle. Ce matin-là, la tournée est chargée. Les appels s'accumulent, le temps presse. J'arrive devant sa porte et j'entre sans frapper.

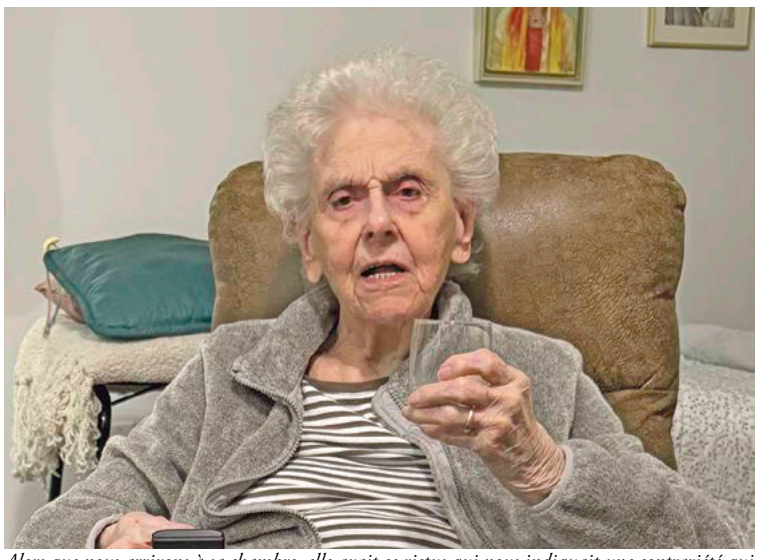

Photo : Michel Fortier

Alors que nous arrivons à sa chambre, elle avait ce rictus qui nous indiquait une contrariété qui venait d'arriver avec un préposé.

Elle est assise au bord du lit, en chemise de nuit. Surprise, elle ramène le drap sur ses épaules. Puis elle me dit, d'une voix qu'elle voudrait ferme : « Chez moi, on frappait avant d'entrer. » Je m'excuse. Je ressors. Je frappe. J'attends son autorisation. Trois secondes. Trois petites secondes qui m'ont appris une grande leçon. Depuis ce jour, je frappe avant d'entrer. Parce que derrière chaque porte, il n'y a pas simplement une chambre à visiter, un soin à donner ou une tâche à accomplir. Il y a une personne, une histoire, une intimité.

Quand la sécurité rencontre l'intimité

En résidence, les portes ne ferment pas toujours à clé. En cas de chute, de malaise ou d'urgence, les intervenants doivent pouvoir accéder rapidement aux chambres. La sécurité est essentielle. Personne ne le conteste. Mais une question demeure : puisque nous avons le droit d'entrer, devons-nous pour autant le faire sans prévenir ?

La porte de madame L. ne ferme pas à clé. Pourtant, sa chambre reste son espace personnel. Ses souvenirs, ses habitudes, ses moments de solitude lui appartiennent encore. Une résidence est un lieu de soins, mais elle est aussi un milieu de vie. Le résident ne perd pas son intimité en franchissant la porte d'une institution. Il ne renonce pas à sa vie privée parce qu'il a besoin d'aide. La sécurité nous donne accès à la chambre. Elle ne nous donne pas tous les droits sur la personne.

Ma maison, ton lieu de travail

Il y a une différence entre entrer dans une chambre et entrer chez quelqu'un. La première expression évoque une tâche. La seconde rappelle une responsabilité. À force de suivre les horaires, les tournées et les protocoles, nous pouvons finir par considérer les chambres comme des étapes sur notre parcours. Nous oublions parfois que, pour le résident, ce lieu représente le dernier espace où il peut encore organiser son quotidien à sa manière.

Entrer sans frapper peut sembler anodin pour celui qui travaille. Pour celui qui est surpris, cela peut être vécu comme une intrusion, une humiliation ou une perte de contrôle. Et lorsque ces gestes se répètent, le résident risque de ne plus se sentir pleinement chez lui et de se dire : *mon espace ne m'appartient plus, mon intimité peut être interrompue à tout moment.*

Prendre soin, c'est aussi connaître ses limites

Prendre soin ne donne pas tous les droits. Même lorsqu'il s'agit de veiller sur sa sécurité, le résident reste maître de son intimité. Sa chambre n'est pas simplement un espace de travail : c'est son chez-soi. C'est ça, le respect de son autonomie. La dignité commence parfois par un geste tout simple : frapper, attendre et demander la permission. Ce n'est ni une perte de temps ni une formalité. C'est reconnaître que, derrière chaque porte, il y a une personne, une histoire et des droits.

Entrer dans une chambre est une chose; être autorisé à y entrer en est une autre. Le badge nous autorise à intervenir dans le cadre de nos fonctions, mais il ne nous dispense jamais du respect.

Réapprendre à entrer avec humanité

Nous n'avons pas toujours le luxe de ralentir. Les urgences existent, les imprévus s'accumulent et les équipes travaillent parfois sous pression. Mais toutes les entrées dans une chambre ne relèvent pas de l'urgence. Avant d'ouvrir, frappons. Attendons quelques secondes. Annonçons-nous clairement. Si le résident ne répond pas et que la situation exige une intervention, entrons doucement en signalant notre présence.

Pendant les soins, préservons son intimité en fermant la porte lorsque cela est possible et sécuritaire. Et surtout, ne confondons jamais le silence avec une permission automatique. Ces gestes ne demandent ni matériel supplémentaire ni longue formation. Ils exigent une attention renouvelée à la personne. Il ne s'agit pas de ralentir les soins, mais de leur redonner leur sens. Prendre soin, ce n'est pas seulement savoir quoi faire ; c'est aussi savoir comment entrer en relation.

Quand la porte ne ferme pas, le respect doit rester entier

Un jour, bien après cet incident, madame L. m'a adressé ces quelques mots alors que je frappais à sa porte : « Vous savez, c'est la seule chose qui me reste de chez moi : qu'on frappe. » Je n'ai pas oublié cette phrase.

Derrière elle, il y avait bien plus qu'une habitude. Il y avait le besoin de rester maîtresse d'un petit espace de sa vie, d'être reconnue autrement que par son âge, sa dépendance ou les soins dont elle avait besoin. Nous ne pouvons pas toujours rendre aux résidents toutes les libertés qu'ils ont perdues. Mais nous pouvons éviter de leur retirer celles qu'ils conservent encore.

Alors, la prochaine fois que votre main se posera sur une poignée de porte, prenez trois secondes. – Frappez – attendez – annoncez-vous! Quand le résident n'a plus de porte qui ferme, il lui reste encore le droit de ne pas être envahi; et à nous, le devoir de le respecter.

Derrière chaque porte, il y a une vie qui mérite d'être respectée. Frapper avant d'entrer, c'est reconnaître que, même devenu résident, on ne cesse jamais d'être chez soi.

Noms en jeu

Mots et Mœurs

Gleason Théberge
motsetmoeurs@journaldescitoyens.ca

Plusieurs traditions accordent à la personne un nom officiel et un nom personnel, parfois aux puissances magiques et qui ne doivent pas être révélés. Un danger que l'invasion des communications électroniques a transposé en des vols d'identité qui endettent lourdement les victimes à leur insu. On en retrouve aujourd'hui faiblement traces dans le nom de famille, qui sert aux communications officielles du « vous », et dans le prénom, plus intime, utilisé avec le tutoiement.

À ma connaissance, à cause probablement du seul pronom « *you* » pour le singulier et le pluriel, seule la tradition anglaise confond les deux types de relation. Un usage que nous, francophones, considérons comme une intrusion à laquelle répond le reproche de n'avoir pas gardé les cochons ensemble.

À l'inverse de cette prédominance du simple prénom, diverses circonstances imposent, d'ailleurs, que les deux éléments habituels soient présents. Carte d'identité, contrat, compte bancaire et autres enregistrements nécessitent le nom complet de tout individu, généralement augmenté d'autres références. Et quand il s'agit de déclaration solennelle ou de formulation juridique, l'appellation insiste sur la présence d'un « *moi* », précédant prénom et patronyme.

Or[1], le serment de fidélité au peuple québécois récemment prononcé par les vingt-deux nouveaux membres de l'Assemblée nationale révèle une formule prescrite qui respecte mal l'élégance de notre langue.

Bien sûr, en français, on peut dire ou écrire : « Une personne [sujet], même sous pression, ne devrait [verbe] pas renier sa nationalité ». Mais un principe d'harmonie littéraire propose de séparer le moins possible le sujet de son verbe. On dirait plutôt « Une personne ne devrait pas renier sa nationalité, même sous pression ». Ou placer la section finale au début de la phrase : « Sous aucune pression, une personne ne devrait renier sa nationalité ». Et le processus s'applique d'autant plus fortement si le sujet est court.

À mon avis, dans la formule entendue récemment vingt-deux fois, ce « Je [suivi d'un prénom et d'un nom] serai fidèle au peuple québécois » affecte la noblesse de la déclaration. Alors que dire « Moi, [prénom et nom], je déclare que je serai fidèle… » écarterait l'allure franglaise d'un « *I [first and second name] swear to…* »

On notera à cet égard qu'en espagnol, le pronom sujet du verbe est normalement inclus dans la conjugaison. Pour dire l'équivalent de notre « *Je vais faire* », on entendra ainsi plus sobrement « *Voy a hacer* ». Ce n'est que pour marquer l'insistance du genre « C'est moi qui vais le faire » qu'on dira « *Yo voy a hacer* ». Cette parenté d'usage nous rapprocherait davantage de nos vrais amis mexicains que de certains Étasuniens séduits par le goût de recourir sans nuance aux solutions faciles.

[1]Les quatre paragraphes qui suivent ont été publiés dans la lettre d'opinion « À propos du serment », dans *Le Devoir* du 6 novembre 2026 : *https://www.ledevoir.com/opinion/lettres/1022843/propos-serment.*

Darius et Tatie lynegariepy@journaldescitoyens.ca

Je t'aime moi non plus



Photo : Lyne Gariepy

Darius et Tatie, à la recherche de la plus grosse citrouille, au marché Pengrove, à Hudson.

Depuis tout petit, mon filleul d'amour, Darius, fait souvent preuve d'originalité dans ses réponses à mes « je t'aime ».

Un bon exemple est la période où il répondait « Je sais », en clin d'œil au film *Star Wars*. Dernièrement, il a atteint un autre niveau.

Vers la fin du mois d'octobre, nous avons profité d'une belle journée pour aller faire une virée à Hudson, Darius, son papa Louis, sa maman Chantal (ma sœur), mon amoureux Joanis et moi.

Nous avons pris le traversier Oka-Hudson, visité le marché fermier Pengrove, et tenté de dénicher la plus grosse citrouille. Notre petit groupe a aussi assisté à l'excellente prestation en plein air d'un musicien, qui a repris, entre autres, *Mr Brightside* du groupe the killers en version acoustique, pique-niqué dans un parc au cœur du village et joué à un jeu de société au café.

Lorsque le temps de se dire au revoir est arrivé, Darius et moi, on s'est fait un câlin, puis je lui ai dit : « Je t'aime fort. » Et mon grand (du haut de ses 8 ans), de répondre : « Moi non plus, Tatie! »

Le lendemain, au téléphone, je lui demande où il a trouvé cette expression. « Je l'ai trouvé dans ma tête, Tatie! J'y ai pensé et j'ai trouvé ça drôle » qu'il me dit. « Tu n'as jamais entendu cette phrase avant? » que je lui demande. « Non, Tatie. Pourquoi? » qu'il m'interroge. « Parce qu'il y a une vieille chanson qui porte ce titre » que je lui dis, espérant qu'il ne me demande pas de la lui expliquer. « Ah bon, je ne le savais pas, Tatie! » qu'il me répond, sans chercher, heureusement, à en savoir plus sur le sujet!

Comme quoi, Serge Gainsbourg aurait eu de la compétition si Darius avait été son contemporain.

Darius qui, lorsque je lui ai demandé s'il avait quelque chose à ajouter, m'a dit : « Je vous aime tous! » Et moi de le questionner : « Tous, ta famille ou tous les lecteurs? » Et mon loup de me répondre : « Vous tous, Tatie! La famille et les lecteurs du *Journal*! »

Vers le dernier rendez-vous de l'année

Gilles Brodeur

Le Club Soleil se prépare pour sa grande finale de Noël.

Le samedi 7 novembre, les membres du Club Soleil prévostois se sont réunis pour l'avant-dernière édition de l'année de son souper dansant qui s'est jouée sous le thème country-western. Fidèles à l'esprit de la soirée, plusieurs participants ont revêtu leurs plus belles tenues de cowboy, ajoutant couleur et bonne humeur à cette rencontre festive. Les convives ont pu apprécier un généreux repas composé de deux buffets : un populaire « Pasta Bar » chaud ainsi qu'un buffet froid offrant sandwichs et salades. La formule fort appréciée a permis à tous de partager un agréable moment avant d'envahir la piste de danse.



Photo courtoisie

Les membres en pleine danse durant le souper dansant country-western organisé par le CS en novembre.



Photo courtoisie

Un petit photoshoot country!

Tout au long de la soirée, l'animation a été assurée avec enthousiasme par nos professeurs de danse, Michel et Nicole, dont le dévouement et l'énergie contribuent grandement au succès de nos activités. Grâce à leur passion et à leur professionnalisme, danseurs débutants comme expérimentés trouvent toujours plaisir à participer.

Une telle soirée ne serait toutefois pas possible sans l'implication de nos nombreux bénévoles. Derrière chaque événement se cachent des heures de préparation, de montage de salle, d'organisation et de coordination. Leur travail, souvent discret, contribue directement à créer l'atmosphère chaleureuse et accueillante qui distingue le Club Soleil.

Alors que cette belle soirée country est maintenant derrière nous, tous les regards se tournent vers le dernier rendez-vous de l'année. Le 5 décembre prochain, le Club Soleil présentera son souper dansant de Noël. Les participants seront accueillis avec des bouchées et un verre de mousseux afin de lancer les festivités dans une ambiance conviviales. Cette soirée spéciale des Fêtes viendra clôturer une année bien remplie, marquée par l'amitié, le plaisir de se retrouver et l'engagement remarquable de nos membres et bénévoles. Il s'agit d'une belle occasion de célébrer ensemble avant de tourner la page sur une autre année riche en souvenirs.

La musique mise en scène

Raoul Cyr www.diffusionamalgamme.com

Chez Diffusions Amal'Gamme (DAG), à l'approche de Noël, la musique est mise en scène.

D'ici Noël, DAG offre deux concerts qui intègrent théâtre musical et humour, sans jamais compromettre la musicalité et la virtuosité des interprètes. De quoi est-il question? Tout d'abord, le 21 novembre, le claveciniste et spécialiste de Bach, Luc Beauséjour, incarnera, à la fois comme acteur et comme musicien, le célébrissime compositeur. Le spectacle mélange les récits, les anecdotes historiques et l'humour, le tout enrobé d'une dimension pédagogique.

En guise de dernier concert de l'année, le 5 décembre, DAG accueille le formidable quintette Buzz Cuivres qui a tant séduit et diverti le public par le passé. C'est un rendez-vous avec la magie des fêtes dans un répertoire alliant le sacré et le profane sur un fond d'humour et de belle sensibilité.



Photo : Patrick Young

Luc Beauséjour

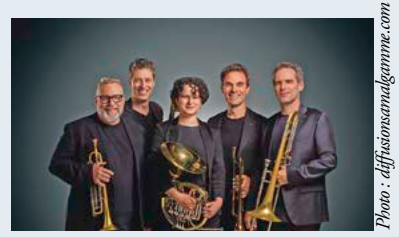

Photo : diffusionsamalgamme.com

Buzz Cuivres

Solutions des jeux de la page 29

Mot croisé

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	R	N	I	T	H	O	L	O	G	I	E
2	I	O	U	L	E	■	R	O	N	R	O	N
3	S	I	M	I	L	I	T	U	D	E	S	■
4	E	S	E	■	E	C	O	P	E	S	■	R
5	A	■	R	E	C	A	L	E	■	E	D	E
6	U	N	I	■	O	R	A	N	G	E	R	S
7	X	■	S	E	M	E	N	T	■	S	A	S
8	R	I	A	■	S	■	S	■	S	■	P	A
9	A	N	T	I	■	I	■	R	U	B	I	S
10	R	A	I	S	O	N	N	A	B	L	E	S
11	E	R	O	S	■	S	A	L	I	E	R	E
12	S	I	N	U	E	U	S	E	S	■	E	R

Mot perdu

À la recherche du mot perdu

1	2	3	4	5	6
F	I	G	A	R	O

1 – Fil
2 – Index
3 – Grue
4 – Atlas
5 – Russe
6 – Ourse

1	2	3	4	5	6
O	V	A	I	R	E

1 – Ozone
2 – Verbe
3 – Arc
4 – Imaginaire
5 – Robert
6 – Épée

Le couvert arboricole urbain et périurbain

Diane Barriault

La SHEP vous invite à une conférence offerte par Karl Goupil, à la salle Saint-François-Xavier, de Prévost, le 25 novembre à 19 h 15.

Un arbre, pas seulement pour la beauté

Longtemps considérés sous l'angle purement esthétique, les arbres plantés le long de nos rues, parcs et bâtiments présentent de multiples bienfaits qui sont maintenant reconnus et qui justifient l'intérêt de favoriser le développement et le maintien d'une canopée saine. Nous n'habitons pas dans une grande ville, mais pour un arbre, vivre et se développer sur le Plateau-Mont-Royal à Montréal ou le long de la route 117 à Prévost constituent un défi similaire. Dans les deux cas, l'espace est restreint et l'environnement, artificiel. Quelle approche devons-nous alors privilégier pour permettre aux arbres de croître et de survivre dans de telles conditions ?



Image : canva.com

Un excellent vulgarisateur

Karl Goupil est un arboriculteur et un professeur au Centre de formation horticole de Laval, qui se spécialise en biologie et en biomécanique de l'arbre. Impliqué dans la collectivité hippolytoise, il est aussi un conférencier dynamique et passionné. Dans sa conférence, il expliquera les besoins essentiels des arbres tout au long de leur développement. Il abordera aussi les causes de leur dépérissement, qu'elles soient biologiques, comme les maladies, ou découlent d'interventions humaines, comme la taille ou l'élagage bâclé. Finalement, il donnera un aperçu des avenues possibles pour la préservation d'arbres matures ou sénescents. Sa conférence captivante nous plongera dans l'univers passionnant de ces végétaux géants.

Les bénévoles vous attendent !

Gratuite pour les membres, la conférence coûte 5 $ pour les visiteurs. Pour plus d'informations, consultez notre site internet au *http://shepqc.ca.*

Association des terres boisées de Saint-Hippolyte

Nos forêts face aux changements climatiques

Maurice Gariépy **président de l'association**

Nous constatons une dégradation accentuée de la qualité des milieux naturels dans nos communautés.

Les signes les plus évidents de cette dégradation sont les feux de forêt, les vents violents et les maladies qui affectent nos arbres. Les signes les plus sournois sont les espèces envahissantes de la faune et de la flore ainsi que certains micro-organismes affectant la santé des arbres.

Nos propriétaires de boisés subissent alors des pertes annuellement. Il faut rendre nos forêts plus résilientes face à ces changements climatiques. La façon la plus efficace d'atténuer ces conséquences est de favoriser la biodiversité d'abord à l'échelle de la flore, puis, par conséquent, à l'échelle des micro-organismes et de la faune. On se doit de récolter les arbres renversés, fragilisés et ceux affectés par la maladie, dont le hêtre, par exemple, pour lesquels la situation est alarmante. Tous ces travaux sylvicoles sont essentiels pour favoriser la biodiversité et la régénérescence de jeunes plants qui, eux, absorbent à leur tour du gaz carbonique, alors que les arbres malades ou en fin de vie en dégagent.

Encore faut-il que le message passe auprès de nos municipalités pour une règlementation favorisant ces activités sylvicoles essentielles à la lutte sans fin à mener face aux changements climatiques. Une forêt malade est source de dégagement de gaz à effet de serre alors qu'une forêt en santé est source de captation de gaz à effet de serre.

Ces mammifères volants

Valérie Lépine

Les chauves-souris sont des mammifères comme nous. Il est facile de l'oublier tant elles sont différentes : ce sont des animaux nocturnes, insectivores, qui dorment la tête en bas, qui hibernent, qui volent et qui utilisent l'écholocation pour détecter leurs proies.

Le Québec recense huit espèces de chauve-souris. Elles sont toutes insectivores et vivent en moyenne vingt ans. Trois des espèces de chauves-souris retrouvées au Québec migrent vers le sud l'hiver : la chauve-souris rousse, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée. Durant l'été, ces espèces fréquentent des milieux ouverts, tels les lacs et les clairières.



Photo : Brock Fenton

La pipistrelle de l'Est est l'une des chauves-souris du Québec en danger de disparition. Elle est présente dans la Réserve du Parc-des-Falaises.

Les cinq autres espèces de chauves-souris résident au Québec toute l'année. La petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, la chauve-souris pygmée de l'Est, la grande chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est sont plus souvent observées en milieux fermés, comme les forêts et les espaces urbains. Elles passent l'hiver dans un hibernacle (mine abandonnée ou une grotte naturelle) et durant cette période, elles cessent de manger et réduisent leur température corporelle autour de 4°C.

Écholocation

Les chiroptères (autre nom des chauves-souris) utilisent l'écholocation pour chasser les insectes. C'est comme si les chauves-souris pouvaient voir les objets qui les entourent avec… leurs oreilles ! L'écholocation est obtenue en émettant des sons très aigus, la plupart du temps inaudibles pour l'homme, à l'aide de leurs cordes vocales. Les sons se répercutent sur les éléments qui les entourent et, recaptés par leurs oreilles sensibles, donnent aux chauves-souris des informations sur la direction, la distance, la taille et même la texture des insectes à proximité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les chauves-souris ont aussi une très bonne vision.

Rôle écologique

Ce qui rend les chiroptères particulièrement utiles dans l'équilibre des écosystèmes est qu'ils sont les principaux prédateurs des insectes volants nocturnes et qu'ils ingèrent une très grande quantité d'insectes. Par exemple, une seule petite chauve-souris brune peut manger l'équivalent de son poids en insectes en une seule nuit, ce qui équivaut à environ 600 insectes à l'heure. Ils sont donc des alliés indispensables aux forêts et aux cultures agricoles, puisqu'ils dévorent quantité d'insectes nuisibles. On estime que le déclin des populations de chauve-souris pourrait entraîner des pertes agricoles de plusieurs millions de dollars par année.

Déclin

Eh oui ! Les chauves-souris sont en déclin comme bien d'autres espèces. Seule la grande chauve-souris brune n'est pas en danger en ce moment. Les sept autres espèces que l'on retrouve au Québec sont en péril et trois sont même en danger de disparition (petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique et pipistrelle de l'Est).

Les raisons du déclin sont connues. D'abord, la maladie appelée syndrome du museau blanc (SMB) atteint les chauves-souris résidentes. Les chauves-souris atteintes du SMB s'éveillent fréquemment pendant leur hibernation et meurent d'épuisement, puisque leur réveil puise dans les réserves qui leur permettent de survivre à l'hiver. Le déclin des populations de ces chauves-souris est considéré par certains experts comme étant le déclin de mammifères le plus rapide jamais observé dans le monde.

Les autres causes du déclin des chauves-souris sont les pesticides qui affectent les populations d'insectes dont elles se nourrissent, la perte d'habitat, le dérangement dans leur hibernacle, la prédation par les chats domestiques et les éoliennes, qui causent la mort de nombreuses chauves-souris migratrices.

Inventaire du CRPF

Dans ce contexte de déclin des populations, un inventaire acoustique des chauves-souris a été effectué durant l'été 2022 dans la Réserve du Parc-des-Falaises (propriété du CRPF) pour mieux connaître les espèces qui la fréquentent. Sept détecteurs d'ultrasons ont été posés dans différents lieux de la Réserve. Ces détecteurs enregistraient les signaux des chiroptères durant la nuit. Les enregistrements obtenus ont ensuite été convertis en sonogrammes qui ont pu être comparés aux sonogrammes contenus dans une base de données contenant des milliers de sonogrammes de chauves-souris du Québec.

Cet inventaire a confirmé la présence, dans la Réserve, de sept des huit espèces de chauve-souris du Québec. Seule la chauve-souris pygmée n'a pas été détectée acoustiquement. Par ailleurs, l'inventaire acoustique a indiqué que c'est la chauve-souris argentée qui est la plus active suivie de la grande puis de la petite chauve-souris brune.

Certaines des chauves-souris repérées, comme la pipistrelle de l'Est et la petite chauve-souris brune, sont des espèces bio-indicatrices du niveau de fragmentation des habitats forestiers. Ces dernières tendent à privilégier les peuplements forestiers matures et à éviter les clairières ouvertes entièrement déboisées et les habitats forestiers relativement fragmentés.

L'étude démontre donc que la Réserve du Parc-des-Falaises accueille trois espèces de chauve-souris en voie de disparition et que leur présence témoigne de la qualité de ses forêts. Le rapport conclut que « la forte présence d'espèces forestières incluant les trois espèces en péril […] indique que le territoire du Comité régional pour la protection des falaises fournit des habitats (d'abreuvement, de déplacement, d'alimentation et sans doute de repos et de reproduction) importants pour la conservation et le maintien de ces espèces ». Le rapport ajoute que « les flancs de falaises ainsi que les peuplements forestiers matures, des cavités dans le tronc et des abris sous l'écorce sont probablement utilisés comme sites de repos et de reproduction estivaux […] par l'ensemble des espèces recensées. Par ailleurs, les milieux humides et les peuplements forestiers connectés et peu fragmentés sont des habitats privilégiés par l'ensemble des chiroptères pour s'y reposer, s'abreuver (lorsqu'un point d'eau est présent) et pour s'alimenter, du fait notamment d'une importante disponibilité en insectes nocturnes ».

Face à ces résultats, le CRPF considère que la meilleure façon de continuer à protéger la chauve-souris est de poursuivre ses acquisitions de terrains et de maintenir un réseau de sentiers à faibles impacts écologiques.

La campagne de financement se poursuit jusqu'au 30 novembre

Si vous désirez soutenir les efforts de conservation du CRPF, il est encore temps de le faire. Vous pouvez aller au *www.parc-desfalaises.ca/faire-un-don/* ou utiliser ce code QR.

Quoi faire avec les sentiers sinueux, vallonnés et… racineux ?

Anthony Coté anthony_cote@journaldescitoyens.ca

L'automne dernier, des énoncés sur les méthodes de correction des sentiers de plein air ont été présentés dans le *Journal des citoyens*. Cet automne, la mise en application de ces méthodes a eu lieu sur trois sections de sentiers sinueux et vallonnés totalisant 187 mètres. En voici les résultats.

Les sections de sentiers réhabilitées sont situées dans la Forêt Héritage – secteur Haut St-Germain sud. Elles mesurent respectivement environ 76, 38 et 73 mètres et sont séparées par des passerelles.

Méthodologie

Le critère principal dans la réhabilitation des sentiers, surtout ceux en terre organique (terre noire), est toujours de sortir l'eau de pluie du sentier en continu, car si elle s'y accumule au centre, elle va former un trou de boue. Si le sentier présente une légère pente, une forte précipitation va créer l'érosion de la terre organique. Pour éviter toute accumulation d'eau, le sentier doit obligatoirement avoir une pente latérale d'au moins 5 % (pente de 7,5 cm sur un sentier de 1,5 mètres de largeur) d'un côté ou de l'autre. La présence de racines d'arbre à découvert ajoute à l'urgence d'entretenir les sentiers racineux, qui sont créés par la compaction du sol dû à l'achalandage. La terre organique se fait compacter, mais les racines ne s'affaissent pas.

La méthode est controversée : recouvrir les racines d'un arbre avec de la terre peut être problématique. Un arbre respire en partie par ses racines. Ça devient sérieux si ses racines sont recouvertes d'environ 25 cm de terre; mais l'ajout de 5 cm sur un pourcentage réduit de racines est en fait un compromis selon les experts consultés[1]. La possibilité d'introduire une maladie à l'arbre par la terre d'ajout venue d'ailleurs est un autre risque, tout comme les pneus de vélo ou les souliers de marche sont tout aussi susceptibles d'en transporter. Et il est évident que l'achalandage des cyclistes et des randonneurs endommage les racines voir en tue certaines. Pour le cas qui nous intéresse, le statu quo n'est pas acceptable en conservation du milieu : l'ajout de terre sur les racines est donc un moindre mal.

Les étapes pour réhabiliter les sentiers

Étape 1 – Pour commencer, il faut éliminer le plus possible les obstructions à l'évacuation de l'eau de pluie sur le côté bas du sentier.

Étape 2 – Dans le sentier, éliminer ensuite les débris organiques, telles les feuilles mortes, les aiguilles de résineux, les souches, les racines mortes, etc.

Étape 3 – Pour établir une pente latérale dans le sentier, et nous assurer que l'eau de ruissellement peut s'éloigner du sentier, nous devons faire du rechargement pour remplir le creux causé par l'achalandage tout en créant une pente latérale adéquate. Ceci nous permet d'enterrer les racines exposées et une quantité non négligeable de terre est requise. Par exemple, en étendant en moyenne 7,5 cm de terre (non compactée) sur un sentier de 1,5 mètre de largeur, un mètre cube de terre peut recharger environ 9 mètres de sentier. La terre préférée pour cet ouvrage est la terre minérale, mais elle n'est pas disponible commercialement. Excaver cette terre près du sentier s'avère un travail colossal, sans compter les innombrables cratères laissés dans le paysage. Un deuxième choix (disponible commercialement) est la terre de surface (*topsoil*). Quoique très variable, elle contient environ 45 % de matière inorganique (sable, limon et argile) et de ce montant 15 à 20 % est de l'argile qui la rend collante. Celle de notre région possède les caractéristiques recherchées : elle peut se compacter pour créer une chaussée dure, quasi imperméable, en plus de résister à l'achalandage des piétons, joggeurs et cyclistes, et aux impacts des grosses gouttes d'eau lors d'une pluie torrentielle. En revanche, elle possède un inconvénient : en s'asséchant, la surface exposée se lézarde et elle peut devenir poussiéreuse lorsqu'elle s'assèche complètement. Pour contrecarrer cet inconvénient, nous pouvons recouvrir le sentier d'une mince couche de feuilles mortes pour retenir l'humidité.

Étape 4 – La terre de surface a été transportée dans le sentier avec un VTT et une mini-remorque à benne.

Étape 5 – Des couches successives de terre de surface sont étendues jusqu'à ce que la surface du sentier ait la pente latérale d'au moins 5 %. Même si elle n'est pas strictement nécessaire, la pente latérale a été réalisée de façon uniforme de chaque côté du sentier, à l'aide d'un outil artisanal fabriqué à partir d'une cornière d'acier de 10 cm par 10 cm munie d'une barre de traction et mesurant 1,5 mètre de long (la largeur moyenne du sentier). Cet outil nous a facilité la tâche pour maintenir une pente latérale minimum de 5 %.

Étape 6 – Les couches successives sont compactées avec un compacteur manuel. La quantité de terre étendue réduit d'environ 25 % avec la compaction. Il faut étendre 20 mètres cubes de terre sur un total de 187 mètres de sentier (9,3 mètres de sentier par mètre cube de terre).

Étape 7 – Lorsque les pentes latérales minimum sont obtenues, une compaction mécanique (compacteur à essence) vient compléter le travail. Cette étape peut être faite en deux temps : une fois avant et une fois après la prochaine pluie, ou, si elle tarde à arriver, une fois seulement quelques jours après la pluie. La pluie favorise une compaction optimale.

Étape 8 – Comme mentionné à l'étape 3, nous devons recouvrir le sentier de feuilles mortes et/ou, à l'automne, laisser les feuilles en place. Ceci permet de conserver l'humidité dans la chaussée pour prévenir les fissures en plus de réduire la période de dégel au printemps. Cet automne, 48 sacs de feuilles mortes, ensachées par les résidents du secteur, ont été récupérés puis leur contenu étendu dans les sentiers réhabilités.

Durant les travaux, l'acceptation sociale des cyclistes et des randonneurs de tout âge était unanime : « Merci, c'est très apprécié ! »

[1]André Goulet, Ingénieur forestier, Institut des Territoires et les conseillers en horticulture de Jardissimo, Pépinière Lorrain.

Section de sentier n°1 – Avant



La pente moyenne du sentier est de 10 % et sa surface est composée de terre organique. Des racines sont visibles sur toute sa largeur et la chaussée est compactée par l'achalandage. La pente latérale est inexistante et le côté bas du bord de piste est légèrement relevé, formant une barrière à l'évacuation des eaux de ruissellement. Après une pluie plutôt abondante, le sentier devenait boueux par endroit.

Section de sentier n°1 – Après

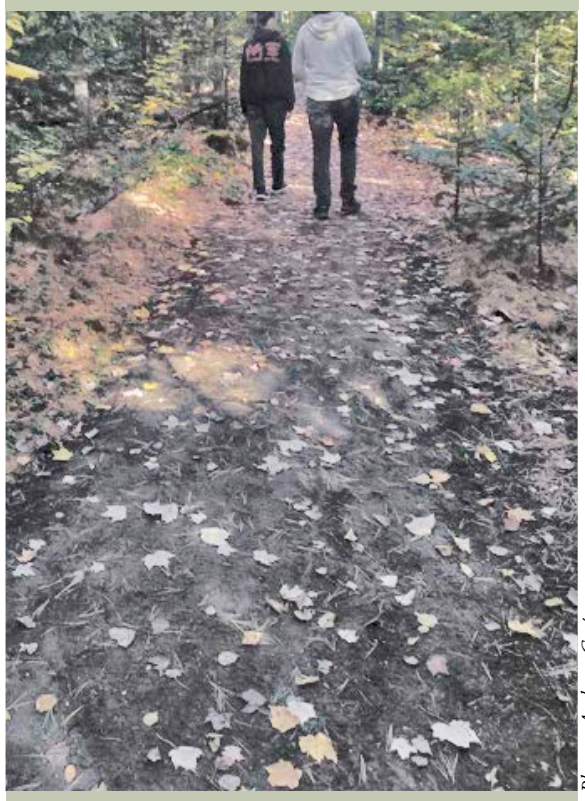

Sur cette photo, nous pouvons voir le sentier une fois réhabilité.

Photos : Anthony Coté

Section de sentier n°2 – Avant



La pente du sentier était de 25 % à un endroit. La compaction et l'érosion étaient telles qu'un creux de 20 cm s'était formé entre le boisé à gauche et la grosse roche à droite.

Section de sentier n°2 – Après

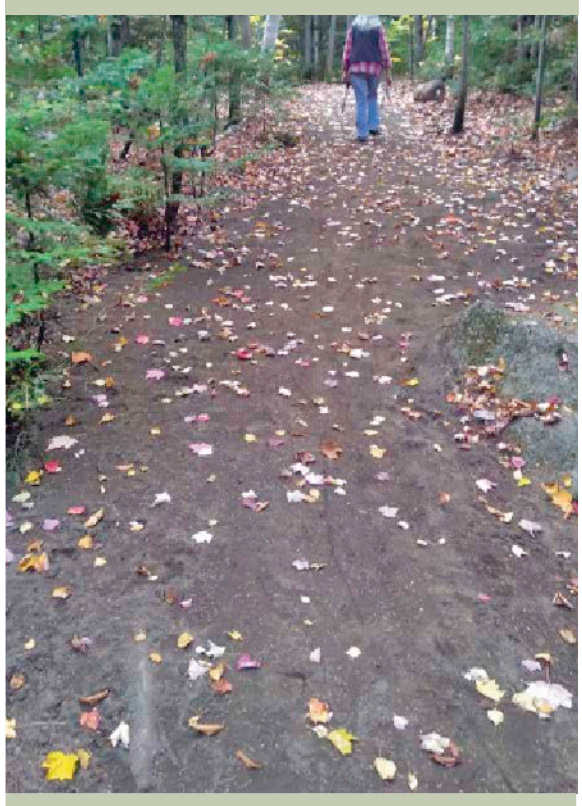

Pour corriger la pente du sentier et la ramener à moins de 15 %, le creux de compaction/érosion a requis plus d'un mètre cube de terre de surface.

SHAWBRIDGE
RESTAURANT

LUNDI AU JEUDI

11H30 À 15H30

TRANSFORMEZ VOTRE PLAT EN TABLE D'HÔTE POUR

5 $ DE PLUS !

NON COMBINABLE AVEC D'AUTRES PROMOTIONS.

Shawbridge (450) 224-1776 Shawbridge.ca

Shawbridge Boutique Gourmande

SHAWBRIDGE
BOUTIQUE GOURMANDE

TOURTIÈRE GRAND-MÈRE GRATUITE



À L'ACHAT DE 150$ ET PLUS AVANT TAXES AUX SHAWBRIDGE BOUTIQUES GOURMANDES

OFFRE VALIDE À LA BOUTIQUE GOURMANDE DE PRÉVOST (3023 BOUL.CURÉ-LABELLE) ET DE SAINT-SAUVEUR (240 RUE PRINCIPALE).NON ÉCHANGEABLE, NON MONNAYABLE ET VALIDE DU 1ER NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2026.





Marché IGA Famille Piché
2635, boul. du Curé-Labelle - Prévost
450-224-4575

IGA extra
Famille Piché
On s'y connait!